

# DIAGNOSTIC PARTAGE Carif 2024, un territoire entre mer et montagne.



## Table des matières

Préambule.....	4
La CTG en bref.....	4
La CTG au carrefour des politiques publiques .....	4
L'élaboration du diagnostic territorial partagé.....	4
Partie 1 : le territoire de la Carf .....	5
I. Les éléments emblématiques .....	6
II. Un territoire hétérogène.....	5
III. Un territoire multipolaire.....	6
IV. Un territoire orienté Nord-Sud .....	7
Partie 2 : la situation socio-économique des familles .....	8
I. Evolution démographique.....	8
II. Densité de population.....	9
III. Caractéristiques de la population .....	10
1. Tranche d'âge.....	10
2. Composition des ménages .....	12
3. Revenus des ménages.....	12
IV. Focus sur la population allocataire caf .....	15
1. Evolution du nombre d'allocataires.....	15
2. Structure familiale des allocataires.....	16
3. Allocataires en situation de fragilité économique.....	17
II. Un partage d'expériences entre professionnels des communes et partenaires pour l'émergence des problématiques de terrain du Littoral et du Moyen et haut pays.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1. Recensement des problématiques liées à la santé et à la situation sociale des enfants et jeunes adultes <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
2. Recensement des problématiques inhérentes à la conciliation vie familiale et professionnelle, accident de la vie .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
III. Les spécificités du Haut pays : secteur géographique atypique .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Partie 4 : Etat des lieux des services aux familles .....	19
I. L'offre d'accueil petite enfance .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
II. L'offre d'accueil enfance (3-10 ans).....	29
III. L'offre en direction des « jeunes » du territoire.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
IV. Le handicap sur la Carf .....	42
V. Le soutien à la parentalité.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
VI. L'accès aux droits .....	59
VII. Les structures d'animation de la vie sociale .....	82
VIII. Le logement .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Sigles .....	103

**AR Prefecture**

006-210601639-20241004-2024\_85-DE  
Reçu le 07/10/2024

# Préambule

## La CTG en bref

C'est une démarche partenariale qui a pour objectif d'accompagner le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux familles dans leur ensemble.

## La CTG au carrefour des politiques publiques

Après avoir soutenu les collectivités locales dans leurs projets de développement d'accueils en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre du « Contrat Enfance Jeunesse », la Caf étend son accompagnement pour un projet social de territoire. En effet, pour favoriser la qualité de vie des familles, de nombreux défis sont à relever sur le territoire : un réseau d'accueil social de proximité pour faciliter l'accès aux droits, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale pour favoriser les liens sociaux, l'accompagnement des enfants en situation de handicap, le logement des jeunes sont quelques exemples des besoins identifiés dans le diagnostic territorial partagé.

En dehors du logement, les domaines d'intervention de la Ctg restent de la compétence des communes.

## L'élaboration du diagnostic territorial partagé

Un groupe de travail, composé de 6 personnes (issues de 5 collectivités : Beausoleil, Breil-Sur-Roya, Menton et Roquebrune-Cap-Martin) a été constitué pour recenser et analyser les données statistiques, mobiliser les acteurs et habitants du territoire. Ces éléments ont été collectés auprès de différents services et institutions tels que l'Etat, le département, la Carf, les communes, la Cpsm, la Caf, l'Insee et les partenaires associatifs.

Durant ces quatre dernières années, les services des collectivités (petite enfance, enfance, jeunesse, Ccas, médiathèques), du département (Msd) des associations ont été associés dans le cadre de nombreux groupes de travail participatifs. Ces derniers se sont déroulés par thématique afin de recueillir leur connaissance, leur perception du territoire et de ses enjeux. L'ensemble des partenaires qui œuvrent au service des familles ont été sollicités et ont ainsi pu enrichir le diagnostic ci-dessous présenté.

<b>AR Prefecture</b>
006-210601639-20241004-2024_85-DE Reçu le 07/10/2024

4

### RETROPLANNING CTG CARF 2EME GENERATION

2023			2024			
<b>Septembre 2023</b> Mise en place des comités de pilotage communaux avec les communes de Menton et de Beausoleil pour sensibiliser les acteurs politiques sur les aspects financiers et qualitatifs de la CTG.	<b>Octobre 2023</b> Préparation des Comité technique et Copil renouvellement CTG  <b>14 novembre 2023</b> Comité technique : - première partie présentation du bilan des 4 années de la CTG - deuxième partie élaborer les pistes de réflexions pour le renouvellement	<b>Novembre 2023</b> Copil : - première partie présentation du bilan des 4 années de la CTG, - deuxième partie intervention des directions Caf et CPAM pour présentation du cadre stratégique du renouvellement de la CTG	<b>Décembre / Janvier 2024</b> Groupes de travail avec l'ensemble des acteurs locaux concernés par les différentes thématiques de la Ctg pour la réalisation du diagnostic.	<b>Janvier -Mai 2024</b> Ecriture du diagnostic et partage avec les participants (internes et externes) des différents groupes thématiques  <b>Avril 2024</b> Réunion du groupe projet Caf pour présentation, partage et validation « technique » du diagnostic.	<b>Mai 2024</b> Validation du diagnostic par les instances hiérarchiques.  <b>Mai -juin 2024</b> Groupes de travail thématiques sur l'élaboration du plan d'action de la CTG.  <b>Juin 2024</b> Réunion du groupe projet Caf pour présentation, partage et validation « technique » du plan d'action.	<b>Juillet 2024</b> Travaux sur la démarche évaluative  <b>Juillet 2024</b> Validation du plan d'action par les instances hiérarchiques  <b>19 septembre 2024</b> Comité technique  <b>23 septembre 2024</b> Copil de validation et signature de la CTG.

## I. Partie 1 : le territoire de la Carf

### A. Un territoire hétérogène

Le territoire de la communauté d'agglomération de la Riviera française (Carf) compte 15 communes et près de 75 000 habitants. Il se situe à l'extrême sud-est de la France dans le département des Alpes-Maritimes et est frontalier avec l'Italie (Ligurie et Piémont) et la Principauté de Monaco. Cette double frontière rend exceptionnelle la situation géographique de la Riviera française. Le caractère transfrontalier de la Carf est fondamental. D'un strict regard français le territoire apparaît presque isolé, au sens insulaire du terme, mais dès lors que la vision s'élargit au-delà des frontières hexagonales, sa position géographique souligne la profonde européenité de la Carf et en fait un lieu d'échanges culturel et économique exceptionnel.

A l'exception des 3 communes du littoral (Beausoleil, Menton, Roquebrune-Cap-Martin), qui rassemblent environ 55 000 habitants (dont 30 000 pour Menton, la ville centre), soit les  $\frac{3}{4}$  de la population de l'agglomération, les autres communes sont peu peuplées et à forte dominante rurale.

La Carf se caractérise par un relief montagneux très prononcé, y compris sur les communes du littoral, dont la conséquence est une accessibilité difficile voire très difficile. Il est à remarquer que le territoire s'étage depuis la mer jusqu'à près de 3 000 mètres d'altitude.

L'absence de plaine et donc d'espace sur la bordure littorale d'une part, et la situation enclavée des communes situées à l'intérieur des terres d'autre part, engendrent des possibilités d'urbanisation restreintes. Ces contraintes, considérées jusqu'alors comme une faiblesse absolue dans le cadre du développement économique du territoire, peuvent, aujourd'hui et pour partie, être un « argument de vente » touristique. En clair, les territoires sont moins « bétonnés » que dans le reste des Alpes-Maritimes, donc plus préservés et plus authentiques.

Les principales communes de la Carf sont en bonne santé économique. La situation est, en revanche, plus contrastée pour les communes moins habitées, en particulier celles éloignées du littoral dont la taille et les moyens limitent les marges de manœuvre.



SECTEURS	Communes
Littoral	Beausoleil, Menton, Roquebrune-Cap-Martin
Moyen-Pays	Castellar, Castillon, Gorbio, La Turbie, Sainte-Agnès
Haut Pays	Breil-sur-Roya, La Brigue, Fontan, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende

Un des principaux enjeux ou objectifs sera de développer et de coordonner des offres de services ou équipements à destination des familles adaptés aux différentes zones du territoire et à leurs spécificités.

## B. Un territoire multipolaire

Dans son projet de territoire « Horizon 2030 », la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française base sa politique sur un triptyque à la fois simple et immuable : le bien-être des habitants, la prospérité du territoire et la préservation d'un cadre de vie. Dit autrement, l'ambition est d'assurer la prospérité du territoire, au service du bien-être et des besoins de ses habitants, dans un cadre de vie harmonieux, préservé et respectueux de l'environnement :

Le bien-être des habitants de la Riviera Française, c'est avant tout leur sécurité, notamment en termes de prévention des risques naturels, de sécurisation de l'approvisionnement énergétique et en eau potable, et de lutte contre la pollution de l'air. C'est ensuite agir pour assurer un maximum de sécurité financière en favorisant la création d'emplois sur le territoire.

C'est aussi assurer l'accès à des services au public de qualité : l'accès aux soins pour tous, un réseau de transports en commun efficace gage d'une bonne accessibilité des territoires ou encore la diffusion généralisée du très haut débit et des services liés aux technologies du numérique. C'est également le renforcement de la politique visant à faciliter l'accès au logement des jeunes actifs et à proposer une offre équilibrée en matière d'enseignements.

La prospérité du territoire de la Riviera Française est la résultante d'un développement économique performant basé sur une stratégie établie avec soin et dont l'emploi est une priorité absolue.

## C. Les éléments emblématiques

INSEE 2020	Carf	AM	% Carf/AM
Population	73 935	1 097 410	Soit 6,74%
Nombre de naissances domiciliées en 2022	230		
Nombre de décès domiciliés en 2022	786		
Nombre de ménages	35 318	519 668	Soit 6,80%
couple avec enfants	29 924	115 421	Soit 25,92%
famille monoparentale	8 314	54 146	Soit 15,35%
population âgée de 0 à 14 ans	11 108	172 060	Soit 6,45%
population âgée de plus de 60 ans	22 822	337 843	Soit 6,75%

INSEE 2020	Carf	AM	% Carf/AM
Nombre de logements	67 136	793 398	Soit 8,46%
Part des résidences principales	52,6 %		
Nombre de résidences secondaires	41,3%		
Part des logements vacants	6,1%		
Part des ménages propriétaires	56,7%		

AR Prefecture			
006-210601639-20241004-2024_85-DE	Reçu le 07/10/2024	Carf	AM
			% Carf/AM

INSEE 2020	Carf	AM	% Carf/AM
Nombre d'actifs	16 662	490 900	Soit 3,39%
taux d'activité des 15-64 ans	77,2%	38,3	
taux de chômage des 15-54 ans	11,1%	12,6	

INSEE 2020	Carf	AM	% Carf/AM
nombre de ménages fiscaux	37 609	535 444	Soit 7,02%
médiane du revenu disponible par unité de consommation €	23 340	22 630	
Taux de pauvreté en 2021	16,5%	53,7	

#### D. Un territoire orienté Nord-Sud

En termes de mobilité, le territoire de la Carf s'organise du Nord au Sud. Les barrières naturelles que sont la mer et la montagne organisent les communes de la Carf sur un bras dont le principal pôle économique est la principauté de Monaco. Véritable poumon économique de cette zone du département elle concentre une part importante des déplacements.

Dans son projet de territoire, la Carf souhaite développer la mobilité pour placer le territoire au cœur des réseaux de transport et de communication. La qualité de vie et le développement économique dépendent très largement des réseaux de transport et de communication et pour cette raison, l'intercommunalité s'engage dans le déploiement de plusieurs actions à horizon 2030 pour favoriser la mobilité au sein de l'ensemble du territoire.

## II. Partie 2 : la situation socio-économique des familles

## A. Evolution démographique



Source : Site internet de la CARF.

La population de la Carf est majoritairement concentrée sur la bande littorale, les communes du Moyen et Haut Pays comptent des villages avec des volumes de population plus modestes.

Il est important de préciser qu'à la suite de la tempête Alex, la vallée de la Roya a perdu un nombre conséquent d'habitants. On observe également une baisse de la fréquentation touristique liée à la fermeture du tunnel de Tende qui est un axe routier majeur entre la France et l'Italie. Cette dernière induit des conséquences économiques importantes réelles notamment en lien avec la station de ski Italienne de Limone. Pour autant, une population plutôt jeune partie faire des études et vivre des expériences professionnelles à l'étranger a senti, après la tempête Alex, le besoin de revenir « au pays » pour contribuer à la reconstruction de la vallée ainsi qu'à sa redynamisation.

Évolution démographique							
1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
59 119	58 648	60 266	67 293	67 882	72 576	72 048	73 935

Les données présentées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

(Sources : [Insee](#)<sup>8</sup>)

Les chiffres du tableau montrent l'évolution constante de la population de la Carf depuis les années 1968 à nos jours. Les villes de la Carf, particulièrement Menton, étaient historiquement considérées comme des villes à la population âgée et de villégiature pour les séniors. De façon progressive mais constante, on observe que l'attractivité économique de Monaco, le défi relevé des enjeux économiques (agriculture, tourisme) ainsi que la qualité du cadre de vie des communes de la Carf ont rendu attractif ce territoire qui voit sa population augmenter et rajeunir.



## B. Densité de population

La densité moyenne de population de la Carf est de 112 habitants/km<sup>2</sup>, ce qui est inférieur à celle du département (253 habitants/km<sup>2</sup>).

Liste des communes de l'intercommunalité					
Nom	Code Insee	Gentilé	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population (dernière <a href="#">pop. légale</a> )	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
<a href="#">Menton</a> (siège)	06083	Mentonnais	14,05	30 412 (2021)	2 165
<a href="#">Beausoleil</a>	06012	Beausoleillois	2,79	12 674 (2021)	4 543
<a href="#">Breil-sur-Roya</a>	06023	Breillois	81,31	2 206 (2021)	27
<a href="#">La Brigue</a>	06162	Brigasques	91,77	719 (2021)	7,8
<a href="#">Castellar</a>	06035	Castellarois	12,24	1 087 (2021)	89
<a href="#">Castillon</a>	06036	Castillonais	7,51	420 (2021)	56
<a href="#">Fontan</a>	06062	Fontanais	49,61	310 (2021)	6,2
<a href="#">Gorbio</a>	06067	Gorbarins	7,02	1 527 (2021)	218
<a href="#">Moulinet</a>	06086	Moulinois	41,07	253 (2021)	6,2
<a href="#">Roquebrune-Cap-Martin</a>	06104	Roquebrunois	9,33	12 371 (2021)	1 326
<a href="#">Sainte-Agnès</a>	06113	Agnésois	9,37	1 351 (2021)	144
<a href="#">Saorge</a>	06132	Saorgiens	86,78	440 (2021)	5,1
<a href="#">Sospel</a>	06136	Sospellois	62,39	3 803 (2021)	61
<a href="#">Tende</a>	06163	Tendasques	177,47	2 021 (2021)	11
<a href="#">La Turbie</a>	06150	Turbiasques	7,42	3 015 (2021)	406

## C. Caractéristiques de la population

## 1. Tranche d'âge

A l'image des statistiques départementales, la tranche d'âge la plus représentée parmi les habitants de la Carf est celle des 45-59 ans. La répartition entre les autres tranches d'âge est globalement équilibrée en dehors des tranches extrêmes. Les tranches d'âge couvrant les 0-29 ans sont les plus faibles avec la tranche des plus de 75 ans. Ces chiffres confortent plusieurs observations de ce diagnostic, à savoir la baisse de la natalité, l'évolution de la population de ce territoire qui n'est plus aussi âgée que dans le passé et la forte représentation d'une population active.

## Évolution et structure de la population en 2020

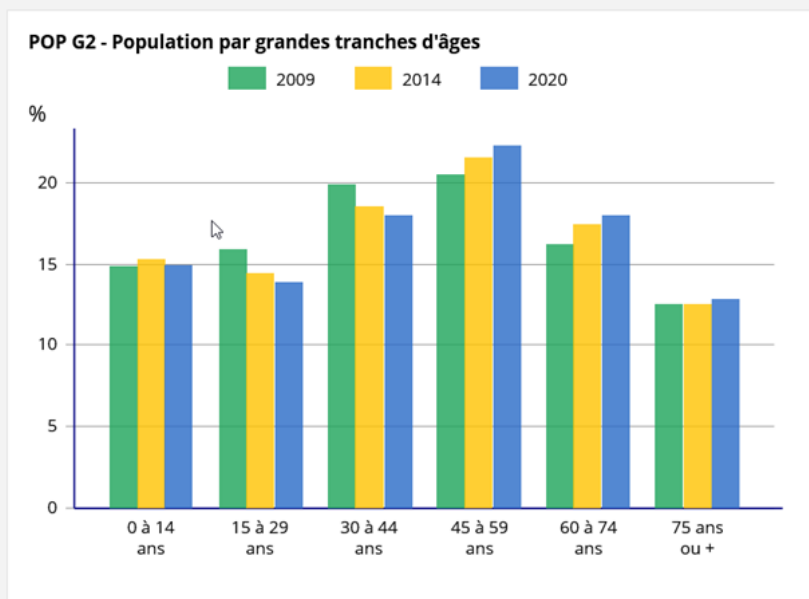
Intercommunalité-Métropole de CA de la Riviera Française (240600551)

## POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2009	%	2014	%	2020	%
<b>Ensemble</b>	<b>72 576</b>	<b>100,0</b>	<b>72 048</b>	<b>100,0</b>	<b>73 935</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	10 783	14,9	11 052	15,3	11 108	15,0
15 à 29 ans	11 548	15,9	10 417	14,5	10 254	13,9
30 à 44 ans	14 436	19,9	13 310	18,5	13 298	18,0
45 à 59 ans	14 913	20,5	15 569	21,6	16 453	22,3
60 à 74 ans	11 749	16,2	12 642	17,5	13 277	18,0
75 ans ou plus	9 147	12,6	9 058	12,6	9 545	12,9

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

## POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

## POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	59 119	58 648	60 266	67 293	67 882	72 576	72 048	73 935
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	89,6	88,8	91,3	101,9	102,8	109,9	109,1	112,0

(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

## POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014	2014 à 2020
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,1	0,4	1,4	0,1	0,7	-0,1	0,4
<i>due au solde naturel en %</i>	-0,4	-0,4	-0,5	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	0,3	0,8	1,9	0,7	1,2	0,5	1,1
Taux de natalité (‰)	8,2	8,4	9,5	4,8	4,0	2,9	3,1
Taux de mortalité (‰)	12,0	12,3	14,2	10,7	9,8	9,1	9,4

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales - État civil.

On observe une baisse importante du taux de la natalité entre la fin du XX siècle et le début du XXI siècle. Si l'on peut faire ce même constat avec le taux de mortalité, il est dans une très nette moindre proportion. Si depuis la fin des années 90 le solde naturel est de ce fait plus important, de 0,4% à 0,6% soit presque le double, il est néanmoins à mettre en perspective avec l'augmentation de la population qui n'est pas le seul fait d'un rallongement de l'espérance de vie des aînés. L'attractivité du territoire pour une population active sans enfant est un facteur à retenir. La baisse de la natalité est peut-être à confronter au contexte sociétal plus incertain qu'il soit économique, écologique où sanitaire avec la pandémie. Cette baisse de la natalité est un constat mondial qu'il est essentiel d'intégrer dans nos diagnostics et nos plans d'action.

## 2. Composition des ménages

## Couples - Familles - Ménages en 2020

Intercommunalité-Métropole de CA de la Riviera Française (240600551)

## FAM T1 - Ménages selon leur composition

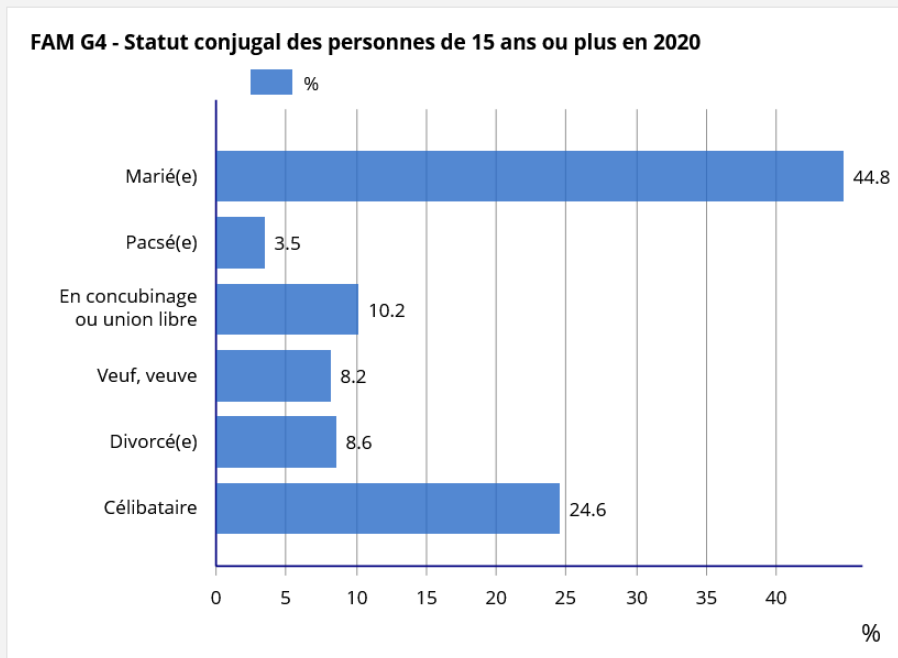
	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2009	%	2014	%	2020	%	2009	2014	2020
<b>Ensemble</b>	<b>33 553</b>	<b>100,0</b>	<b>33 506</b>	<b>100,0</b>	<b>35 318</b>	<b>100,0</b>	<b>70 934</b>	<b>70 401</b>	<b>72 443</b>
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>12 492</b>	<b>37,2</b>	<b>12 496</b>	<b>37,3</b>	<b>14 013</b>	<b>39,7</b>	<b>12 492</b>	<b>12 496</b>	<b>14 013</b>
Hommes seuls	4 805	14,3	4 879	14,6	5 557	15,7	4 805	4 879	5 557
Femmes seules	7 687	22,9	7 618	22,7	8 456	23,9	7 687	7 618	8 456
<b>Autres ménages sans famille</b>	<b>888</b>	<b>2,6</b>	<b>918</b>	<b>2,7</b>	<b>649</b>	<b>1,8</b>	<b>2 004</b>	<b>2 115</b>	<b>1 441</b>
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b>	<b>20 173</b>	<b>60,1</b>	<b>20 092</b>	<b>60,0</b>	<b>20 656</b>	<b>58,5</b>	<b>56 438</b>	<b>55 789</b>	<b>56 989</b>
Un couple sans enfant	8 917	26,6	8 805	26,3	9 157	25,9	18 456	18 226	18 751
Un couple avec enfant(s)	8 105	24,2	8 119	24,2	8 069	22,8	30 028	29 923	29 924
Une famille monoparentale	3 151	9,4	3 167	9,5	3 430	9,7	7 954	7 640	8 314

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

La majorité des ménages de la Carf est composée de couples avec enfants et ce dans une proportion plus importante qu'au niveau du département où l'on compte davantage de personnes seules. La proportion de familles monoparentales (10%) est à peu près équivalente à ce que l'on observe au niveau départemental et national.

12

## FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2020

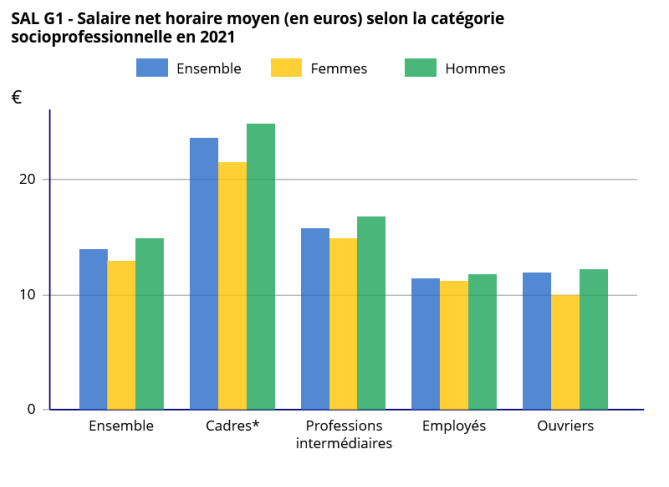


Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

La part des couples mariés est la plus représentée sur la Carf avec 44,8% tandis que l'autre part la plus importante, et pour presque la moitié de la part des couples mariés, est la part des célibataires avec 24,6%.

## 3. Revenus des ménages

SAL G1 - Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2021



\* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2023.

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

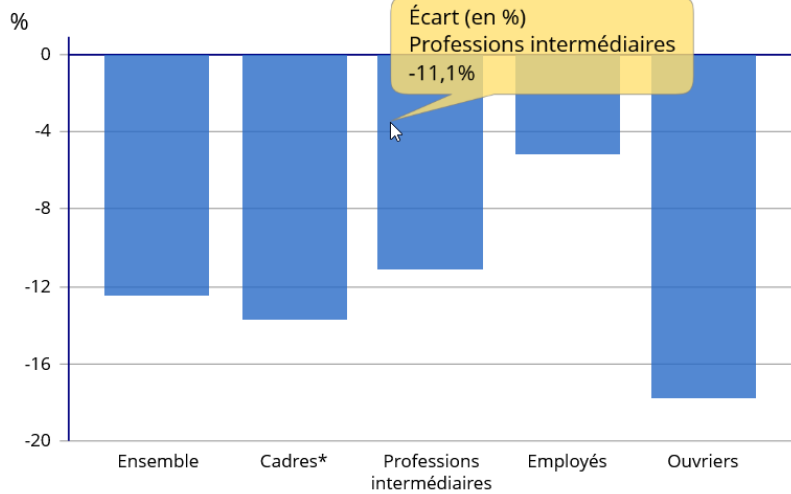
	2009	%	2014	%	2020	%
<b>Ensemble</b>	<b>61 858</b>	<b>100,0</b>	<b>60 968</b>	<b>100,0</b>	<b>62 737</b>	<b>100,0</b>
Agriculteurs exploitants	147	0,2	165	0,3	154	0,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 358	3,8	2 567	4,2	2 525	4,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3 161	5,1	3 492	5,7	4 082	6,5
Professions intermédiaires	7 066	11,4	7 503	12,3	7 989	12,7
Employés	13 835	22,4	12 631	20,7	13 467	21,5
Ouvriers	7 075	11,4	6 691	11,0	6 638	10,6
Retraités	18 681	30,2	19 201	31,5	18 700	29,8
Autres personnes sans activité professionnelle	9 535	15,4	8 719	14,3	9 182	14,6

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

On observe que la répartition de la population de la Carf par catégorie socio-professionnelle est plus importante chez les cadres et les professions intermédiaires. Au regard des potentiels financiers des communes de la Carf, on constate que celui-ci est plutôt bas dans les communes du haut et moyens pays souvent inférieur à 800 euros. Les communes de Menton et Roquebrune-Cap-Martin disposent des potentiels financiers les plus importants du territoire de la Carf et s'inscrivent dans la moyenne haute du département avec respectivement 1 080 euros et 1 268 euros. Nous pouvons ainsi en déduire que les catégories socio-professionnelles hautes sont davantage implantées sur les communes du littoral, ce qui est en cohérence avec le prix de l'immobilier.

## SAL G3 - Écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2021

## SAL G3 - Écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2021



\* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2023.

Dans le même temps, on observe que l'écart de salaire net entre les hommes et les femmes touche prioritairement la catégorie ouvriers puis celle des cadres. La catégorie employés est concernée par cette inégalité mais dans une moindre proportion, la différence entre celle-ci et les catégories cadres et ouvriers représente plus de la moitié.

14

## SAL T1 - Salaire net horaire moyen (en euros) selon l'âge en 2021

	Ensemble	Femmes	Hommes
De 18 à 25 ans	10,3	10,2	10,5
De 26 à 50 ans	14,0	13,1	14,7
Plus de 50 ans	15,5	13,9	17,0

Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture.

Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2023.

En 2023, selon l'Insee, le salaire mensuel net moyen en France était de 1 850 euros, soit sur la base de 35 heures hebdomadaires une rémunération horaire net moyenne de 13,21 euros. Sur la Carf en 2021, la tranche d'âge des 18-25 ans avait un salaire horaire inférieur à la moyenne nationale de 2023 mais avec peu d'écart entre les hommes et les femmes. Si pour la tranche d'âge des 26 à 50 ans, cette rémunération est similaire à la moyenne nationale, l'écart entre les hommes et les femmes apparaît comme faible. En revanche, pour les plus de 50 ans la rémunération moyenne des hommes sur la Carf est nettement supérieure à la moyenne nationale et l'écart avec les femmes est significatif.

## 4. Focus sur la population allocataire ca

## I - PRESTATIONS LEGALES : 55 606 177.26 euros

## Aide aux familles

Nature de la prestation	Nombre de bénéficiaires
Allocations familiales	2788
Complément familiale	403
PAJE : Naiss. ou adop, all base, Comp act, cmg	1094
Prestation Partagée d'Education de l'Enfant	59
Allocation de rentrée scolaire	2059

## Aide à la solidarité

Nature de la prestation	Nombre de bénéficiaires
Allocation aux adultes handicapés	1319
RSA, Prime activité	151
Allocation de soutien familial	605
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	286
Aide au logement	4564

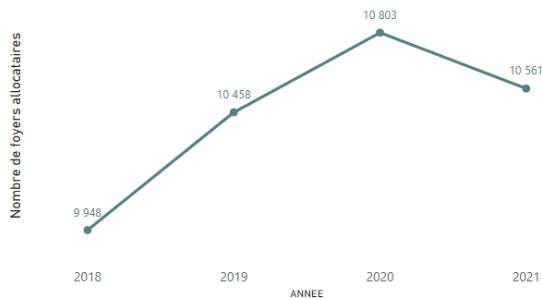
Source Caf 2022

Comme cela est quasiment toujours le cas, sans surprise sur la Carf l'allocation Caf la plus versée est l'aide au logement. Les prestations les plus versées ensuite sont celles liées à la famille.

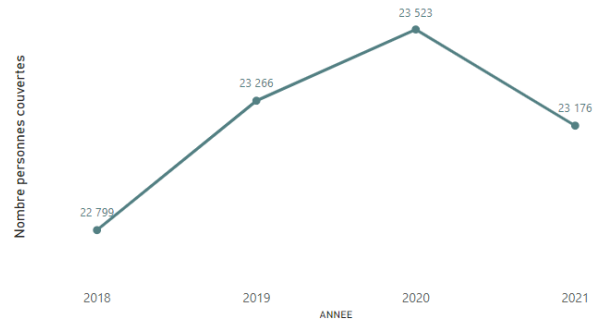
## 5. Evolution du nombre d'allocataires

Sources : BCA décembre aaaa, BCE aaaa-1 ([Informations sources et données](#))

Evolution du nombre de foyers allocataires



Evolution du nombre personnes couvertes



ANNEE	NOMBRE TOTAL ALLOCATAIRES	NOMBRE PERSONNES COUVERTES	RP EXPLOITATION PRINCIPALE POPULATION	TAUX DE COUVERTURE
2018	9 948	22 799	71 666	31,8 %
2019	10 458	23 266	72 506	32,1 %
2020	10 803	23 523	72 551	32,4 %
2021	10 561	23 176	73 935	31,3 %

Au regard des données statistiques, on remarque que si depuis les années 2019 la population de la Carf est en constante augmentation, + 2,4% entre 2018 et 2021, on note une légère baisse du nombre d'allocataires et du nombre de personnes couvertes en 2021 en comparaison des années 2019 et 2020.

Cette baisse pourrait être mise en perspective avec deux données, tout d'abord le prix de l'immobilier qui est très élevé dans cette partie du département puis avec le profil de la population qui comme cela a été présenté précédemment est composé dans une proportion importante de catégorie socioprofessionnelle bénéficiant de rémunération au-dessus de la moyenne nationale. Le taux de couverture de la population allocataire Caf représente environ 1/3 de la population totale de la Carf

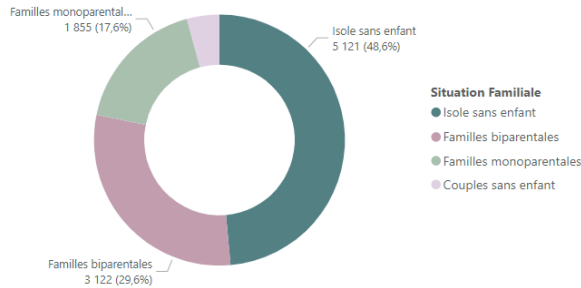
6. Structure familiale des allocataires

NOMBRE PERSONNES COUVERTES	23 176
NOMBRE TOTAL ALLOCATAIRES	10 561
RP EXPLOITATION PRINCIPALE POPULATION	73 935

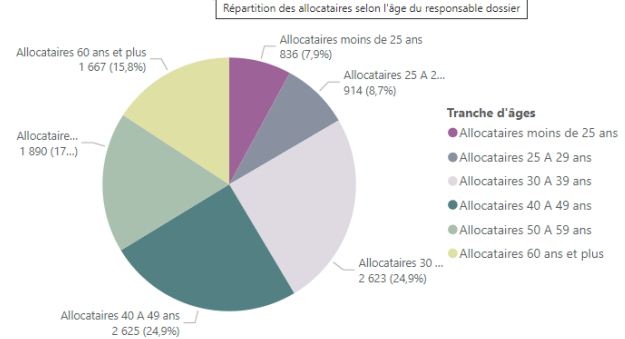
Taux de couverture de la population par les CAF  
31,3 %

Pour en savoir plus : Glossaire

Structure familiale des foyers allocataires

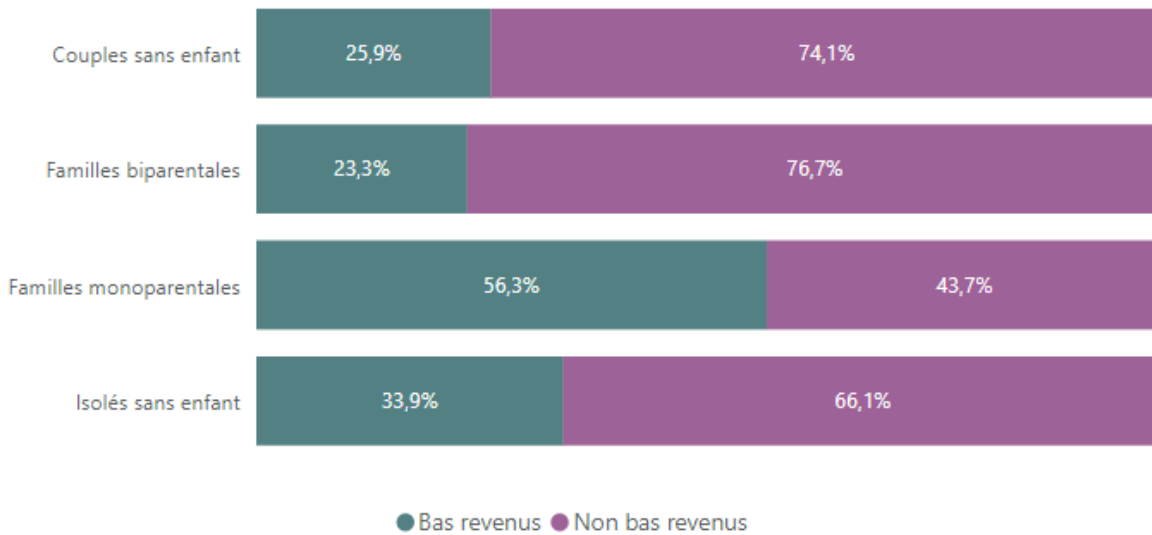


Répartition des allocataires selon l'âge du responsable dossier



Le taux de couverture de la population Caf sur la Carf est de 31,3% alors qu'il est de 44,6% à l'échelle du département. Il est à préciser que sur la Carf une part importante de la population active travaille sur Monaco et n'appartient pas au régime général Caf mais aux régimes sociaux monégasques.

Structure familiale des foyers allocataires et part des bas revenus

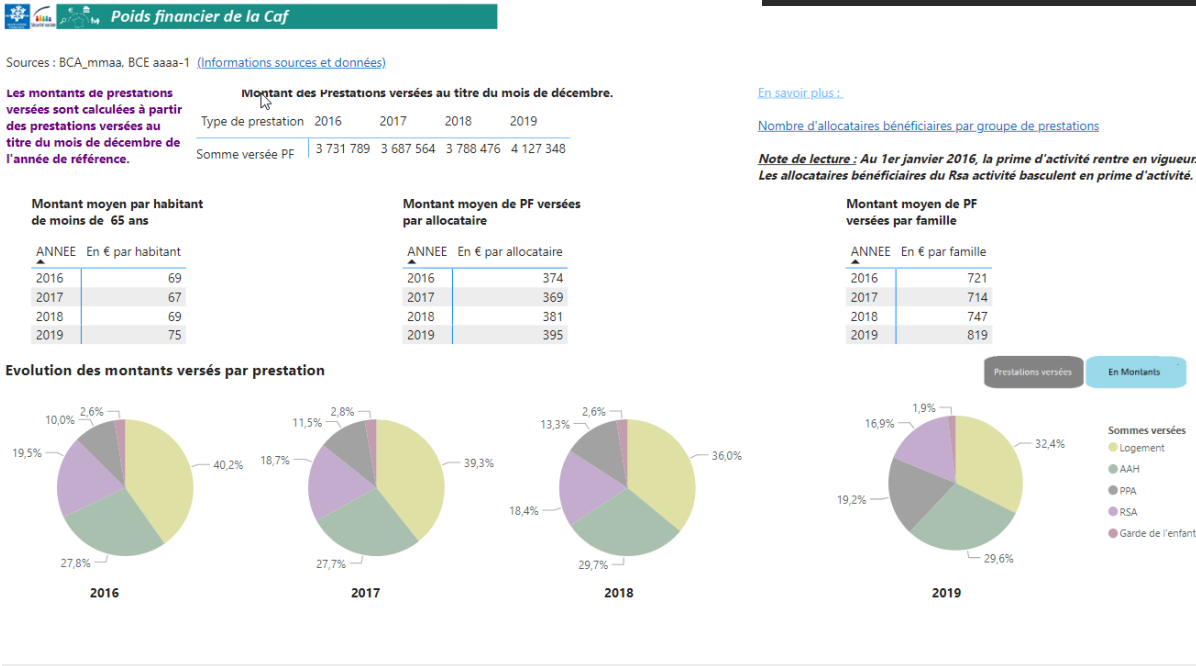


Année 2021 source PowerBI

Ce graphique permet de conforter l'analyse liée au profil de la population de la Carf sur le plan économique et de la dépendance aux prestations familiales de la Caf. Très majoritairement les prestations versées ne sont pas conditionnées par des bas revenus en dehors des familles monoparentales.



7. Allocataires en situation de fragilité économique



Comme déjà énoncé précédemment, le poids financier des prestations sociales Caf est majoritairement fléché sur le logement avec cependant une diminution entre 2016 et 2019 de 7,8%.

### III. Le diagnostic partagé par thématique

#### **Méthodologie**

##### Diagnostic

Depuis 2023, la mise en place de la première Ctg des groupes de travail par thématique ont été organisés et ont permis de mobiliser de nombreux acteurs du territoire. Le bilan de ces instances de collaboration ont été les prémices de la réalisation de ce diagnostic. Ce dernier a été organisé en deux étapes, une première permettant de répertorier les données quantitatives concernant l'objet de la thématique et une seconde organisée sous forme d'enquête et d'échanges auprès des partenaires et des habitants.

##### Analyse et plan d'action

Grâce aux différents travaux de diagnostic, une analyse globale du territoire a été réalisée permettant de co-construire avec l'ensemble des parties prenantes un plan d'action répondant finement au besoin et enjeux de la Carf.

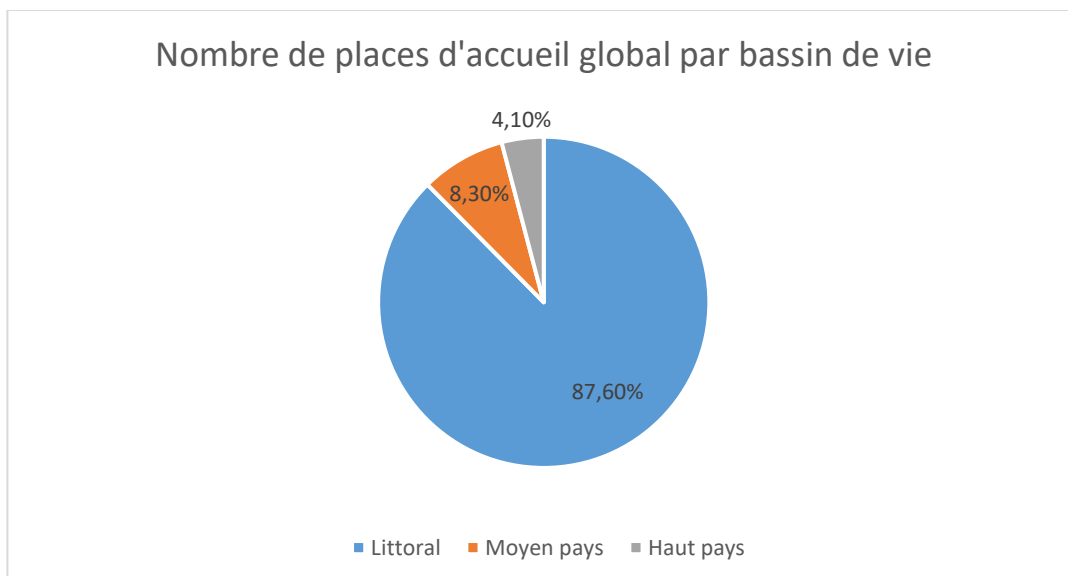
## 1. ETAT DES LIEUX : DONNEES QUANTITATIVES

Le nombre d'enfants allocataires Caf/Msa de moins de 3 ans est de 1 498 en 2022 sur le territoire de la Carf.

L'évolution annuelle moyenne du nombre d'enfants Caf/Msa de moins de 1 an sur les trois dernières années est de plus de 0.8% alors qu'il est de - 0.7% sur le département des Alpes-Maritimes. L'évolution du nombre d'enfants de moins de 1 an sur l'Est du département, est plus élevée que la moyenne départementale, elle représente un indicateur favorable à la création de nouvelles places petite enfance sur ce territoire.

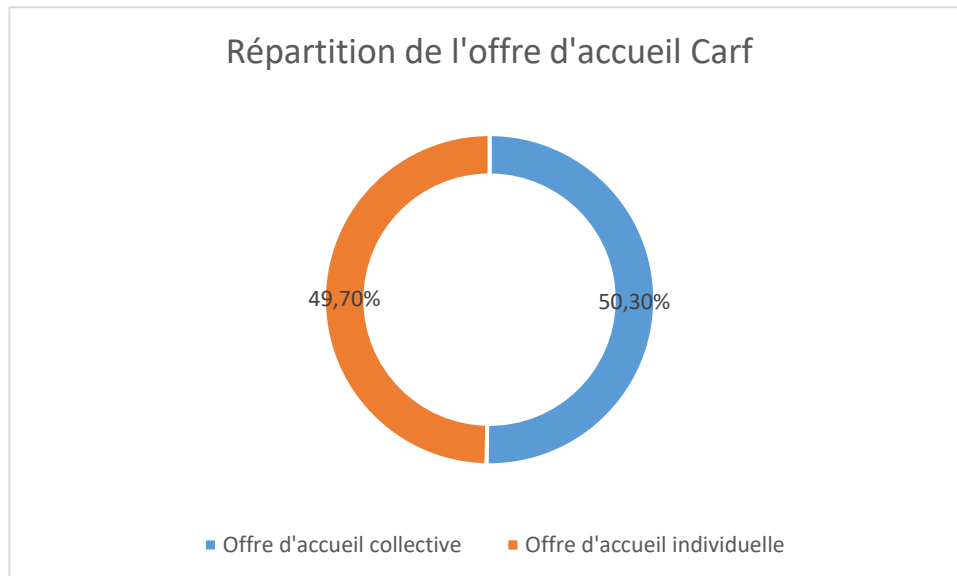
Le nombre d'actifs occupés avec des enfants de moins de 3 ans est de 59,4% sur la Carf alors qu'il est de 54,7% sur le département. De même, le taux d'activité Caf des femmes est de 76% sur la Carf contre 71,6% sur les Alpes-Maritimes. Ces pourcentages mettent en avant l'importance de la population active du territoire et confirment une fois encore le besoin en mode d'accueil petite enfance.

L'offre globale d'accueil petite enfance est de 910 places en 2024 sur le territoire de la Carf, qu'elle soit individuelle, collective, en structure privée ou publique. Avec 797 places, le bassin de vie du littoral représente à lui seul 87,60% de l'offre. Le Moyen Pays, avec 76 places, uniquement composé d'accueil individuel privé (assistants maternels et Mam), représente 8,30 % de l'offre globale. Enfin, le Haut Pays, avec 37 places, représente 4,10 % de l'offre d'accueil totale.



## a) L'offre d'accueil collectif

L'offre collective représente 50,30% de l'offre globale avec 458 places, dont les crèches familiales.



L'offre collective comprend les places d'accueil répartis sur 16 établissements tels que :

- Structures municipales (établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), micro-crèche Psu, crèches familiales),
- Micro-crèches privées Paje.

À l'image de la représentativité générale de l'offre petite enfance Carf, c'est le littoral qui compte le plus de places en structures collectives avec 424 places contre 34 places uniquement sur le Haut Pays. Il est à noter la présence de deux micro-crèches Paje privées dans l'offre collective du littoral.

La répartition sur les communes est la suivante :

**BEAUSOLEIL**

1 Eaje « Les Moneghetti » de 32 places

1 Eaje « Le Petit Prince » de 12 places

**BREIL-SUR-ROYA**

1 Eaje « La Maison des Bambins » de 18 places

**MENTON**

1 Eaje « Nathalie Masse » de 50 places

1 Eaje « Le Petit Prince » de 30 places

1 Eaje « L'oiseau Bleu » de 22 places

1 Eaje « Le Chat Perché » de 20 places

1 Eaje « Les P'tits Citrons » de 50 places

1 Micro-crèche « Les Copains d'abord » de 10 places

1 Crèche familiale « Jonathan le Goéland » de 40 places

1 micro-crèche privée Paje « Bébé Chery » de 12 places

**ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN**

1 Eaje Multi Accueil « Les Genêts » de 94 places

1 crèche familiale « Les Genêts » de 40 places

1 micro-crèche privée Paje « Bébé Chery » de 12 places

**TENDE**

1 Eaje « Les petites Merveilles » de 16 places

**Nombre d'enfants en liste d'attente en décembre 2023**006-210601639 20241004-2024\_85-DE  
Reçu le 07/10/2024

Communes	Nombre d'enfants en liste d'attente
Beausoleil	68
Breil-sur-Roya	9
Menton	243
Roquebrune-Cap-Martin	51
Tende	0
<b>Total</b>	<b>371</b>

b) *L'offre d'accueil individuel*

L'offre individuelle représente 49,70% de l'offre globale avec 452 places, dont la Mam de Castellar.

***L'offre assistants maternels sur l'ensemble de la Carf (données Pmi 2024)***

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'assistants maternels implantés sur les communes de la Carf en 2024. Les chiffres indiquent les professionnels disposant d'un agrément mais qui ne sont pas forcément en activité.

Communes	Nombre d'Assis- tants maternels agrées	Nombre de places
Beausoleil	13	39
Breil-sur-Roya	1	3
Castellar	3	12
Castillon	1	2
Gorbio	3	8
La Turbie	4	12
Menton	102 (dont Saf)	310
Roquebrune-Cap-Martin	34 (dont Saf)	104
Sainte Agnès	3	9
Sospel	9	33
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>532</b>

***Castellar***

1 Mam « La Mam aux Trésors » de 12 places

***Gorbio***

1 Projet de Mam de 16 places avec une ouverture prévue en septembre 2024 (chiffres non comptabilisés dans les données statistiques du présent diagnostic).

c) *Les Relais Petite Enfance*

Le territoire de la Carf compte 3 Relais Petite Enfance dont 2 communaux Beausoleil/Roquebrune-Cap-Martin et Menton et 1 départemental avec une permanence mensuelle à Sospel. A eux trois, ils couvrent 148 assistants maternels en 2024.

d) *Taux de couverture*

Sur l'année 2020, le taux de couverture national s'élève à 58,8% et celui départemental à 49,8%. Le taux de couverture de la Carf en 2021 est disparate selon les communes. En dehors de la commune de Castillon dont le chiffre n'est pas représentatif au regard du taux de natalité de l'intercommunalité, toutes les communes ont un taux de couverture inférieur au pourcentage national. Seule la commune de Roquebrune-Cap-Martin a un taux supérieur au taux de couverture départemental.

Date référence	Nom EPCI	Taux de couv EAJE PSU	Taux de couv hors EAJE PSU	Taux de couv EAJE - en- semble	Taux de couv préscolarisati- on	Taux de couv assistantes ma- ternelles	Taux de couv salariné à domi- cile	Taux de couv accueil indivi- duel - en- semble	Taux de couv global
2020	CA DE LA RIVIERA FRANCAISE	19.0	0.0	19.0	1.6	17.7	0.9	18.5	39.1
2021	CA DE LA RIVIERA FRANCAISE	19.8	0.4	20.2	1.8	18.2	0.8	19.0	41.0

*Taux de couverture des communes de la Carf*

Communes	Taux de couverture 2021
Beausoleil	34,0%
Breil-sur-Roya	42,4%
Castellar	26,7%
Castillon	94,1%
Fontan	0,0%
Gorbio	2,6%
Menton	46,3%
Moulinet	0,0%
Roquebrune-Cap-Martin	52,5%
Sainte-Agnès	11,5%
Saorge	0,0%
Sospel	27,9%
La Turbie	35,1%
La Brigue	10,0%
Tende	39,0%

Sources Caf 2021

## 2. LES CONSTATS

Le nombre d'assistants maternels a baissé entre 2020 et 2024 de 38 professionnels entraînant une perte de 109 places pour le territoire. Dans le même temps, le nombre de places en accueil collectif est passé de 409 places en 2020 à 458 places en 2024, soit un développement de 49 places supplémentaires (25 places nouvelles en Eaje à Menton et 24 places en micro-crèche Paje sur Menton et Roquebrune-Cap-Martin).

Le delta entre les places fermées en accueil individuel et celles développées en accueil collectif est de moins 60 places sur la Carf. De ce fait, les créations de places dans les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) ont davantage servi à compenser la baisse de l'accueil individuel plutôt que de créer une augmentation de l'offre d'accueil sur le territoire.

On observe au regard du taux de couverture une nécessité de développer l'offre d'accueil collectif sur certaines communes de la Carf. Il est important de souligner également que sur le territoire de la Carf le nombre de places en accueil collectif et individuel est équivalent avec une quasi parfaite égalité de 50,30% pour le premier et 49,7% pour le second. Sachant que les professionnels assistants maternels sont vieillissants et que la profession connaît une véritable perte de vocation, il est à craindre que la perte de places d'accueil observée sur la Carf au cours de cette Ctg perdure dans les années futures.

### a) *Dispositif Avip (Crèche à vocation d'insertion professionnelle)*

En juin 2016, la Cnaf et le Pôle emploi ont signé avec les ministres des affaires sociales du travail et des familles et de l'enfance, un accord et une charte relatifs aux crèches Avip. Ces dernières réservent des places aux jeunes enfants de 0 à 3 ans de parents en situation de recherche d'emploi, volontaire pour s'engager dans une recherche intensive. Elles leur permettent de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel en vue de leur intégration durable sur le marché du travail.

Il est à noter que sur l'extrême Est du département aucune place Avip n'a été contractualisée à ce jour. Une réunion avec les services du Département, les communes, la mission locale Est et France Travail a permis de mettre en évidence les besoins réels du territoire. Au regard des chiffres énoncés le nombre de places à développer est minime et concerne essentiellement en 2024 les villes de Beausoleil et de Menton.

### b) *Relais Petite Enfance (Rpe)*

Les Relais Petite Enfance sont des lieux d'information et d'accompagnement tant pour les parents et futurs parents que pour les professionnels de la petite enfance.

Au niveau de l'activité des Rpe de la Carf, le relais départemental observe une bonne entente entre les professionnels de la commune de Sospel dont il a la référence. Si ces professionnels répondent aux besoins des familles pour autant certaines ne trouvent pas de solution d'accueil sur la commune. Malgré la présence du Relais petite enfance Départemental, à raison d'une permanence mensuelle, et d'une bonne dynamique de l'association locale des assistants maternels « Ebardot », certains professionnels se sentent encore isolés.



c) *Un recrutement compliqué sur le territoire*

Les recrutements de professionnels qualifiés sont de plus en plus complexes sur le territoire de la Carf, comme sur l'ensemble du département. L'enquête menée par la Caf en mars 2024 a permis de quantifier les besoins. Au niveau départemental, 77 postes sont à pourvoir principalement des Auxiliaires diplômés, sur la Carf, 24 agents manquent cruellement sur le terrain. Pour septembre 2024, il faut recruter 34 agents petite enfance sur les crèches pour répondre aux normes d'encadrement des enfants de moins de trois ans : Auxiliaires Puéricultrices, Cap AEPE, Infirmiers, Puériculteurs, Educateurs de Jeunes Enfants et Assistants Maternels.

d) *Enquête auprès des professionnels*

Dans le cadre des groupes de travail collaboratifs et des enquêtes menées, les professionnels de la petite enfance ont fait part de leurs constats qui sont les suivants :

- La représentante des assistantes maternelles de la Mam de Castellar confirme le sentiment d'isolement de l'équipe et les difficultés pour participer aux temps de permanences du Relais petite enfance départemental à Sospel. En effet, il n'est pas possible à toute l'équipe de s'y rendre en même temps, rendant ainsi leur participation occasionnelle.
- Les professionnels confirment la difficulté pour recruter des professionnels qualifiés, les candidatures sont essentiellement des Cap AEPE qui ont peu de connaissances et dont le niveau ne correspond pas toujours aux exigences du terrain. Les équipes sont dans l'obligation de les former, mais sont ensuite confrontées à la difficulté de fidéliser les nouveaux arrivants au sein des structures. Cette situation a pour conséquence de la fatigue, de l'usure et du découragement des professionnels en place.
- Le décalage entre le volume d'heures contractualisées initialement à la demande des parents et l'amplitude horaire réellement occupée par les enfants est de plus en plus important. En effet, les directrices comptabilisent un nombre d'heures réalisées inférieures à la demande formulée lors de l'inscription de l'enfant, ce qui impacte le taux d'occupation mais également l'atteinte de bons ratios de facturation. Un travail d'extraction des données statistiques a permis de mettre en exergue que la plage horaire la plus fréquentée est celle de 9H à 16H avec 98% d'occupation réelle alors qu'elle est de 70% avant 9h et après 17h. Les taux d'occupation d'accueil réels sur les horaires proches de l'ouverture et de la fermeture sont significativement plus bas. L'agrément modulable est un outil qui permet de répondre à cette contrainte mais qui reste à nuancer pour le développement de nouvelles places.
- Les besoins des parents évoluent de façon rapide et imprévisible. On observe une évolution de la société avec une organisation du travail différente, avec notamment le télétravail, les séparations plus nombreuses et dès le plus jeune âge de l'enfant. Il n'y a pas si longtemps les besoins d'accueil étaient majoritairement des temps pleins de 10 heures journaliers, les parents travaillaient 5 jours par semaine 8H par jour en rajoutant les temps de transport. Aujourd'hui ce n'est plus forcément la norme., et ils ne peuvent pas projeter d'un mois sur l'autre leurs besoins.

- La liste d'attente variable et importante pour certaines communes. (cf état des lieux)
- L'absence de possibilité de places d'accueils collectifs sur les communes de Fontan, Saorge, La Brigue pénalise les familles de la vallée. Si un accord permet à la commune de La Brigue d'utiliser la crèche de Tende, l'Eaje de Breil est réservé prioritairement aux familles de la commune. Des enfants d'autres villages, Fontan et Saorge sont acceptés avec des contrats courts lorsqu'il y a des places disponibles. En janvier, lors des nouvelles inscriptions, les contrats de ces enfants ne sont pas renouvelés si la demande des familles de Breil couvre la totalité des places de la structure. Cette problématique est renforcée par l'absence d'assistants maternels sur le territoire.
- L'éloignement géographique entre les communes de la vallée de la Roya et la complexité des déplacements.
- La nécessité de réfléchir à une offre globalisée sur la vallée de la Roya.
- Le faible nombre d'assistants maternels dans la vallée de la Roya.
- La complexité pour organiser des temps d'échanges sur les pratiques professionnelles avec les équipes. En effet, en dehors de la journée pédagogique de la rentrée de septembre, des ateliers avec des personnes extérieures sont mis en place pour des analyses de pratiques ainsi que des réunions de service mais il est difficile de mobiliser le personnel sur ces temps, souvent en dehors des temps de travail. De plus, il est difficile de payer en heures supplémentaires ces temps spécifiques. Cette réalité induit une perte de qualité et de sens accompagné d'une sensation de sacrifice par les équipes.
- L'accès difficile aux formations du Cnft lié aux difficultés des déplacements des professionnels et au maintien des effectifs auprès des enfants.
- La mise en place d'une dynamique d'équipe et du projet d'accueil rendue complexe sur le long terme du fait d'une instabilité des équipes.
- L'épuisement du quotidien est un sujet récurrent avec des démissions fréquentes et des arrêts de travail.
- Le manque de valorisation du métier, l'organisation du travail des professionnels et la rémunération sont des freins à l'attractivité du métier.
- La difficulté au quotidien pour les directrices de gérer les plannings des salariés.
- L'évolution de la société avec des postures professionnelles exigeantes.

L'analyse globale du territoire, laisse apparaître 7 problématiques majeures :

La diminution de l'offre d'accueil petite enfance sur le territoire de la Carf dont le taux de couverture est déjà faible.

Le bien être au travail qui est d'autant plus difficile à maintenir dans certaines structures vieillissantes.

L'optimisation des places d'accueil du fait d'un changement des pratiques des familles.

La difficulté pour former, recruter et maintenir le personnel petite enfance.

L'épuisement des équipes et des directrices face à un contexte multifactoriel complexe.

Des assistants maternels isolés dans le moyen pays (Breil-sur-Roya, Castellar, Sospel).

Des parents sans solution d'accueil dans certaines communes du moyen pays.

#### 4. LES PRECONISATIONS

##### a) *Les ambitions nationales*

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants d cadre du **service public de la petite enfance** (Sppe)

Garantir aux parents un égal accès à l'information et une offre d'accompagnement selon leurs besoins et ceux de leurs enfants

Développer et pérenniser les places pour garantir aux familles une offre en tout point du territoire

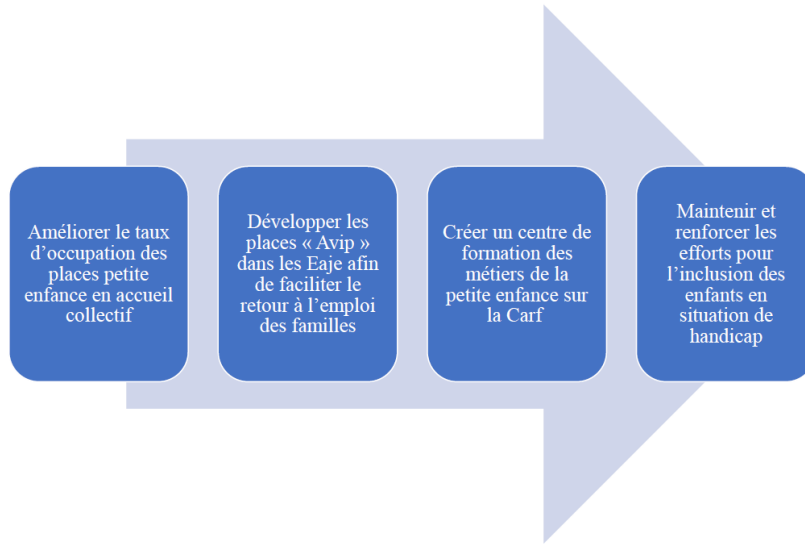
Favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil

Accompagner et contrôler les modes d'accueil afin de garantir au sein des structures un accueil de qualité, conforme aux exigences de la charte d'accueil du jeune enfant

Les  
ambitions  
de la  
Convention  
d'objectifs et  
de gestion  
2023-2027

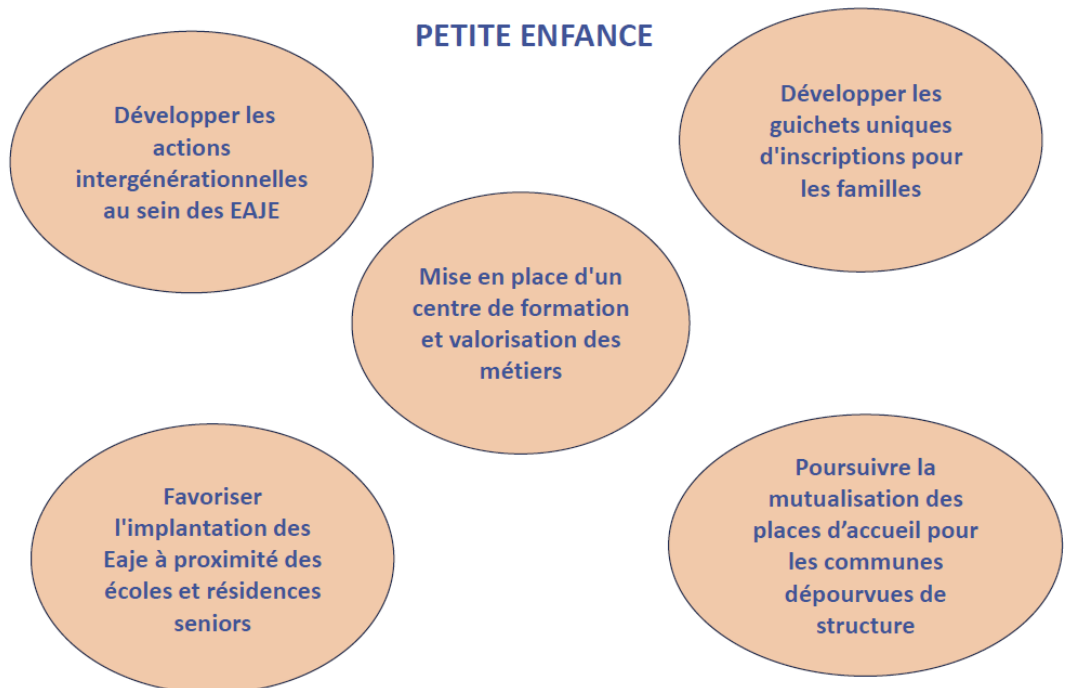

b) Les ambitions de la caf des Alpes Maritimes

Propositions  
pour la future  
Ctg  
Petite enfance



c) Les ambitions des professionnels du territoire en octobre 2023

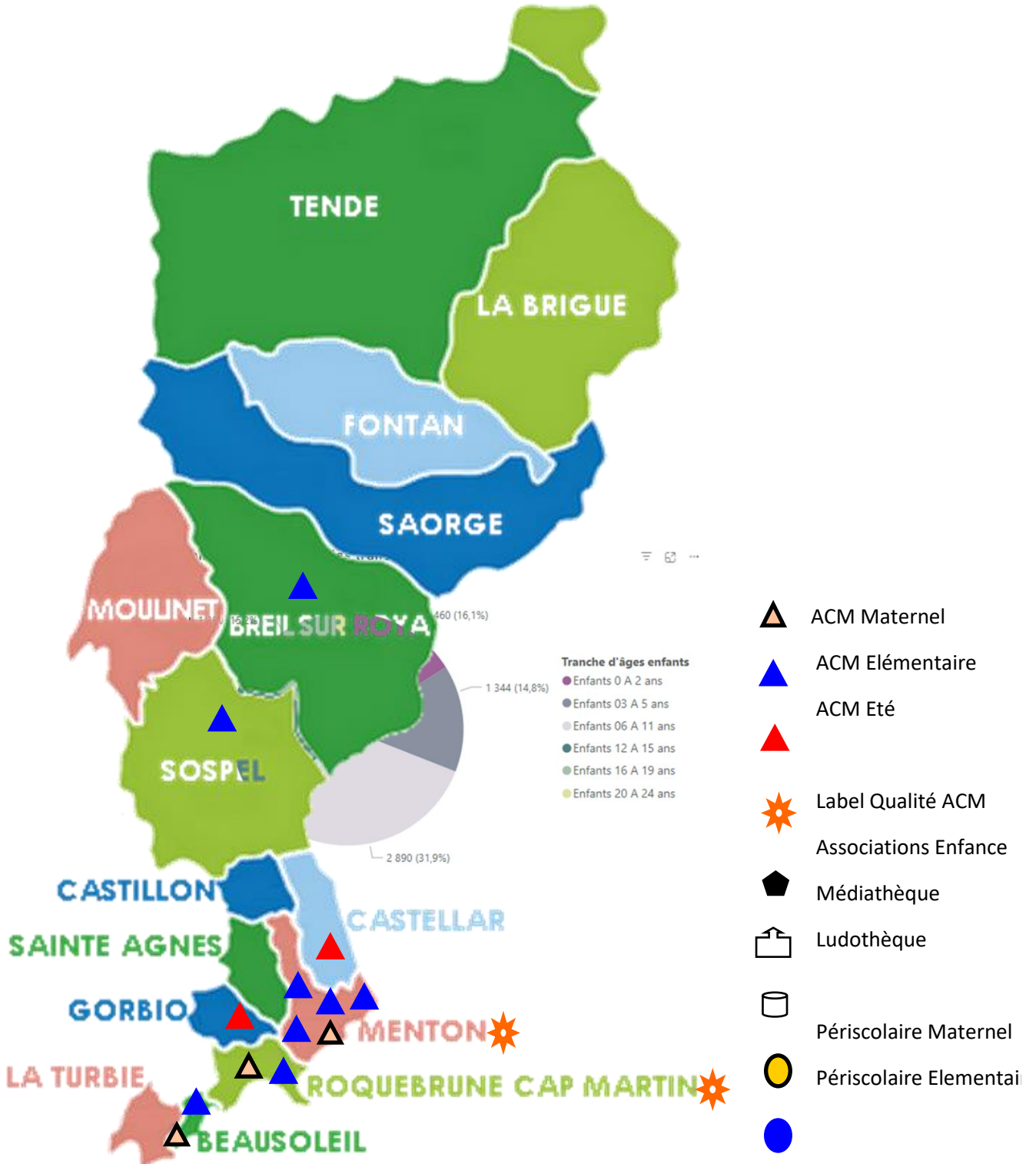
Actions  
proposées par  
les  
professionnels  
du territoire  
lors du  
dernier  
COTECH Ctg



B. ENFANCE (3-10 ANS)

1. ETAT DES LIEUX : DONNEES QUANTITATIVES

Cartographie des structures :

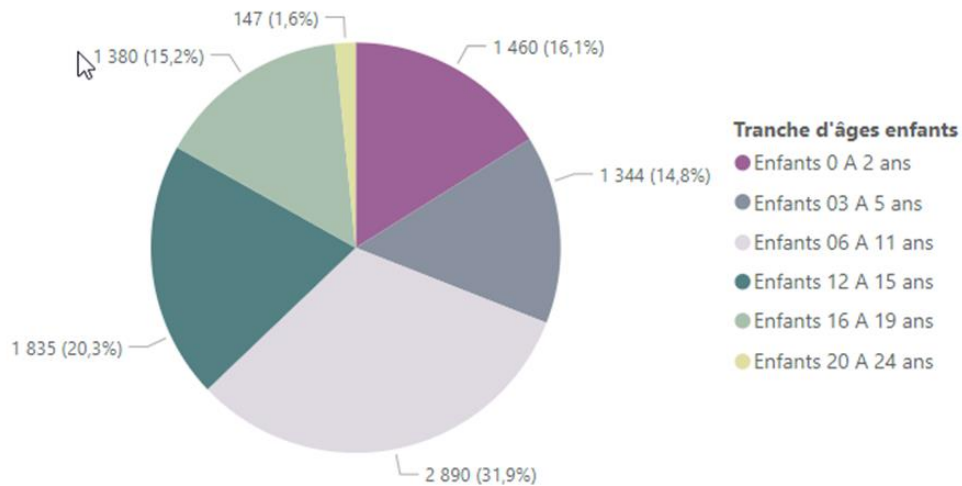


Nombre d'enfants sur le territoire :

Les enfants de 6 à 11 ans sont **2 890 sur les 12 communes**

Les enfants de 3 à 5 ans sont **1 344**.

Répartition des enfants selon les tranches d'âges



30

**4 977 familles avec enfants** près de **85 % des familles ont au moins deux enfants**

## 2. Constats

En quelques lignes, l'objectif est de synthétiser la demande des familles et des professionnels de terrain qui ont été questionnés tout au long des réunions de diagnostic partagé ou par

### Demandes des parents :

- Manque de place en Acm petites vacances et été,
- Niveau faible des animateurs entraînant une crainte du sérieux des équipes,
- Manque d'information sur les réalisations et les objectifs des Acm.

### Demandes des professionnels :

- Manque de professionnels qualifiés et formés,
- Manque de moyens de certaines collectivités pour créer des structures,
- Fonctionnement par commune voir par structure ne permettant pas d'échanges des pratiques, de collaborations et l'émulation des projets,
- Manque d'espace suffisamment adapté et dédié notamment aux périscolaires et aux Acm,
- Manque ombrage dans les cours et végétalisation à travailler,

- Mutualisation de l'aménagement des locaux afin de posséder des salles adaptées à l'accueil de enfants autant pour le périscolaire, pour les Acm que pour les écoles (Bcd, salle de théâtre, salle sensorielle, salle cuisine, salle menuiserie, coin nature, jardin potager...),
- Améliorer la place des parents dans les retours sur les Acm,
- Mobiliser des espaces à proximité mais extérieurs aux structures visant à développer des projets (ferme pédagogique, jardins enfants, coin cabane...),
- Manque d'animateur spécifique H particulièrement bien formé
- Cohérence à faire évoluer entre animateur Handicap et Aesh de l'Education Nationale.

### 3. PROBLEMATIQUE : ANALYSE GLOBALE DU TERRITOIRE :

Les intervenants du champ périscolaire ont du mal à s'inscrire dans une perspective de réussite, car le secteur est confronté à un manque de stabilité, de reconnaissances et de clarté des politiques publiques, générateur de difficultés de recrutement et de qualifications.

La qualité insuffisante des parcours professionnels et des emplois proposés constitue un frein à une plus grande professionnalisation des animateurs.

Les emplois, souvent précaires, se caractérisent par de faibles quotités de temps travaillés, des champs professionnels variables et mal définis et des compétences professionnelles attendues difficilement identifiées.

L'amélioration des conditions de l'emploi tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs constitue un véritable enjeu.

À ce titre, les mutualisations d'emplois au sein de la sphère éducative, via des formes de dé contractualisations innovantes, semble une piste de travail intéressante afin de générer des emplois à temps plein et de permettre la stabilité des emplois.

En matière de continuité éducative, les intervenants cohabitent davantage qu'ils ne coopèrent.

Cette pérennisation des emplois permettrait la mise en œuvre plus efficace de plans de formations visant à améliorer la qualification de nos professionnels.

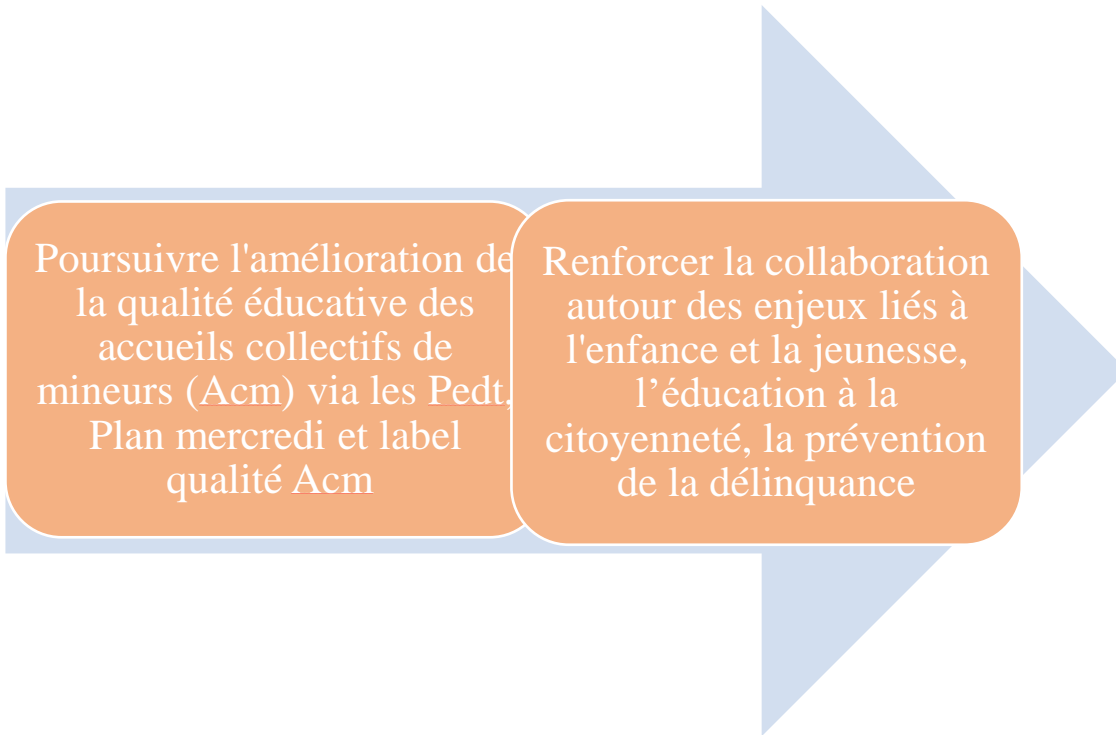
Les diplômes professionnels permettant de couvrir le champ de l'animation périscolaire sont nombreux, mais peu accessibles. Le BAFA, diplôme non-professionnel, reste la qualification majoritaire même si nous conviendrons qu'il est peu adapté aux besoins actuels du secteur.

Il est indispensable d'engager des travaux avec les acteurs concernés sur une qualification professionnelle plus en adéquation avec les spécificités des temps périscolaires car les diplômes professionnels existants, notamment les brevets et certificats professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS et CPJEPS), restent peu accessibles pour des raisons de volume de formation mais aussi de coût et de niveau d'exigences.

Par ailleurs les dispositifs de validation des acquis de l'expérience, peu usités dans le secteur mériteraient d'être développés. Les contraintes économiques ainsi que les problématiques de disponibilité limitent également le recours à la formation continue dont l'offre reste assez limitée.

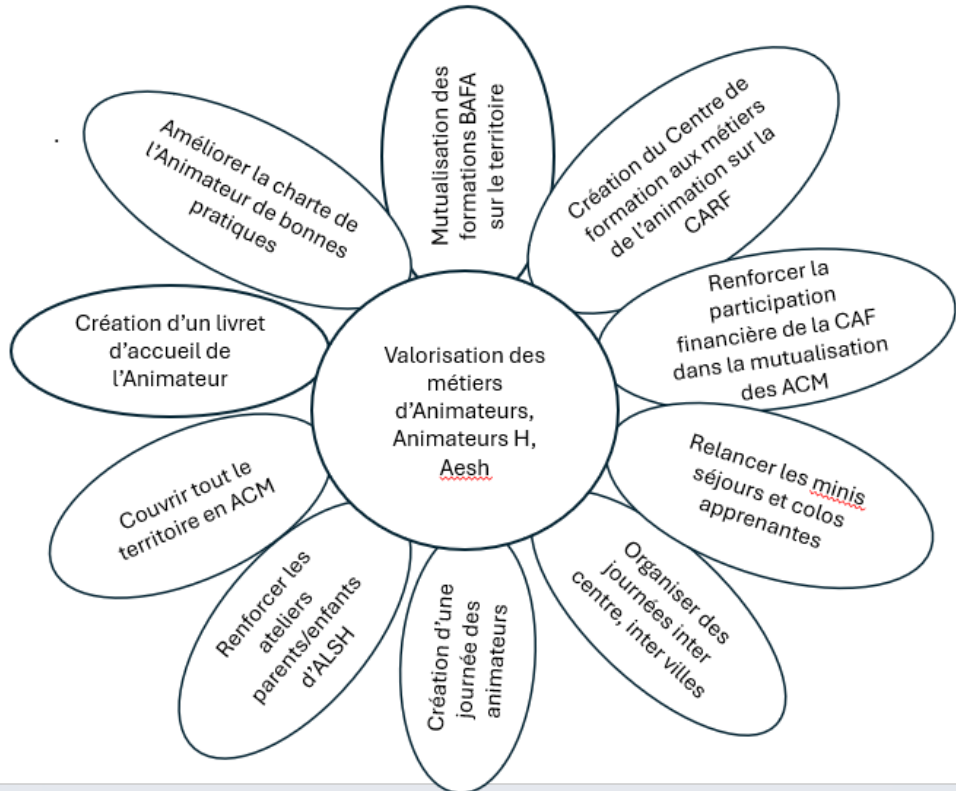
4. PRECONISATIONS :

Objectifs de la Caf et du Copil de la Ctg 2





Proposition  
d'actions  
2024-2028



## C. JEUNESSE (11-25 ans)

## 1. ETAT DES LIEUX : DONNEES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES

Nombre d'enfants sur le territoire :

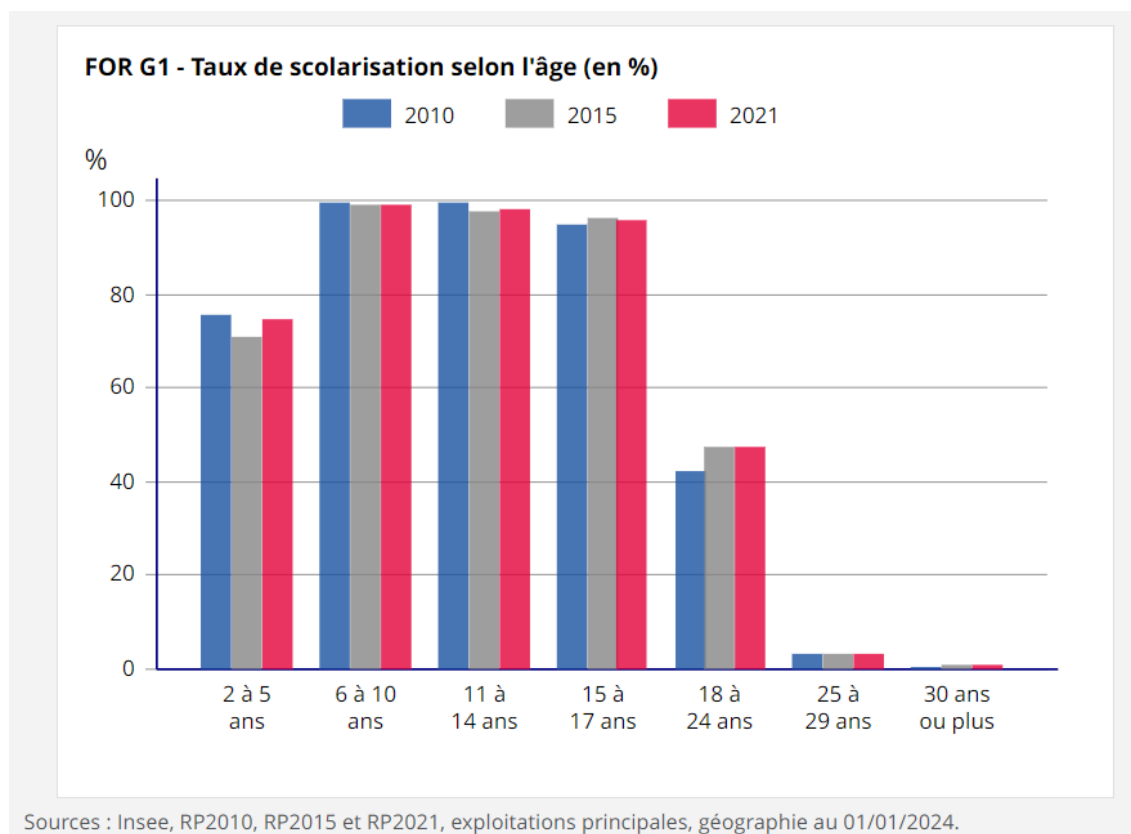
Les jeunes de 11 à 15 ans sont **1835 sur les 12 communes**

Les jeunes de 16 à 19 ans sont **1380**.

Structure des familles :

4 977 familles avec enfants : près de 85 % des familles ont au moins deux enfants

Scolarisation et Emploi des jeunes :



34

### RÉPARTITION DES 15-29 ANS SELON "LEUR STATUT" (ORDRE DE GRANDEUR)

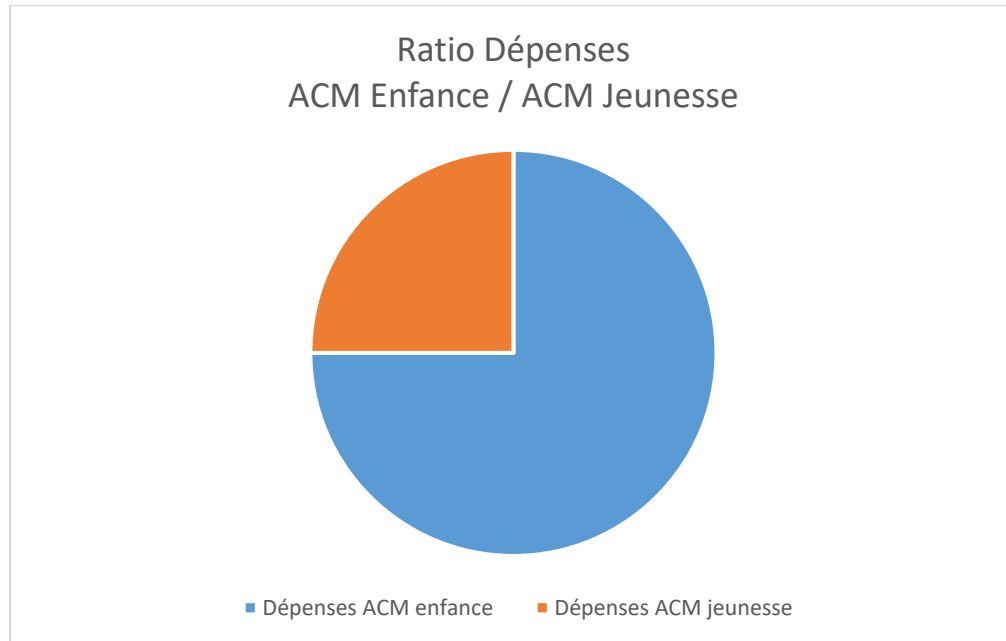
Jeunes lycéens	189 000
Apprentis	33 500
Etudiants (19%)	180 000 dont 64 000 extérieurs à la région 22 % sont boursiers 20% vivent en dessous du seuil de pauvreté 25% bénéficient d'aide au logement
Actifs (44%)	375 000 dont environ 1/3 précaires 15-24 ans : 47% en contrat temporaire ou précaire 25-39 ans : 14% en contrat temporaire ou précaire Risque d'emploi précaire, y compris contrat court, deux fois plus fort pour les jeunes
Chômeurs- RMI	110 000

Les typologies sont difficiles à quantifier avec précision du fait de la multiplicité et de l'hétérogénéité des sources à traiter.

Cartographie des structures :



Répartition budgétaire des crédits ACM en fonction des tranches d'âges :



Un manque de dépenses en orientation des jeunes laisse le territoire assez pauvre en matière de structure Ados.

a) *Colonies sur le territoire*

Aucune colonie fixe sur le territoire en 2024, alors qu'il en existait plus de 15 avant les années 2000, représentant environ 120 semaines de vacances.

Aujourd'hui, environ 10 semaines de vacances proposées pour les adolescents en colonies apprenantes.

b) *Structure engagement citoyen*

A la différence de l'enfance, il n'existe pas de structure pour les adolescents style « Conseil Municipal des Jeunes ».

Seule la mission locale et les services jeunesse proposent, dans leurs activités, de partager certaines valeurs républicaines.

Il est constaté une déviance des jeunes sur tout le territoire avec une délinquance en augmentation.

Des comportements défiants, voir agressifs de certains jeunes face à la police, face à certains riverains dans les quartiers remontent régulièrement aux services municipaux.

Il y a une forte demande des familles dans l'accompagnement éducatif des adolescents mais aucune structure spécifique existe sur notre bassin de vie.

Les services jeunesse, la mission locale et les associations sportives conseillent, autant que faire ce peut, les parents.

La création d'un réseau, la mise en commun des moyens et des locaux pourrait être une solution pour le territoire afin de créer, à minima, un lieu ressource.

### c) Logement des jeunes

7 jeunes sur 10 ont des difficultés pour se loger.

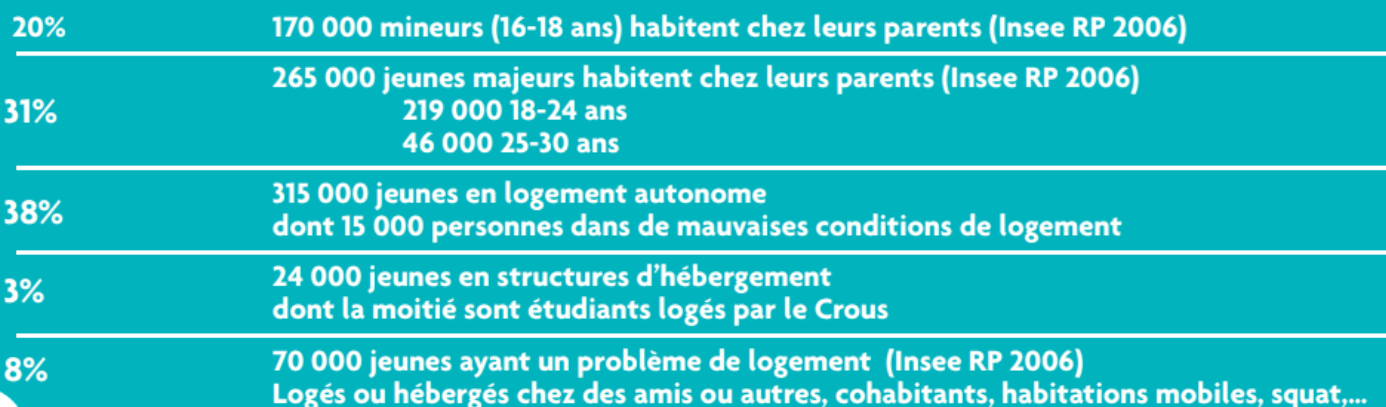
Parmi les trois quarts des jeunes en situation de difficulté, 29 % ont été dans l'obligation de rester chez leurs parents. Pour 26 % d'entre eux, impossible d'envisager une location, faute de moyens. Pire encore, 1 sur 10 s'est retrouvé sans logement ou en situation de précarité, selon un sondage réalisé par l'Observatoire de la jeunesse solidaire, de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev).

Assignation à résidence familiale pour 19 % des sondés. Plus consternant, 1/4 des jeunes en difficulté ont sacrifié leur budget santé et/ou alimentation pour être en mesure de payer le loyer. Certains n'ont pas d'autres moyens que de s'appuyer sur des parents compréhensifs, 18 % des jeunes disposent en effet d'une aide familiale.

La plupart des 18-30 ans ont pu s'éloigner du nid familial (81 %) mais 19 % d'entre eux n'ont pas d'autres choix que de rester sur place, 66 % des 19 % assurent ne pas avoir trouvé de solution de substitution.

Bien sûr, avoir un job permet de prendre plus facilement son envol. Parmi ceux qui ont quitté leur famille, les 3/4 disposent d'un travail. Dans les 19 % qui restent, 24 % le font parce qu'ils suivent une formation et 38 % sont sans emploi.

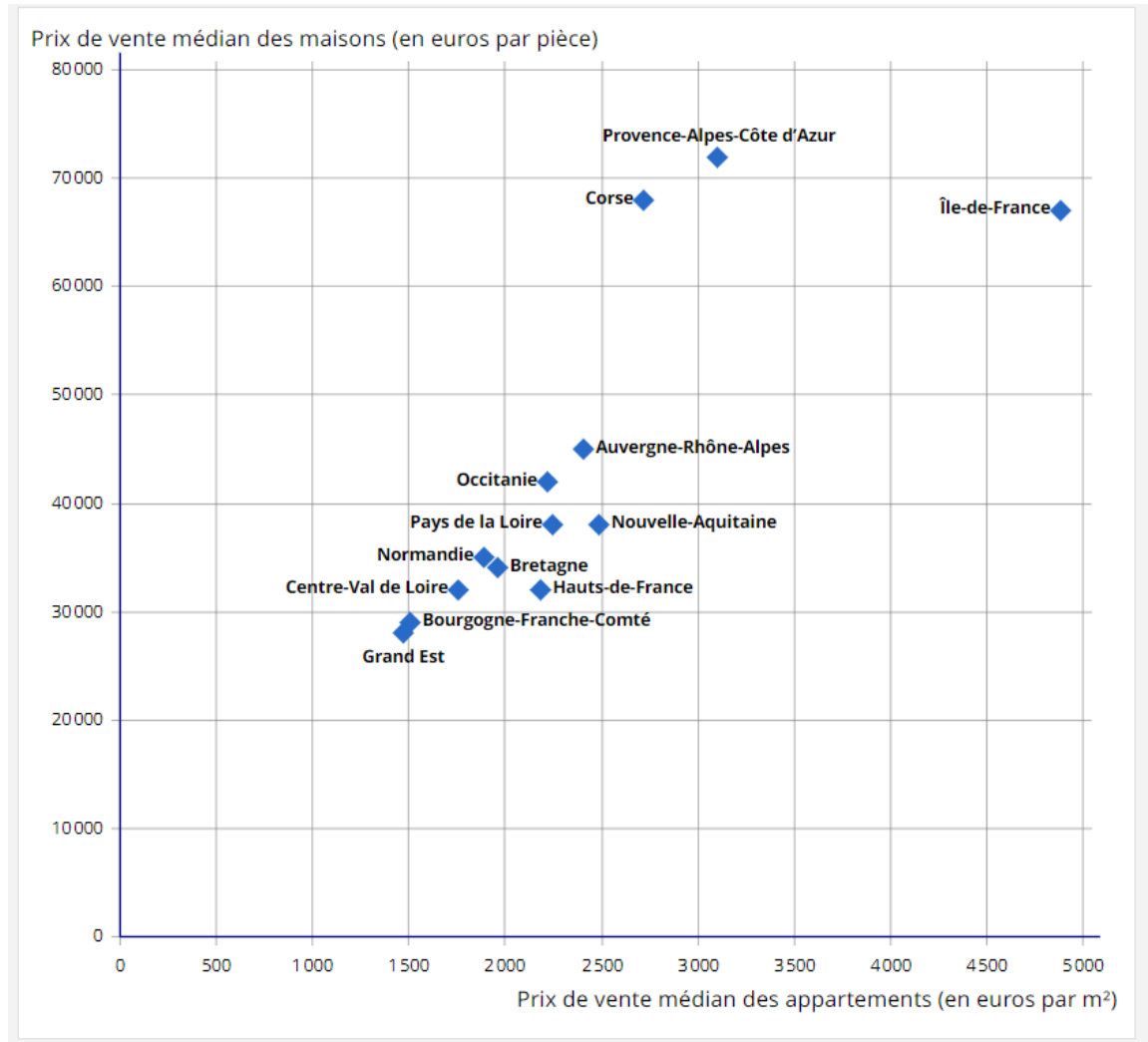
En Paca :



Il n'existe aucune structure publique spécifique pour les jeunes sur notre territoire, ils recherchent dans le secteur privé.

Il existe un nombre de logement total suffisant sur le territoire mais plus de 42% en résidence secondaire donc non accessible à la location pour les actifs.

Un prix du foncier dans les plus élevés de France, entrainant des loyers difficilement abordables.



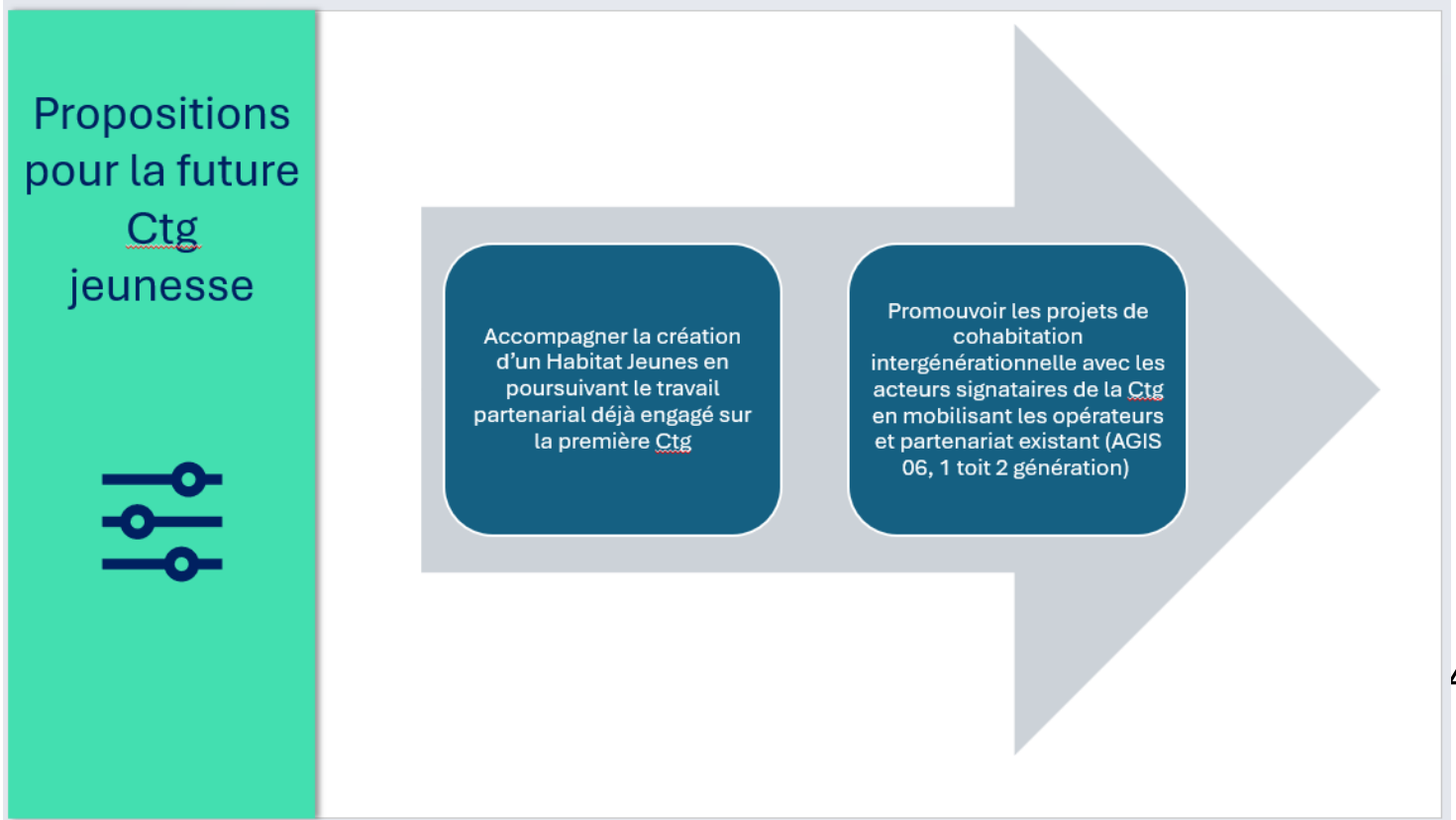
## 2. LES CONSTATS

Cette analyse veut mettre en évidence de façon très synthétique les faiblesses du territoire, les constats des professionnels font remonter les manques suivants :

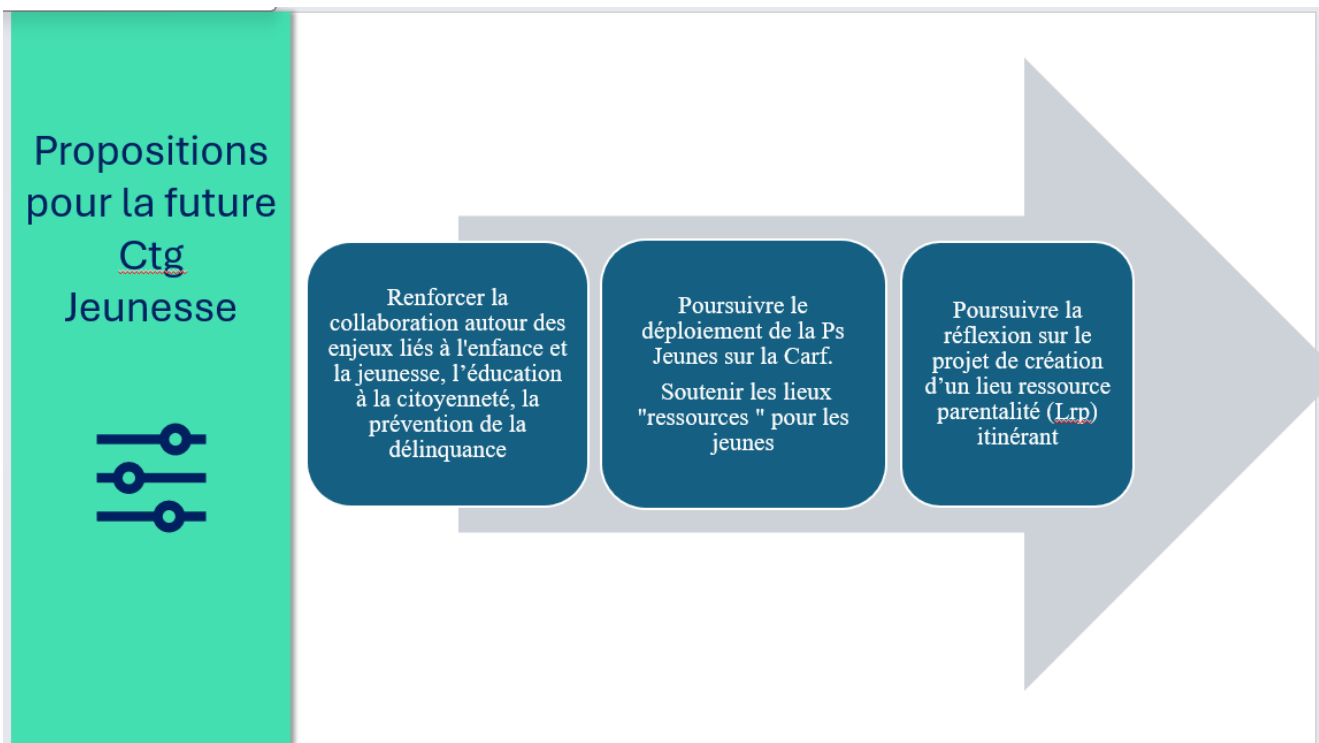
- Manque de structures de loisirs jeunesse et d'aide au logement jeunes dans les vallées,
- Insuffisance de moyens financiers pour développer les actions jeunesse sur le territoire,
- Manque de logement pour les jeunes actifs,
- Inexistence de structures de colonies permettant le départ en vacances et la création d'émulation par la dynamique de groupe,
- Manque d'engagement citoyen des jeunes par défaut de structure d'accompagnement ou par manque d'exemple pour notre jeunesse,
- Insuffisance de bénévoles dans les associations,
- Insuffisance de structure d'écoute, d'accompagnement et de soutien des parents ayant des adolescents en grise ou recherche de repères,
- Manque de lisibilité de l'offre de loisirs jeunesse sur les territoires alors qu'il existe souvent des actions mais connaissant un manque important de communication.

3. PRECONISATIONS

a) Objectifs de la Caf et du Copil de la Ctg 2



40

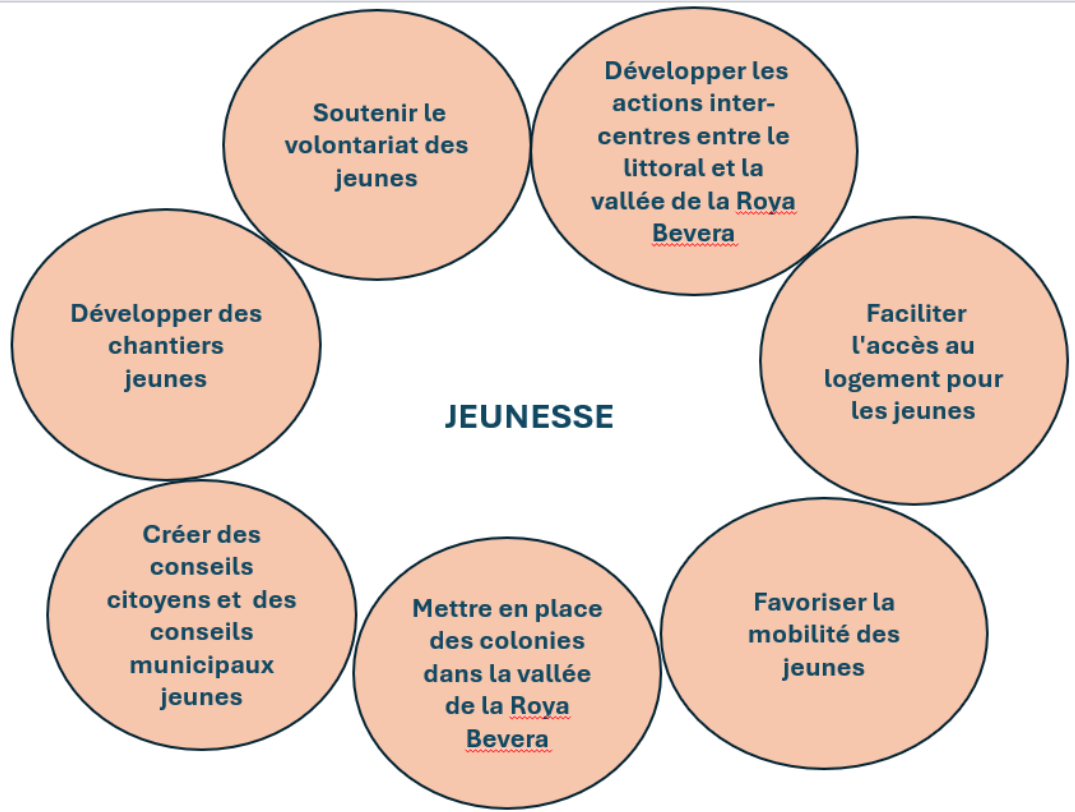




b) Les ambitions des professionnels du territoire en octobre 2023

006-210601639-20241004-2024\_85-DE  
Reçu le 07/10/2024

Actions  
proposées par  
les  
professionnels  
du territoire  
lors du dernier  
COTECH Ctg



## D. HANDICAP

## 1. ETAT DES LIEUX : DONNEES QUANTITATIVES

Le diagnostic de territoire sur le champ du handicap est complexe à réaliser car les chiffres officiels ne caractérisent pas tout à fait le portrait réel du territoire. En effet, le nombre d'enfants non diagnostiqués ou en cours de diagnostics ne sont pas quantifiés dans les statistiques ci-dessous.

Pour recenser le nombre d'enfants de moins de 20 ans sur le territoire de la Riviera, nous nous sommes basés sur le nombre d'enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'enfant Handicapé (AEEH) versée par la Caf.

**NOMBRE D'ENFANTS  
DE MOINS DE 20 ANS  
BENEFICIANT D'UNE AEEH**

Année	Nbre enfants
2021	295
2022	286

Cette allocation comprend un montant de base auquel se rajoute un complément calculé en fonction de la réduction du temps de travail du ou des parents, ou l'arrêt complet de travail.

Cependant, tout le monde s'accorde pour évaluer que le nombre réel d'enfants porteurs de handicap correspond à 2 fois le nombre d'enfants bénéficiaire de l'Aeeh.

Il est donc estimé sur le territoire de la Riviera qu'il faut plutôt accueillir dans nos structures en inclusion 572 enfants.

Afin de réaliser un diagnostic de territoire sur la Riviera plus précis, tous les acteurs œuvrant sur le champ du handicap ont été mobilisés pour réaliser un diagnostic partagé.

Ce groupe constitué de plus de 80 bénévoles et professionnels du handicap s'est réuni à de multiples reprises et à organiser des visites sur site afin de posséder une lecture fine du terrain tant en matière de structure que de besoins de la population.

Ces acteurs se sont interrogés sur le soutien à la parentalité, l'accompagnement des familles notamment dans le parcours de diagnostic et leur place dans le réseau.

Le réseau doit intégrer davantage les familles au cours de la prochaine Ctg.

L'inclusion scolaire et périscolaire, le travail de « liaison » entre la crèche et l'école doit rester une priorité pour éviter les ruptures.

Le territoire de la Carf comporte déjà plusieurs dispositifs qui permettent de fluidifier les relations entre les différents partenaires notamment La Charte « ville handicap » a été signée par les communes de Menton, Beausoleil et Roquebrun- Cap-Martin visant à renforcer la concertation et la coordination des actions menées en faveur d'une politique d'intégration.

### Enfants en situation de handicap et en parcours de diagnostic accueillis en crèche

	Nbre enfants AEEH	Nbre enfants en parcours de diagnostic
<b>ROQUEBRUNE CAP MARTIN</b>	3	1
<b>BEAUSOLEIL</b>	0	3
<b>MENTON</b>	1	2
<b>BREIL SUR ROYA</b>	0	1
<b>TENDE</b>	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>10</b>

Source interne aux communes année scolaire 2023/2024

### Enfants reconnus en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire

	Nbre enfants scolarisés	AEEH
<b>ROQUEBRUNE CAP MARTIN</b>	39	22
<b>BEAUSOLEIL</b>	34	25
<b>MENTON</b>	145	131
<b>BREIL SUR ROYA</b>	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>218</b>	<b>179</b>

Source interne aux communes année scolaire 2023/2024

## Enfants à besoins spécifiques non reconnus en Accueil de Loisirs

	Nbre enfants accueillis
<b>ROQUEBRUNE CAP MARTIN</b>	17
<b>BEAUSOLEIL</b>	8
<b>MENTON</b>	13
<b>BREIL SUR ROYA</b>	0
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>

Source interne aux communes année scolaire 2023/2024

Enfants reconnus en situation de handicap  
en accueil de loisirs sans hébergement Carf

	Nbre enfants accueillis	AEEH	AAS* Anim H
<b>ROQUEBRUNE CAP MARTIN</b>	39	22	14
<b>BEAUSOLEIL</b>	8		0
<b>MENTON</b>	77	65	0
<b>BREIL SUR ROYA</b>	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>88</b>	<b>14</b>

Source : Année scolaire 2023/2024 chiffres remontés par les communes

\*AAS : Enfants accompagnés individuellement par une Animatrice Accueil Spécifique

**LES STRUCTURES :**

Le territoire de la Carf comprend plusieurs établissements et services spécialisés au service des familles et enfants en situation de handicap :

**L'Institut Médicoéducatif Bariquand Alphan de Menton :**

C'est le seul IME du territoire Est, implanté sur un vaste terrain de 4000 m<sup>2</sup> sur Garavan.

Il dépend de la Fondation Lenval et accueille 80 enfants de 6 à 20 ans, qui ne peuvent pas être scolarisés en milieu ordinaire, handicapés psychiques ou autistes, soit 50 en internat et 30 en externat. Il est constitué d'une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs Spécialisés, de Moniteurs Educateurs, d'accompagnateurs Educatifs, et de psychologues, qui ont pour mission d'accompagner les enfants tant au niveau éducatif, pédagogique et thérapeutique.

Il n'existe pas de places pour les moins de 6 ans.

Les besoins en places IME avec internat pour les enfants de 3 à 6 ans sont de 20 places et de 10 places en semi-internat pour des enfants de 7 à 20 ans.

Il manque au total une trentaine de places sur le territoire.

L'Ime le plus proche de ce secteur est celui de Mont Borron à Nice Est, la problématique reste le transport.

**Le Service d'Education Spéciale et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSAD) Georgette Grouselle géré par Bariquand Alphan :**

Le Sessad est un Service Médico-Social, rattaché à la Fondation Lenval constitué d'une équipe pluridisciplinaire. Son action vise à apporter un soutien spécialisé aux enfants et adolescents handicapés dans leur milieu ordinaire de vie et d'éducation ainsi qu'à leurs familles. Leurs missions sont les suivantes :

- Des interventions « directes » auprès des enfants (activités éducatives ou de rééducation, visites à domicile, observations et bilans...);
- L'accompagnement des familles ;
- Des temps de travail institutionnels (réunions de synthèse, d'analyse des pratiques, d'équipe de suivi de la scolarisation...), qui permettent d'assurer l'adéquation des prises en charge par le service avec le projet de vie global de l'élève et notamment du PPS ;
- Des éléments d'information donnés aux enseignants de l'élève.

Actuellement 15 places sont financées sur le territoire Carf, ce qui permet de ventiler 18 enfants. Les besoins de développement du SESSAD, pour la prise en charge des enfants de 5 à 18 ans ont été actés auprès de l'ARS et une demande de création de 10 places est en cours de validation pour la rentrée 2024, pour couvrir La Roya et La Bevera.

Ces dix places supplémentaires permettront de créer plus de disponibilité pour les enfants du littoral de la Carf.

Le but est de couvrir la tranche d'âge du cours élémentaire première année afin qu'il n'y ait pas de coupure après la maternelle.

La difficulté principale évoquée est la pénurie du personnel spécialisé qui malgré la présence sur le secteur d'un IUT, est tout de même un frein au développement de places sur le territoire. La voie de l'apprentissage est largement pratiquée à Bariquand mais les apprentis restent peu sur la région, l'attractivité salariale n'est pas au rendez-vous pour un secteur géographique aux loyers équivalents aux Parisiens.

La concurrence est liée à l'attractivité de Monaco, avec la création de postes spécialisés mieux rémunérés et dont le régime allocataire Ccss est très intéressant pour le professionnel.

Les professionnels ressortissants de l'Union Européenne ne sont pas formés de la même manière, les équivalences sont difficiles à obtenir, l'Italie n'est donc pas une piste à envisager.

**L'hôpital de jour Franco Monégasque :**

13% des enfants et adolescents en France, présentent des troubles psychiatriques qui impactent le fonctionnement social, relationnel, familial et émotionnel.

Le chiffre sur la Carf n'est malheureusement pas connu mais les besoins cumulés avec ceux de la Principauté de Monaco ont permis d'identifier la nécessité de créer une unité de jour de 30 places, ouvertes en 2024, que se partageront les deux pays.

Les enfants doivent être adressés par un service de soins (Cmp par exemple) et non directement par un médecin traitant. Une convention bipartite a été signée entre la commune de Beausoleil et l'hôpital afin que les adolescents puissent fréquenter le Centre culturel pour des activités culturelles.

La plus grande difficulté de cet établissement est de recruter du personnel qualifié, aujourd'hui 15 enfants sont accueillis.

L'orientation des enfants en situation de handicap sur la Carf pour établir un diagnostic est difficile sur le territoire notamment pour l'arrière-pays.

Elle peut se faire auprès de :

**La Plateforme de Coordination et d'orientation (Pco) de la Fondation Lenal :**

Les missions de cette plateforme sont la coordination et l'orientation des enfants suspectés de Troubles Neurodéveloppementaux (Tnd) en proposant via des partenaires libéraux contractuels des prises en charges spécifiques permettant un diagnostic et des soins précoces ainsi qu'un accompagnement adapté.

La prise en charge a été élargie récemment aux enfants jusqu'à 12 ans.

Les Freins identifiés sur le territoire Carf par le service :

- N'est pas accessible aux familles affiliées au régime allocataire de Monaco.
- Manque de professionnels médicaux et paramédicaux libéraux pour faire les prises en charge des diagnostics sur la Carf et liste d'attente importante dans le CMP du secteur sur Menton qui augmentent considérablement les délais de diagnostic et de prises en charge médicales ainsi que le montage des dossiers MDA.
- La prise en charge des familles en précarité ou étrangères est de plus en plus complexe car la barrière de la langue est un frein au montage du dossier MDA.

Préconisations => recherches en cours de partenariat avec le Chpg de Monaco et l'hôpital de La Palmosa à Menton, afin de contractualiser auprès des salariés de ces établissements, pour pouvoir prendre en charge les patients de la Pco qui résident sur le territoire de la Carf.

**Le Centre Médico-Psychologique Est de la Fondation Lenal :**

Situé 40 rue Partourneaux à Menton, c'est un lieu de consultations et de soins ambulatoires gratuits pour les enfants de la naissance à 18 ans. Ils sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire constituée de Pédopsychiatre, Psychologue, Orthophoniste, Psychomotricien et Assistante sociale. Les séances de psychothérapie sont individuelles, la première séance est assurée par un pédopsychiatre, qui se charge ensuite de l'orientation La rééducation orthophoniste et la prise en charge psychomotrice est réalisée sur place et des ateliers de groupes peuvent être proposés.

C'est le seul CMP sur le territoire EST qui couvre le secteur Nice Est jusqu'au vieux Nice, l'Ariane, La Trinité et les 15 communes de la Carf. Le territoire étant vaste et les besoins importants, les délais d'attente pour obtenir un premier rendez-vous médical spécialisé sont de plusieurs mois.

Un projet d'un « psycho-bus » porté par la Fondation Lenal est en cours d'élaboration et de recherche de financement. Le but serait de monter dans la vallée de La Roya pour assurer des consultations pour les enfants et adolescents par une équipe composée de Pédopsychiatre et Psychologue afin d'accélérer l'orientation si besoin.

La scolarisation de l'enfant en situation de handicap peut avoir lieu en milieu ordinaire, accompagné par un(e) AESH soit connaître une scolarisation spécialisée. Sur le territoire de la Carf il existe :

**Les classes Ulis :**

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs ouverts, constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique. Elles viennent en appui de la scolarisation des élèves en situation de handicap pour lesquels la Maison départementale des personnes handicapées a notifié ce dispositif. Les ULIS sont déployées à l'école, au collège et au lycée.

Les classes ULISS prennent en charge des enfants qui souffrent de problèmes cognitifs.

Il existe 1 classe spécialisée à Beausoleil et 2 à Menton, aucune sur la commune de Roquebrune-Cap-Martin, ni dans l'arrière-pays.

#### **L'Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme :**

La seule Unité d'Enseignement Maternel Autisme se trouve à l'école René Cassin à Menton, son ouverture s'est faite grâce à une collaboration entre l'association l'Apreh, qui a piloté le projet avec la ville, l'Ars et l'Education Nationale. Sept enfants entre 3 et 5 ans peuvent être scolarisés à temps plein au sein même de l'école, et sont petit à petit intégrés dans les classes ordinaires et dans tous les espaces. Il n'y a pas de liste d'attente, il faut impérativement que l'enfant ait une notification de la Maison de l'Autonomie de Troubles du Spectre Autistiques, pour obtenir une place. Il y a deux autres Unités sur Nice Ouest et Mougins.

Aucune Ueea sur la Carf, deux à Nice et Grasse, mais ce n'est pas forcément l'orientation idéale après une classe maternelle spécialisée.

Il sera privilégié ensuite soit une scolarisation classique avec accompagnement spécifique (notification Mda d'un Sessad ou Aesh), une classe Ulis Tsa, ou Sessad renforcé Tsa.

La difficulté au moment de l'orientation est d'avoir une notification avec un diagnostic précoce de Troubles du Spectre Autistique avant trois ans.

**TRANSPORT :** La mobilité des jeunes enfants est un problème sur le territoire, puisque de nombreux soins et accueils se font sur Nice. L'Apreh a une enveloppe pour financer l'accompagnement des enfants de maternelle. Il n'existe pas de taxi départemental financé.

Les parents sont réticents à faire accompagner les enfants par une personne étrangère et sans eux.

#### **L'Etablissement et Service d'Aide par le Travail :**

Deux établissements se trouvent sur le territoire, un à Saint-Dalmas-De-Tende de 64 adultes géré par l'Apreh et un sur Menton géré par l'Adapei

Ces Etablissements et Services d'Aide par le travail accompagnent le parcours professionnel des jeunes qui souffrent de handicap mental physique ou psychique. Les activités ont pour objectifs de les intégrer dans le milieu ordinaire et de tendre à leur autonomie, en tenant compte des dimensions sociales, économiques et sociétale.

#### **Les associations qui œuvrent sur le champ du handicap sur la Carf :**

Samsah DV Menton  
Chien Guide d'aveugle  
Comité Sport Adapté 06  
Handisport 06  
Avh  
ADAPEI-AM  
API-END,  
Happy-Hand  
Audra  
Trisomie 21  
PF 06  
Basket Santé RCM

Le retour des associations se sont faits grâce aux réunions de groupe de travail sur les thématiques handicap et parentalité, mais aussi lors du dernier Cotech. Les actions proposées dans les fiches actions tiennent compte de leurs observations.

## ETAT DES LIEUX DE L'INCLUSION POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP SUR LA RIVIERA DANS LES CRECHES, LES PERISCOLAIRES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS :

Les communes de Menton, Roquebrune-Cap-Martin et Beausoleil ont signé la charte de l'accueil de l'enfant et du jeune en situation de handicap avec la Caf.

6 Fonds Publics de Territoire sont ainsi financés par la Caf sur les communes du littoral où sont accueillis le plus d'enfants.

Ce soutien de la Caf a permis la création de 8 postes de Coordinateurs Référents de l'accueil spécifique qui ont été nommées impulsant ainsi, les prémices d'une coordination autonome du réseau Handicap créé il y a quelques années.

La commune de Roquebrune-Cap-Martin a mis en place « un projet d'accueil pour tous » dans les Acm maternel et élémentaire.

### 2. CONSTAT : DONNEES QUALITATIVES -enquête de terrain

Aucun refus d'accueil total sur la crèche de Breil, ni sur Tende mais l'offre ne correspond pas toujours au besoin des familles : horaires, jours, temps d'accueil réduit à cause d'un manque d'encadrement supplémentaire idem pour Beausoleil. Les équipes des crèches sont toutes accompagnées par au moins un psychologue sauf TENDE.

Les crèches du haut pays expriment des difficultés en l'absence de suivi spécifique pour la prise en charge de certains enfants manifestant des troubles du comportement non détectés, elles identifient les freins que sont l'éloignement des institutions, le manque de spécialistes et le désert médical sur le territoire. L'accompagnement des familles, plus isolées, est du coup plus complexe, les professionnels de la petite enfance sont parfois les seules personnes à alerter et doivent soutenir les familles, le manque de personnels spécialisés à leur côté est stressant insécurisant.

Seule la Pmi fait le lien dans ces accueils spécifiques sans transmettre les diagnostics.

Il est rare que les enfants en situation de handicap, lorsqu'il est connu, soient refusés en crèche par contre le temps d'accueil est souvent négocié au départ avec les parents lorsqu'il n'y a pas de soutien supplémentaire de personnel dans l'équipe qui accueille.

On peut observer que lorsque le personnel est renforcé l'accueil correspond mieux aux besoins des familles et qu'il n'y a aucun refus.

Seules les communes qui ont un FPT handicap ont un renfort de personnel qu'ils soient Coordinateur Référent de l'Accueil Spécifique (infirmier ou puériculteur) ou personnel de terrain, certains établissements arrivent à faire un accueil individualisé renforcé 1/1.

La réponse d'accueil sur les établissements de loisirs municipaux dépend fortement de la présence ou non de personnel qualifié et supplémentaire soit pour renforcer l'équipe soit pour accompagner l'enfant individuellement suivant son degré d'autonomie



Les temps d'accueils sont répartis afin que chaque enfant puisse bénéficier d'activités de loisirs.

Certaines communes ne peuvent répondre à toute la demande et sont obligées de refuser l'accueil, la difficulté réside dans les problèmes de recrutement.

Sur les temps périscolaires certaines communes n'ont pas assez d'AESH pour prendre en charge les enfants à besoins spécifiques.

### 3. PROBLEMATIQUE : ANALYSE GLOBALE DU TERRITOIRE

-Malgré un développement de places en ULIS, la création de l'Uema, il manque encore des moyens spécifiques facilitant l'inclusion scolaire et périscolaire.

Notamment des places en Itep pourraient permettre de solutionner certaines problématiques.

Malgré le soutien de la Caf par les Fpt Fonds Publics et Territoire permettant de financer des postes spécifiques ciblés sur le handicap, le recrutement reste difficile dans tous les établissements.

Malgré une volonté forte des équipes et des associations, il manque des Aesh pour des enfants en situation de handicap complexe.

La problématique majeure du territoire est le manque important de professionnels formés à la prise en charge du handicap dans l'ensemble des structures mettant en œuvre l'inclusion.

Un plan de formation, des formations mutualisées, et une valorisation des métiers semblent être la solution idéale pour renforcer nos actions sur le territoire.

Le réseau doit poursuivre sa structuration et proposer ainsi des pistes de mutualisation, de formations et des solutions spécifiques en fonction des besoins des enfants et des familles.

Ainsi, un accompagnement des familles pourrait se mettre en place de façon plus efficiente en impliquant tous les partenaires, chacun à son niveau et dans sa compétence, au service des familles de notre territoire.

La facilitation des parcours de la crèche à l'emploi prenant alors tout son sens.

### 4. LES PRECONISATIONS

a) Les ambitions de la Caf des Alpes-Maritimes



50

b) Les ambitions des professionnels du territoire en octobre 2023

Actions  
proposées par  
les  
professionnels  
du territoire  
lors du  
dernier  
COTECH Ctg

## HANDICAP

Développer les  
places en accueil  
spécialisé (Sessad,  
ULIS...) en  
partenariat avec  
l'EN et l'ARS

Continuer à  
travailler sur les  
représentations du  
handicap dès la  
maternelle

Faciliter les  
parcours éducatifs  
de la crèche à  
l'accès à l'emploi

Accompagner les  
associations dans  
le développement  
de leurs projets

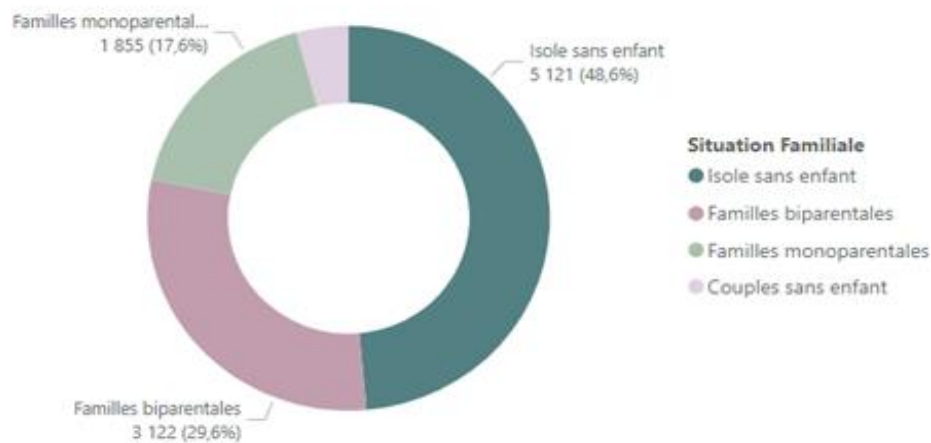


## 1. ETAT DES LIEUX : DONNEES QUANTITATIVES

## a) Structuration des familles

Sur les **33 392 ménages identifiés sur la CARF**, 10 098 sont allocataires de la Caisse d'allocations familiales. **5121 familles sont sans enfants à charge et 4 977 avec enfants.**

Structure familiale des foyers allocataires



52

Sur les **4977 familles avec enfants** près de **85 % des familles ont au moins deux enfants.**

Sur les **9056 enfants recensés**, la majorité des enfants ont entre 12 et 19 ans soit **3215 enfants**

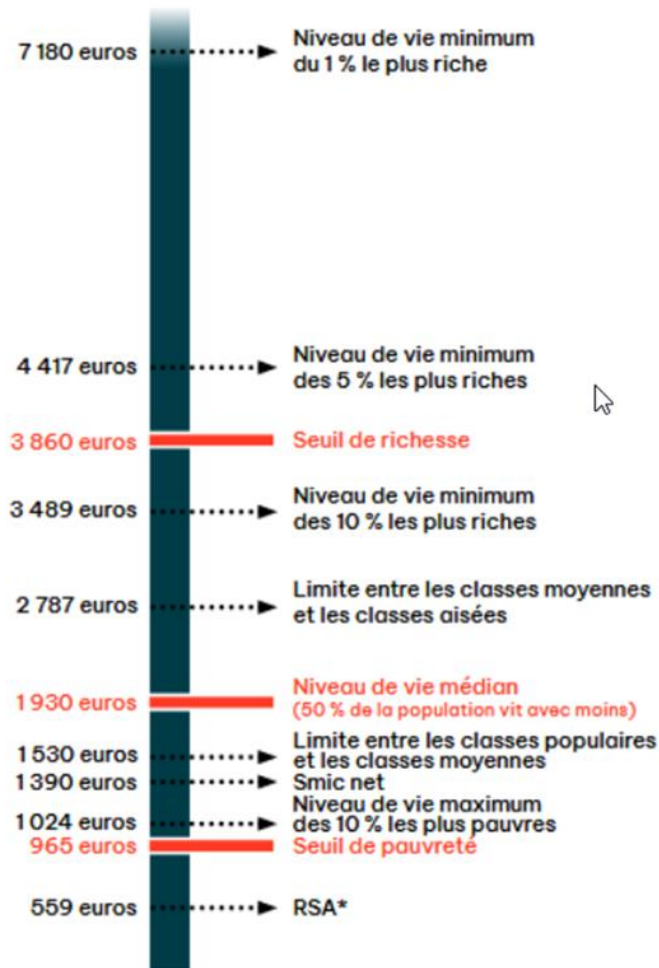
**2890 enfants** ont entre 6 et 11 ans

**2804 enfants** ont moins de 5 ans

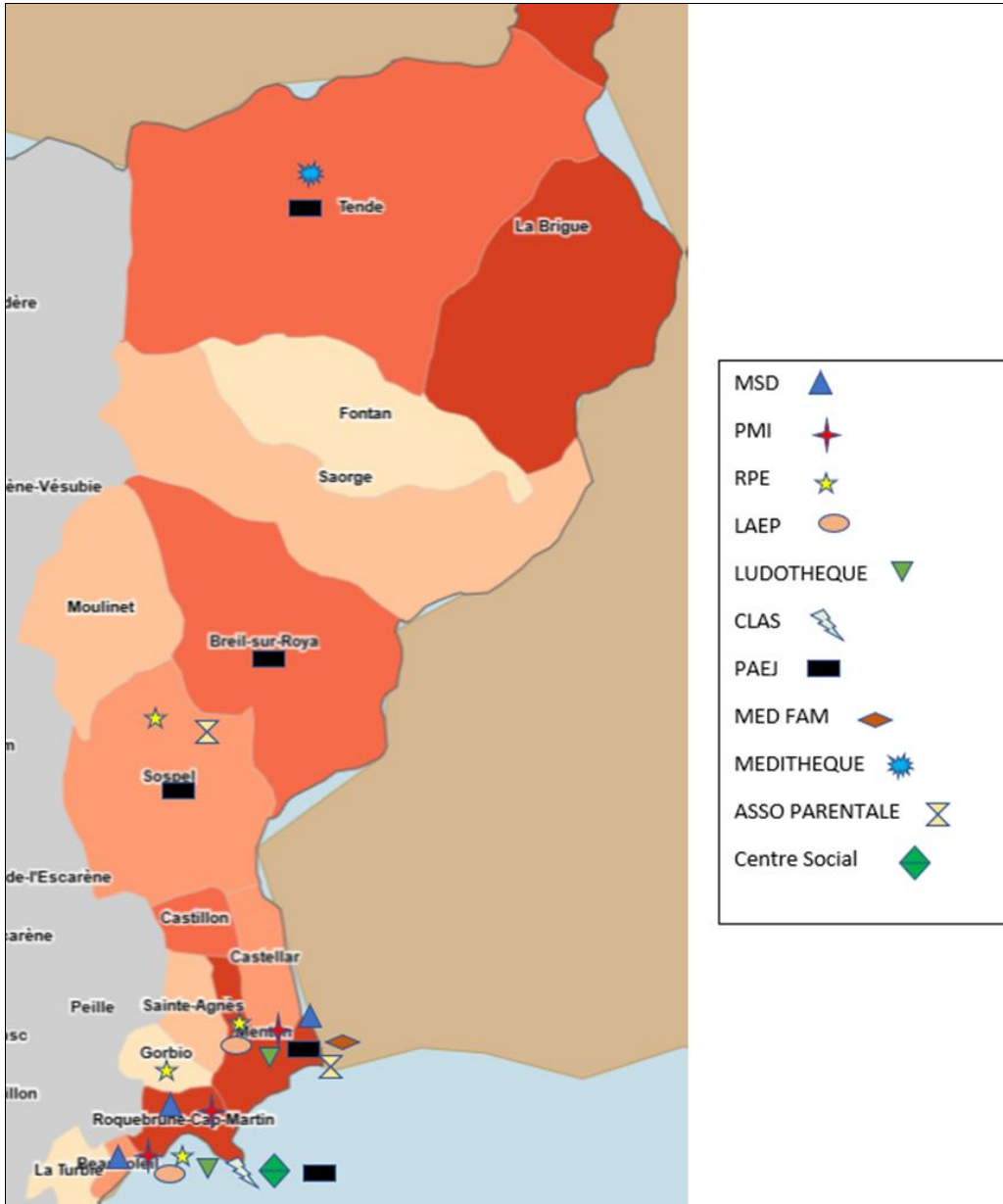
b) *Revenus des familles*

Le seuil des bas revenus de référence est calculé par l'Insee par unité de consommation, avant impôt, de la population enquêtée lors de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) (hors les personnes de 65 ans ou plus).

### L'échelle des revenus de l'Observatoire des inégalités



c) Les acteurs du soutien à la parentalité



## 2. CONSTAT : DONNEES QUALITATIVES

a) *Bilan de la première CTG 2020 – 2023*

La première Ctg a permis de rencontrer tous les acteurs du territoire, de mobiliser les structures municipales accueillant des enfants à la notion de parentalité et d'initier les actions suivantes :

- La création d'un centre social en juin 2021 avec pour socle le projet famille,
- L'animation de la thématique Parentalité par le chargé de coopération Ctg a permis de recenser 36 professionnels et d'organiser 5 réunions sur la période 2022 -2023,
- L'ouverture d'une maison de la parentalité en 2023 à Breil-sur-Roya,
- La mise en place du mois de la parentalité sur La Riviera Française en octobre 2023,
- La promotion des initiatives locales (Association Physalis à Sospel, atelier parents à Breil-sur-Royal, ateliers Parking Potager à Beausoleil, actions parentalité du centre social de Beausoleil, la prévention des écrans initiée par Action innocence de Monaco et les actions des associations de parents d'élèves...),
- L'implication des parents dans les structures municipales par la proposition de temps parents / enfants (Eaje, Centre de loisirs...).

b) *Enquêtes auprès des acteurs du territoire*

Afin d'enrichir les données statistiques du territoire, il paraissait essentiel de recueillir la vision et le ressenti des acteurs du territoire. Sur la trentaine de professionnels, une vingtaine ont participé à l'enquête.

55

## (1) Points forts du secteur

- Les acteurs qui se connaissent et qui commencent à travailler ensemble,
- Les structures sont identifiées par les familles,
- Les familles expriment le besoin de bénéficier d'informations concernant le comportement de l'enfant,
- Les actions de soutien à la parentalité se développent à Menton, Beausoleil, Tende, Roquebrune-Cap-Martin et Sospel (ateliers parents/enfants, tables rondes, rencontres individuelles, conseil des parents, moments de convivialité...),
- La fréquentation du public toujours en hausse dans les Laep.

## (2) Les problématiques rencontrées

**Par les professionnels**

- Les structures petites enfance : Manque de temps pour échanger et organiser des temps privilégiés avec les parents, lié aux difficultés de recrutement de personnels dans le secteur,
- Le manque de professionnels dans le secteur psychologique pour orienter les familles en souffrance,
- L'évolution des familles en souffrance psychologique,
- L'augmentation du temps passé par les enfants devant les écrans,
- Les écrans sont proposés dès les premiers mois du nourrisson,
- Les enfants possèdent un smart phone dès l'âge de 8 ans,
- Les adolescents ont un accès libre aux images non adaptées à leur âge,

- Les adolescents se font filmer à leurs insu et les images ont été diffusées sans leurs accords sur les réseaux sociaux,
- L'augmentation des situations VIF,
- L'augmentation des Informations Préoccupantes,
- Le manque de coordination et de communication entre les familles, les écoles et les structures d'accompagnement,
- Le manque de concertation avec les parents dans l'écriture des projets d'établissements et des livrets d'accueil des structures accueillant leurs enfants,
- Les agents ne sont pas formés à la notion d'accueil du parent.
- Aucune structure d'accompagnement pour les parents d'adolescents mis à part le Paej 12 – 25 ans de la mission locale qui ne dispose que d'une psychologue à mi-temps sur tout le territoire Carf et vallée du Paillon.

### Par les familles

- Le manque de places d'accueil pour les 0-3 ans sur les structures Eaje de la Carf
- Le peu de disponibilité des familles pour participer aux actions proposées,
- Le manque de pédiatres et de professionnels de santé (neuropsychologue, ergo, orthophoniste, graphologue...),
- Les difficultés à identifier et poser les limites bénéfiques pour leur(s) enfant(s),
- Le questionnement sur le sommeil, l'allaitement, l'alimentation, les écrans...,
- Les grandes difficultés de certains parents vis-à-vis de leurs adolescents,
- La difficulté de la gestion de la séparation parentale
- Les familles en précarité avec plusieurs problématiques qui s'accumulent : administrative, économique, logement, relationnelle ... Ces parents n'ont pas « la capacité » d'être dans leur rôle, ils ont besoin de soutien.

### 3. PROBLEMATIQUE : ANALYSE GLOBALE DU TERRITOIRE

#### L'analyse globale du territoire, laisse apparaitre 5 points importants :

- **Une offre inégale sur le littoral** : les structures sont concentrées sur le littoral (2 Laep, 3 Rpe, 1 centre social, 2 Ludothèques) contre une médiathèque à Tende, une maison des parents à Breil-sur-Roya et l'association PHYSALIS à Sospel.
- **Une offre de soutien à la parentalité qui s'adresse principalement aux parents des enfants de moins de 6 ans** alors que comme le spécifie les données chiffrées, sur les 9 056 enfants, seuls 2 804 enfants ont moins de 5 ans, **soit 6 252 enfants dont les parents ne sont pas ou peu accompagnés.**
- **Une attention à porter pour mobiliser les parents qui sont à ce jour peu associés aux structures accueillant leurs enfants.**
- **Une augmentation des familles en souffrance et en précarité.**
- **Une réelle problématique de santé publique face aux écrans.**



4. LES PRECONISATIONS

a) *Les ambitions nationales*

Les ambitions de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027

➤ **Soutenir les parents**, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de la parentalité de la naissance à l'adolescence

Soutenir les parents dès l'arrivée de l'enfant par une action coordonnée avec le futur service universel d'accueil du jeune enfant et la démarche « 1000 premiers jours »

Favoriser l'accès des parents à une offre parentalité de proximité

Innover et diversifier les actions de soutien à la parentalité notamment pour les parents d'adolescents

Renforcer l'accompagnement de la séparation pour les deux parents

Lutter contre la pauvreté des familles monoparentales en élargissant et simplifiant l'accès aux prestations et services de la Caf

57

b) *Les ambitions de la caf des Alpes-Maritimes*

Propositions pour la future Ctg Parentalité



Poursuivre la réflexion sur le projet de création d'un lieu ressource parentalité (Lrp) itinérant

Renforcer la présence de la Caf sur l'accompagnement des femmes victimes de violences intra-familiales déjà impulsé sur le territoire

Renforcer la communication sur la médiation familiale et l'aide à domicile

c) *Les ambitions des professionnels du territoire en octobre 2023*

Actions  
proposées par  
les  
professionnels  
du territoire  
lors du  
dernier  
COTECH Ctg



## PARENTALITÉ

Créer un lieu  
ressources qui  
couvre tout le  
territoire

Développer les  
ateliers parents  
enfants

Création d'une  
maison des 1000  
premiers jours

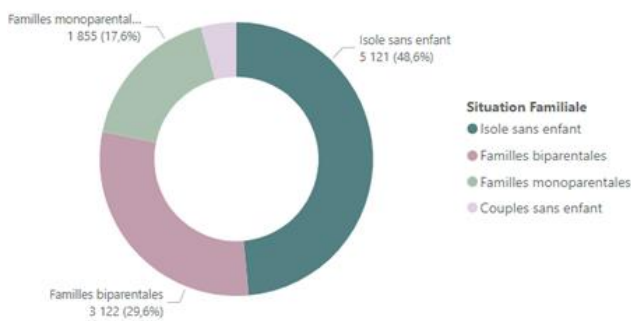
## IV. ACCES AUX DROITS

### A. ETAT DES LIEUX : DONNEES QUANTITATIVES

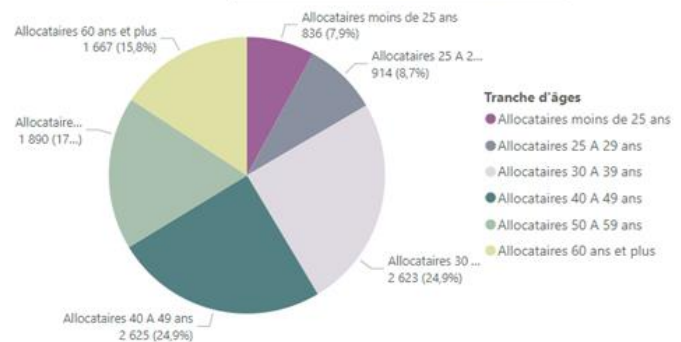
Sur les **33 392 ménages identifiés sur la CARF**, 10 561 sont allocataires de la Caisse d'allocations familiales.

NOMBRE PERSONNES COUVERTES	23 176	Taux de couverture de la population par les CAF	31,3 %	Pour en savoir plus : <a href="#">Glossaire</a>
NOMBRE TOTAL ALLOCATAIRES	10 561			
RP EXPLOITATION PRINCIPALE POPULATION	73 935			

Structure familiale des foyers allocataires



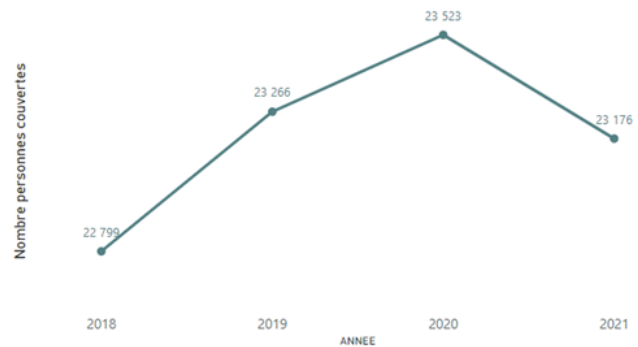
Répartition des allocataires selon l'âge du responsable dossier



Evolution du nombre de foyers allocataires



Evolution du nombre personnes couvertes



ANNEE	NOMBRE TOTAL ALLOCATAIRES	NOMBRE PERSONNES COUVERTES	RP EXPLOITATION PRINCIPALE POPULATION	TAUX DE COUVERTURE
2018	9 948	22 799	71 666	31,8 %
2019	10 458	23 266	72 506	32,1 %
2020	10 803	23 523	72 551	32,4 %
2021	10 561	23 176	73 935	31,3 %

Nombre d'allocataires par groupe de prestations versées  
au 31 décembre N

Prestations versées	EFFECTIF	En %
AAH	1 264	12,0 %
AEEH	245	2,3 %
Allocations familiales	2 785	26,4 %
Logement	4 558	43,2 %
PAJE	1 083	10,3 %
PPA	3 245	30,7 %
RSA	1 075	10,2 %
RSO	0	0,0 %
Solidarité enfance jeunesse	2 678	25,4 %

## 1. L'accès aux soins et à la sante

## a) Les données de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (cpam)

**Dans le cadre d'un comité de Direction commun, Caf et Cnam** ont engagé des travaux conjoints dans le but d'agir pour faciliter l'accès aux droits sociaux des populations les plus fragiles du département.

La Cnam signataire de la Ctg, joue un rôle majeur au service de la protection de la santé des habitants de son territoire en permettant à chacun de se faire soigner quel que soit son niveau de ressources. Elle agit en lien étroit avec les autres acteurs locaux de l'Assurance Maladie (Carsat, service médical...) ainsi qu'avec de nombreux partenaires de la région.

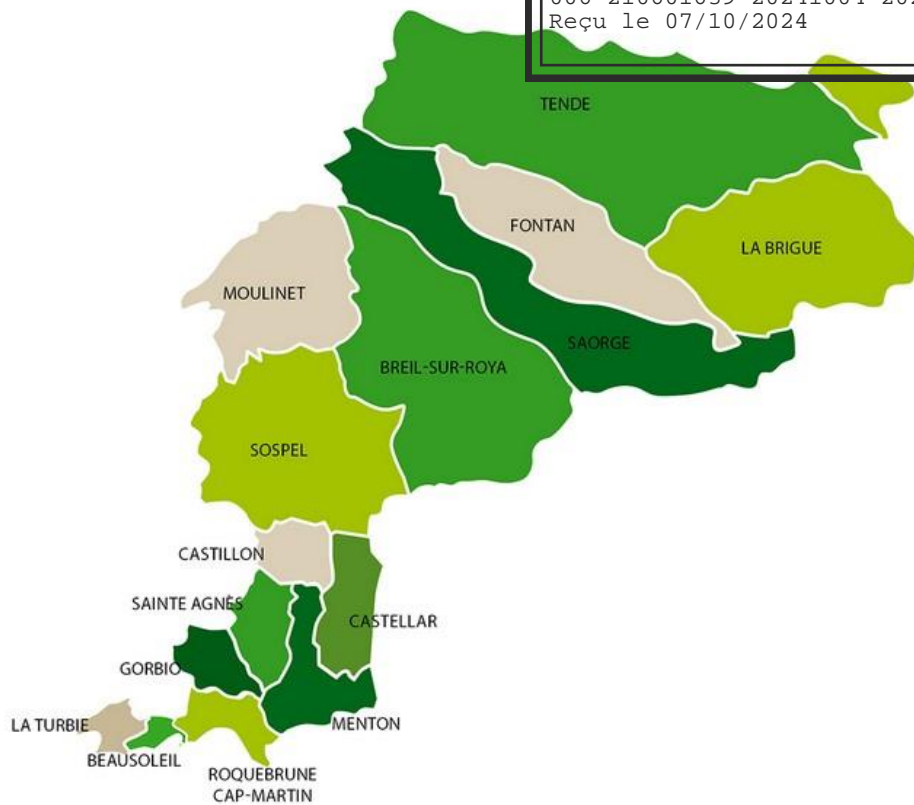
Ses grandes missions sont les suivantes :

- Organiser l'affiliation des bénéficiaires, le remboursement des frais de santé et le versement des revenus de remplacement en portant une attention particulière aux plus fragiles ;
- Mener des actions de prévention et développer des parcours d'accompagnement individualisé pour accompagner les assurés dans la préservation de leur santé ;
- Réguler les dépenses et s'assurer de la qualité des soins en encourageant les bonnes pratiques, en favorisant la coordination des acteurs de santé et en luttant contre les abus et les fraudes.

Située à l'extrémité sud-est des Alpes-Maritimes, le long des frontières de l'Italie et de la Principauté de Monaco, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française regroupe 15 communes membres, pour un total de 74 600 habitants (données INSEE 2021).

Depuis Menton, ville-centre de la Carf, les communes urbaines du littoral laissent place aux villages des Moyen et Haut Pays.

Parmi les habitants, 74 421 (assurés et ayants-droit) sont affiliés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Alpes-Maritimes à la mi-octobre 2023. La majorité de la population est donc couverte par notre organisme concernant le risque maladie.



- Nombre de communes : **15**
- Densité moyenne : **113 Hab/Km2**

61

Dept - Communes -CARF	Nombre d'habitants par commune	Nombre de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale par commune
06 Beausoleil	13 625	12 309
06 Breuil-sur-Roya	2 271	2 054
06 Castellar	1 019	902
06 Castillon	378	324
06 Fontan	352	253
06 Gorbio	1 387	1 194
06 Menton	30 679	34 294
06 Moulinet	274	169
06 Roquebrune-Cap-Martin	12 679	13 457
06 Sainte-Agnès	1 169	1 072
06 Saorge	455	333
06 Sospel	3 782	3 438
06 La Turbie	3 119	2 729
06 La Brigue	706	486
06 Tende	2 174	1 407
<b>TOTAL CARF</b>	<b>74 069</b>	<b>74 421</b>

**Données démographiques** (voir détail des données démographiques par commune et tranche d'âge en Annexe n°1)

(1) Offre et accès aux soins

006-210601639-20241004-2024\_85-DE  
Reçu le 07/10/2024

Les principaux bassins de vie disposent d'une offre de soin, même si du fait de la démographie du territoire la situation est très hétérogène. Près d'une commune sur deux ne dispose d'aucun médecin généraliste, de spécialiste ou de pharmacie (4 250 bénéficiaires sont impactés, soit 34,5% des bénéficiaires de l'Assurance Maladie sur le territoire de la Carf).

A l'inverse le zonage médical sur la frange littorale est plutôt dense, supérieure aux moyennes usuelles.

11 communes de la Carf sont en zones d'intervention prioritaires, c'est-à-dire qu'elles permettent de bénéficier d'aides à l'installation de l'Ars, de l'Assurance Maladie et d'exonérations fiscales.

Répartition des communes selon le classement

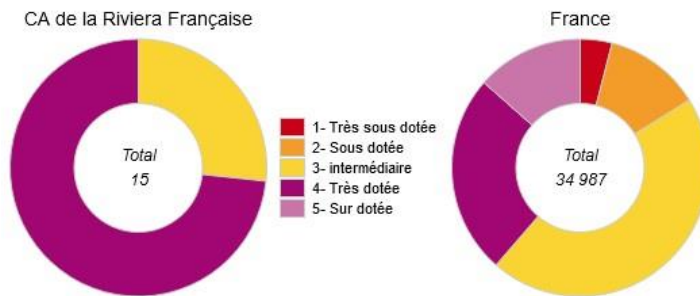


Source : ARS

11 communes de la Carf sont très dotées en infirmiers, 4 sont très sous dotées en Masseurs-kinésithérapeutes, 5 sont sur dotées en Chirurgiens-dentistes, 4 sont très sous dotées en Sages-femmes. 62

Zonage conventionnel Infirmiers

Répartition des communes selon le classement



Source : CNAMTS - ARS

Zonage conventionnel Masseurs-kinésithérapeutes

Répartition des communes selon le classement



Source : CNAMTS - ARS

## Zonage conventionnel Chirurges-dentistes

## Répartition des communes selon le classement



Source : CNAMTS - ARS

## Zonage conventionnel Sages-femmes

## Répartition des communes selon le classement



Source : CNAMTS - ARS

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (Cpts) de la Riviera Française est dynamique et engagée dans l'amélioration de l'accès aux soins, la structuration de parcours, la prévention et l'attractivité médicale. L'association des professionnels qu'elle constitue couvre le territoire de la Carf et de Cap d'Ail (Métropole Nice Côte d'Azur).

63

(L'Assurance Maladie est financeur des Cpts).

**Médecin Traitant**

Concernant la déclaration d'un médecin traitant, obligatoire à partir de 16 ans, 24 217 assurés et ayants-droit affiliés à la CPAM des Alpes-Maritimes sont sans médecin traitant. Ils représentent 32,54% des bénéficiaires couverts par le régime général de Sécurité sociale (74 421).

*Pourcentage de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale sans médecin traitant/tranche d'âge*

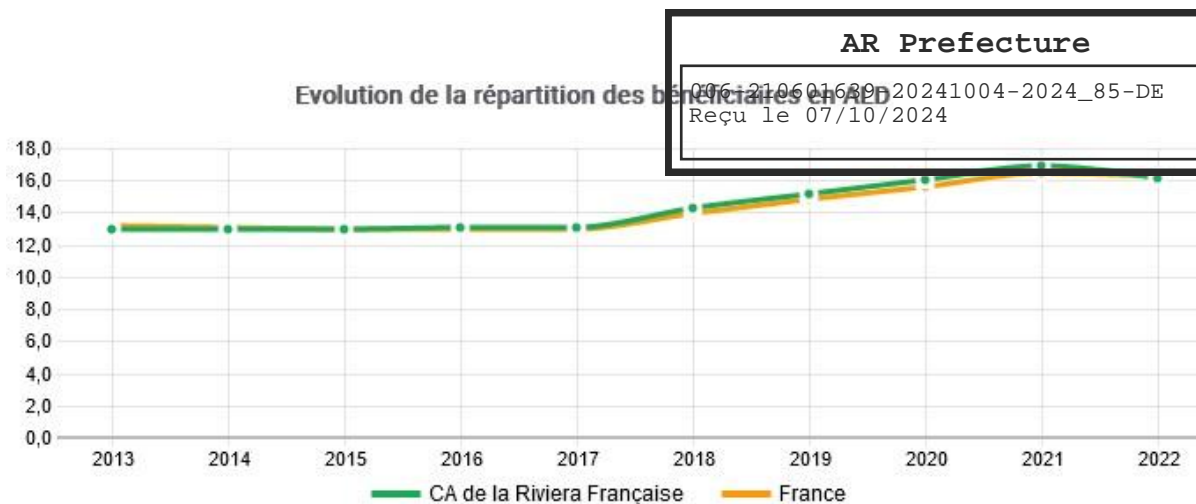
% de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale sans médecin traitant	% de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale sans médecin traitant âgés de 0 à 19 ans	% de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale sans médecin traitant âgés de 20 à 64 ans	% de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale sans médecin traitant âgés de 65 ans et plus
32,54%	11,05%	18,89%	2,60%

**Affection de Longue Durée (ALD)**

13 383 bénéficiaires souffrent d'une affection de longue durée. Ils sont majoritaires à être âgés de 65 ans et plus.

*Pourcentage de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale en Affection de Longue Durée/tranche d'âge*

% de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale en Affection de Longue Durée	% de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale en ALD âgés de 0 à 19 ans	% de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale en ALD âgés de 20 à 64 ans	% de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale en ALD âgés de 65 ans et plus
17,98%	0,38%	5,71%	11,89%



631 bénéficiaires âgés de 17 ans et plus en Ald n'ont pas déclaré de médecin traitant, ce qui représente moins de 5% des bénéficiaires en Ald de cette tranche d'âge.

Pour ces publics en fragilité, le suivi régulier par un médecin et donc la présence d'un médecin traitant est un facteur déterminant de l'état de santé.

C'est pourquoi, au printemps 2023, le Gouvernement a lancé un plan national d'envergure intitulé « Zéro patient en Ald sans médecin traitant » et a confié à l'Assurance Maladie, pour le compte de tous les Français, quel que soit leur régime de Sécurité sociale d'appartenance, la mission d'inverser la tendance du nombre de patients en Ald sans médecin traitant.

*Bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale âgés d'au moins 17 ans avec une ALD et avec/sans médecin traitant*

CODE INSEE	COMMUNE	LIBELLE DU TERRITOIRE	NOMBRE TOTAL DE BENEFICIAIRES AGES D'AU MOINS 17 ANS EN ALD - REGIME GENERAL (A)	NOMBRE DE BENEFICIAIRES AGES D'AU MOINS 17 ANS EN ALD ET AVEC MEDECIN TRAITANT - REGIME GENERAL (B)	NOMBRE DE BENEFICIAIRES AGES D'AU MOINS 17 ANS EN ALD ET SANS MEDECIN TRAITANT REGIME GENERAL (C)	PART COLONNE (B) / COLONNE (A) (en %)
06012	BEAUSOLEIL	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	1 672	1 556	116	93,06
06023	BREIL-SUR-ROYA	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	417	400	17	95,92
06035	CASTELLAR	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	136	132	4	97,06
06036	CASTILLON	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	52	50	2	96,15
06062	FONTAN	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	58	56	2	96,55
06067	GORBIO	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	208	197	11	94,71
06083	MENTON	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	6 329	6 034	295	95,34
06086	MOULINET	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	32	31	1	96,88
06104	ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	2 495	2 365	130	94,79
06113	SAINTE-AGNES	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	190	179	11	94,21
06132	SAORGE	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	69	69	0	100,00
06136	SOSPEL	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	662	647	15	97,73
06150	LA TURBIE	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	423	411	12	97,16
06162	LA BRIGUE	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	121	118	3	97,52
06163	TENDE	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	298	286	12	95,97
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>13 162</b>	<b>12 531</b>	<b>631</b>	<b>95,21%</b>

## (2) Statistiques accès aux droits

Concernant l'accès à un organisme complémentaire, un peu plus de 29 000 bénéficiaires ne disposent pas de mutuelle. Ils représentent plus de 39% des bénéficiaires affiliés à la Cpm des Alpes-Maritimes.

*Pourcentage de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale sans mutuelle/tranche d'âge*

% de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale sans mutuelle	% de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale sans mutuelle âgés de 0 à 19 ans	% de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale sans mutuelle âgés de 20 à 64 ans	% de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale sans mutuelle âgés de 65 ans et plus
39,28%	8,47%	25,69%	5,12%

6,48% de la population protégée par le régime général de Sécurité sociale bénéficie de la Complémentaire santé solidaire, dont 4,84% de la C2S non contributive.



Pourcentage de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale avec C2S intégrale/tranche d'âge

% de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale avec C2S - contrat intégral	% de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale avec C2S - contrat intégral âgés de 0 à 19 ans	% de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale avec C2S - contrat intégral âgés de 20 à 64 ans	% de bénéficiaires du régime général de Sécurité sociale avec C2S - contrat intégral âgés de 65 ans et plus
4,84%	1,57%	2,84%	0,44%

## (3) Statistiques accès aux dispositifs de prévention

Les données de prévention nous apportent un éclairage intéressant vis-à-vis du comportement des assurés sociaux des communes de la Carf. L'ensemble des actes de prévention sont globalement en sous exécution :

**Examen de prévention bucco-dentaire**

- EBD – les bénéficiaires éligibles sont ceux âgés de 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans au 01/09/2022 : 3,14% contre 4,66 % sur tout le département

CODE INSEE	COMMUNE	EXAMENS BUCCO-DENTAIRE (RÉSIDENTS ÉLIGIBLES : PERSONNES ÂGÉES DE 6, 9, 12, 15, 18, 21 ET 24 ANS) TAUX DE BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES DU RÉGIME GÉNÉRAL AYANT RÉALISÉ UN EBD DPT 06 : 4,66%
		TAUX DE RÉSIDENTS ÉLIGIBLES AYANT EFFECTUÉ UN EXAMEN BUCCO-DENTAIRE/COMMUNE
06012	BEAUSOLEIL	1,85
06023	BREIL-SUR-ROYA	1,76
06035	CASTELLAR	2,78
06036	CASTILLON	3,85
06062	FONTAN	11,76
06067	GORBIO	6,25
06083	MENTON	3,28
06086	MOULINET	7,69
06104	ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	3,46
06113	SAINTE-AGNÈS	6,10
06132	SAORGE	6,25
06136	SOSPEL	3,47
06150	LA TURBIE	2,84
06162	LA BRIGUE	3,45
06163	TENDE	2,78
CARF		3,14%

65

**Dépistages organisés des cancers** (assurés résidents éligibles)

- Dépistage du cancer du sein : 45,93% contre 54,25% sur tout le département ;
- Dépistage du cancer colorectal : 20,68 % contre 25,78 % sur tout le département ;
- Dépistage du cancer du col de l'utérus : 29,51% contre 33,62 % sur tout le département.

## AR Prefecture

006-210601639-20241004-2024\_85-DE

Recu le 07/10/2024

CODE INSEE	COMMUNE	DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN (RÉSIDENTS ÉLIGIBLES : FEMMES ÂGÉES DE 50 À 74 ANS)	DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL (RÉSIDENTS ÉLIGIBLES : FEMMES ET HOMMES ÂGÉS DE 50 À 74 ANS)	DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS (RÉSIDENTS ÉLIGIBLES : FEMMES ÂGÉES DE 25 À 69 ANS)
		TAUX DE PARTICIPATION AU DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN TAUX DE DÉPISTAGE CANCER SEIN DÉPARTEMENT : 54,25%	TAUX DE PARTICIPATION AU DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL TAUX DE DÉPISTAGE CANCER COLORECTAL DÉPARTEMENT : 25,78%	TAUX DE PARTICIPATION AU DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS TAUX DE DÉPISTAGE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS DÉPARTEMENT : 33,62%
06012	BEAUSOLEIL	34,27	14,02	20,52
06023	BREIL-SUR-ROYA	48,54	24,77	31,65
06035	CASTELLAR	52,84	26,95	39,36
06036	CASTILLON	55,07	30,53	40,57
06062	FONTAN	50,91	29,25	35,00
06067	GORBIO	54,73	22,73	36,65
06083	MENTON	48,89	21,90	31,87
06086	MOULINET	31,03	18,33	25,58
06104	ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	45,20	19,55	28,62
06113	SAINTE-AGNÈS	51,80	21,77	35,14
06132	SAORGE	40,00	29,03	43,75
06136	SOSPEL	45,48	21,29	34,24
06150	LA TURBIE	52,59	23,45	28,84
06162	LA BRIGUE	45,00	27,81	30,70
06163	TENDE	47,92	24,81	34,15
	CARF	45,93%	20,68%	29,51%

**Vaccination antigrippale** (assurés résidents éligibles âgés de 65 ans et plus)

- 2021 – 2022 : 40,60% contre 46,01 % sur tout le département

CODE INSEE	COMMUNE	LIBELLE DU TERRITOIRE	NOMBRE TOTAL DE BENEFICIAIRES ELIGIBLES - REGIME GENERAL (A)	NOMBRE DE BENEFICIAIRES VACCINES - REGIME GENERAL (B)	PART COLONNE (B) / COLONNE (A) (en %)
06012	BEAUSOLEIL	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	2 915	1 082	37,12
06023	BREIL-SUR-ROYA	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	570	224	39,30
06035	CASTELLAR	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	237	87	36,71
06036	CASTILLON	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	73	23	31,51
06062	FONTAN	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	92	41	44,57
06067	GORBIO	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	284	128	45,07
06083	MENTON	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	9 462	3 878	40,98
06086	MOULINET	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	55	24	43,64
06104	ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	3 845	1 608	41,82
06113	SAINTE-AGNÈS	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	280	103	36,79
06132	SAORGE	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	111	45	40,54
06136	SOSPEL	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	944	405	42,90
06150	LA TURBIE	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	758	330	43,54
06162	LA BRIGUE	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	155	69	44,52
06163	TENDE	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	426	158	37,09
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>20 207</b>	<b>8 205</b>	<b>40,60%</b>

Difficilement déployable au niveau des communes seules, la signature d'une Ctg constitue une réelle opportunité de déployer des actions de prévention ciblées en réponse à l'engagement de l'intercommunalité dans la démarche sur son territoire (organisation d'évènements, fédérations d'acteurs locaux : associatifs, professionnels de santé, établissements médico-sociaux...avec contribution de la Cpm).

## (4) Statistiques accès aux usages du numérique

- 57,69% des bénéficiaires résidant sur le territoire de la Carf disposent d'un compte ameli ouvert et un seul détenteur d'un compte personnel sur deux s'y est connecté au moins une fois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- 31 485 bénéficiaires n'ont pas encore ouvert leur compte ameli.

Focus sur les accompagnements de la mission accompagnement santé

S'agissant du non-recours aux droits, le renoncement et l'accès aux soins, les recherches de l'Odéno (Observatoire des non-recours aux droits et aux services - 2014), en collaboration avec l'Assurance Maladie, ont mis en évidence un taux de renoncement des assurés du régime général de 32% dans le département des Alpes Maritimes.

Entre mai 2016 et septembre 2023, dans le cadre de la Plateforme départementale d'intervention pour l'accès aux droits et aux soins (PFIDASS), devenue Mission Accompagnement Santé (MAS) début 2020, 673 assurés en situation de non-recours domiciliés dans au sein des communes de la CARI et en situation de renoncement ont fait l'objet d'un accompagnement attentionné par la Cpm des Alpes-Maritimes.

Comme pour les actions de prévention, l'éloignement du littoral et des structures médico-sociales est un facteur aggravant. Ces assurés dît « invisibles » sont très difficiles à identifier.

Les partenaires extérieurs de la Cpm des Alpes-Maritimes ayant effectué le plus de détections Mas au cours de cette période et qui ont permis aux assurés d'entrer dans le dispositif :

Nom structure externe	Nombre saisines
CCAS MENTON	88
SOLIMUT	22
CARSAT SERVICE SOCIAL	20
CAF	17
ADOMA	14
Pôle Emploi	10
MSD	8
FONDATION DE NICE	7
CH Sainte Marie Nice	6
URSSAF	6

(5) Partenariat

### Les conventions de partenariat

Afin de garantir l'accès de la population aux offres de service, la Cpm des Alpes-Maritimes doit pouvoir compter sur l'appui de ses partenaires extérieurs, véritables « bras armés » de terrain, pour y parvenir.

Les partenaires extérieurs suivants ont signé une convention de partenariat globalisée avec le Cpm des Alpes-Maritimes afin d'être relais des offres de service de l'Assurance Maladie, de pouvoir détecter les situations de non recours à la MAS, et bénéficier d'un circuit privilégié avec la Cpm :

- Ccas de Menton ;
- Ccas de Roquebrune-Cap-Martin ;
- Ccas de Beausoleil ;
- Dac Est Azur ;
- Les Missions Locales ;
- Pôle emploi ;
- Les Restaurants du Cœur à Menton ;
- France Services ;
- Cpts de la Riviera Française ;
- CH de Menton ;
- 2 MSP.

**Les actions partenariales « aller vers »/hors les murs**

En 2022, la CPAM des Alpes-Maritimes a pu mettre en place des actions partenariales « aller vers »/hors les murs sur le territoire de la CARF.

Ainsi, les services internes de la CPAM, « dépositaires » des offres de service de l'Assurance Maladie ont pu aller à la rencontre des assurés pour les faire connaître par l'intermédiaire d'un partenaire extérieur, qui a signé une convention de partenariat avec la CPAM des Alpes-Maritimes (facilitatrice), ou non :

- Le Village de l'emploi ;
- Les Missions Locales.

(6) Action sanitaire et sociale

Aides financières ASS individuelles attribuées sur le territoire de la CARF :

AIDES DE L'ASS SUR LA CARF DU 01/01/2023 AU 30/11/2023		
VILLES	TYPES D'AIDES	Montants
TENDE	4 AFI	1 200,00
LA BRIGUE	AFI	300,00
FONTAN		
SAORGE	AFI	800,00
MOULINET		
BREIL-SUR-ROYA	3AFI+HAI+DIA+ASH	2 019,20
SOSPEL	5AFI+ 2DIA	2 300,00
CASTILLON		
CASTELLAR	2AFI+BCP	1 800,00
SAINTE AGNES		
MENTON	TOUS LES CODES	34 933,56
ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	TOUS LES CODES	9 081,00
BEAUSOLEIL	4AFI+4HAI	2 840,80
LA TURBIE	BCP/DIB+SSA+AAF	2 512,00
GORBIO		
<b>TOTAL</b>	Majorité AFI+DIA+ASH	57 786,56

**AFI** = aide à la mutualisation, **SSD** = Dentaire, **SSO**= Optique, **SEP**= Autre, **HAD** hospitalisation à domicile, **DIB** = aide à caractère social, **BCP**= bilan de compétence, **ASH**=retour et maintien à domicile.

Cette politique d'Action Sanitaire et Sociale peut constituer un soutien intéressant dans la prise en charge des besoins sociaux des assurés en fragilité sanitaire et sociale pour un meilleur accès aux soins notamment.

Au 30 novembre 2023, 147 assurés qui résident au sein de la Carf ont bénéficié d'une aide dans le cadre de la politique d'Action Sanitaire et Sociale menée au sein de la Cpm des Alpes-Maritimes par son conseil.

Ces aides concernent principalement :

- Des aides à la mutualisation au-delà du seuil C2S ;
- Des aides au titre du retour et maintien à domicile ;
- Des aides visant à prévenir ou limiter le risque de désinsertion professionnelle par un maintien dans l'emploi ou un reclassement, dispositif porté par le Service social de la Carsat ;
- Des aides pour diminuer les restes à charge et permettre l'accès aux soins (dentaires, etc.).

## b) Accès aux services publics

Sur le territoire de la Carf, la Cpm des Alpes-Maritimes reçoit ses publics au sein de son agence de Menton, de ses permanences de Breil-sur-Roya, Sospel, Tende, et peut compter sur les conseillers France Services pour le relais de ses offres de service auprès des assurés :

## ❖ France Service Menton ;

COMMUNE	NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES DU RÉGIME GÉNÉRAL	NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES DU RÉGIME GÉNÉRAL AYANT ÉFFECTUÉ 1 SOLLICITATION EN 2022	PART DE BÉNÉFICIAIRES AYANT ÉFFECTUÉ 1 SOLLICITATION EN 2022 (en %)
BEAUSOLEIL	12 298	3 569	29,02
BREIL-SUR-ROYA	2 038	837	41,07
CASTELLAR	905	351	38,78
CASTILLON	332	147	44,28
FONTAN	254	106	41,73
GORBIO	1 207	484	40,10
MENTON	34 312	12 822	37,37
MOULINET	169	71	42,01
ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	13 491	4 592	34,04
SAINTE-AGNÈS	1 079	416	38,55
SAORGE	330	149	45,15
SOSPEL	3 440	1 292	37,56
LA TURBIE	2 736	957	34,98
LA BRIGUE	487	202	41,48
TENDE	1 410	532	37,73

## ❖ France Service Sospel ;

## ❖ France Service Tende.

Analyse des relations entre les habitants des communes de la CARF affiliés au régime général et la CPAM des Alpes-Maritimes (année de référence 2022) :

26 527 (35.61% de bénéficiaires) assurés sont entrés en contact avec leur Cpm :

- Via l'accueil physique : 1 256 (4.73%) ;
- Via le 3646 : 9 884 (37.26%) ;
- Via le courrier postal papier : 100 (0.38%) ;
- Via la messagerie du compte ameli : 3652 (13.77%).

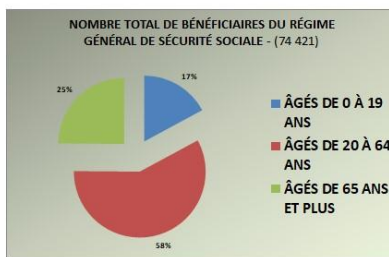
Nombre de bénéficiaires ayant effectué une consultation sur le compte ameli :

- Via le smartphone : 7 947 (29.96%) ;
- Via le compte web : 18 814 (70.92%).

Pourcentage d'assurés qui ont sollicité la CPAM des Alpes-Maritimes, tous canaux confondus, répartis par commune :

ANNEXE n°1 : données démographiques - Carf

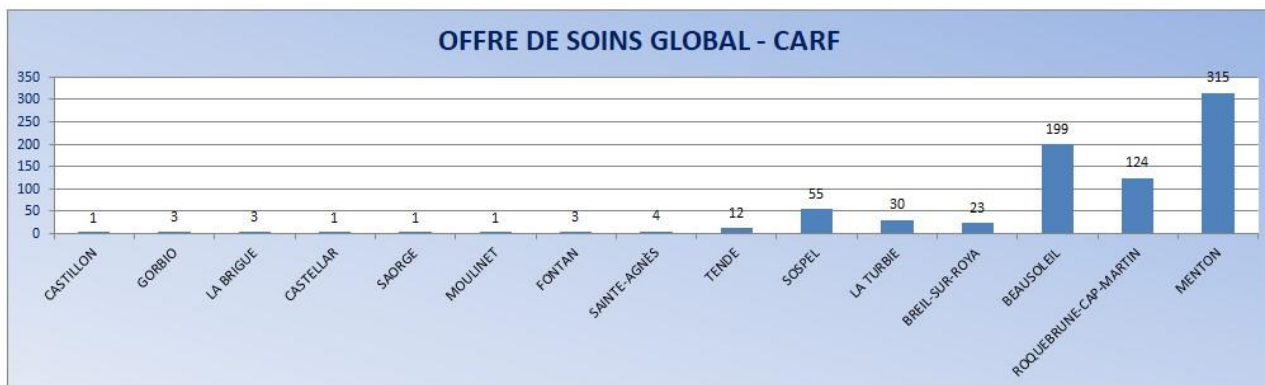
CODE INSEE	COMMUNE	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU RÉGIME GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ SOCIALE	ÂGÉS DE 0 À 19 ANS	ÂGÉS DE 20 À 64 ANS	ÂGÉS DE 65 ANS ET PLUS
06012	BEAUSOLEIL	12 309	1968	7593	2748
06023	BREIL-SUR-ROYA	2 054	387	1173	458
06035	CASTELLAR	902	168	516	218
06038	CASTILLON	324	61	200	63
06062	FONTAN	253	36	131	86
06067	GORBIO	1194	211	727	258
06083	MENTON	34 294	6 300	19 411	8 583
06086	MOULINET	169	28	83	52
06104	ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	13 457	1969	7 903	3 585
06113	SAINTE-AGNÈS	1 072	181	641	250
06132	SAORGÈ	333	39	169	105
06136	SOSPEL	3 438	857	1 336	845
06150	LA TURBIE	2 729	428	1 580	721
06162	LA BRIGUE	486	67	277	142
06163	TENDE	1 407	235	739	373
<b>TOTAL</b>		<b>74 421</b>	<b>12 735</b>	<b>43 171</b>	<b>18 515</b>
			17%	58%	25%

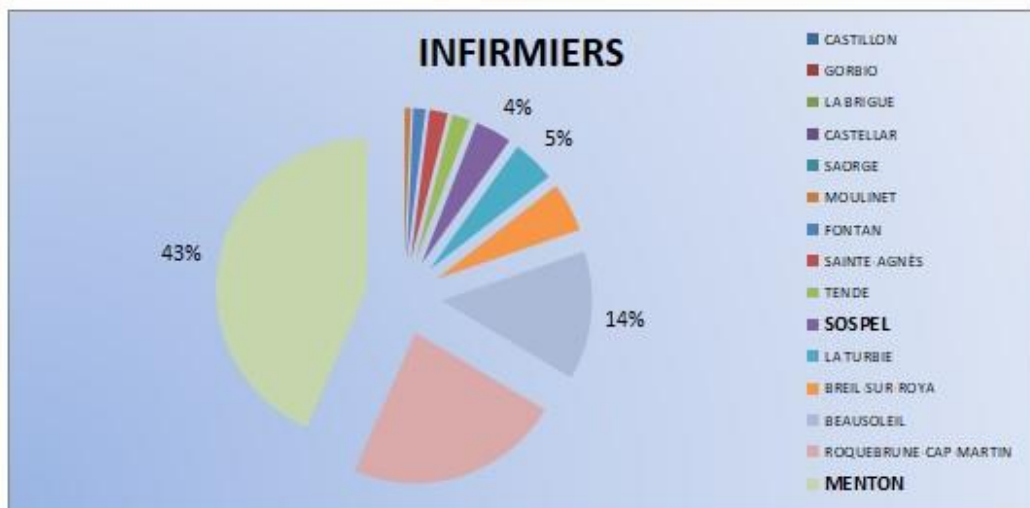
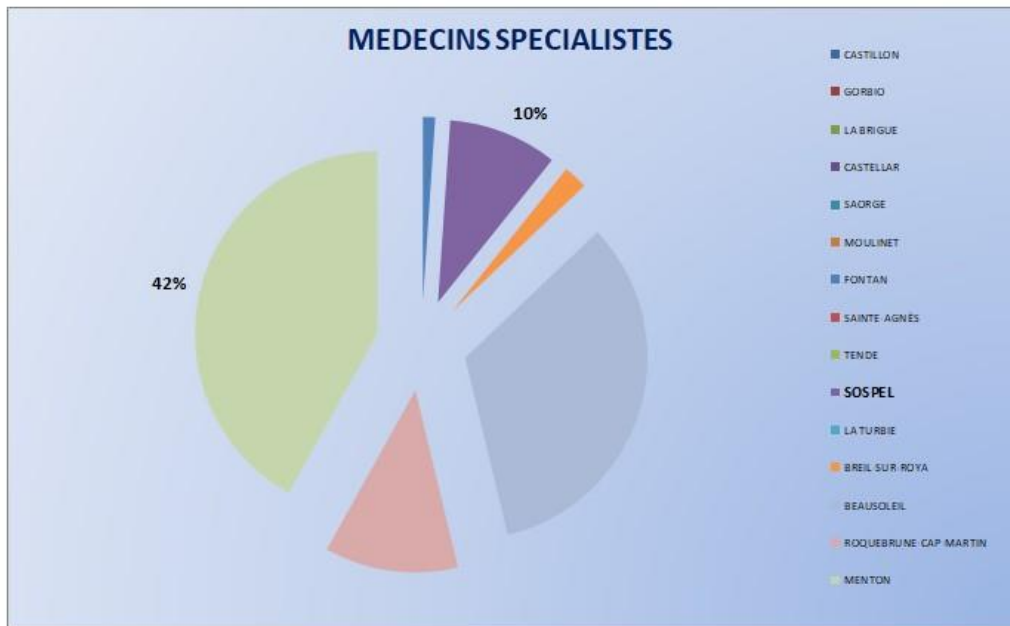
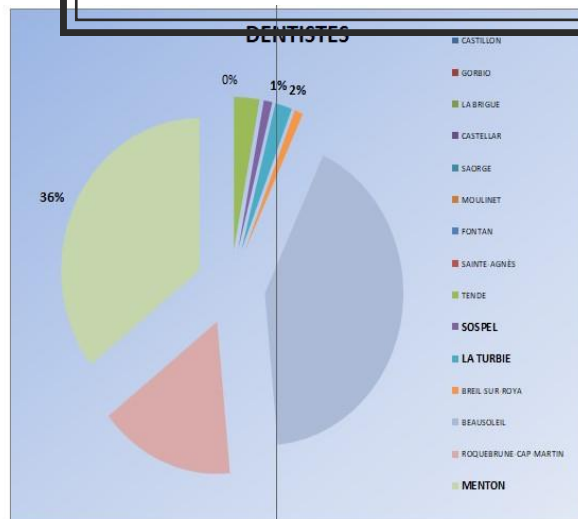
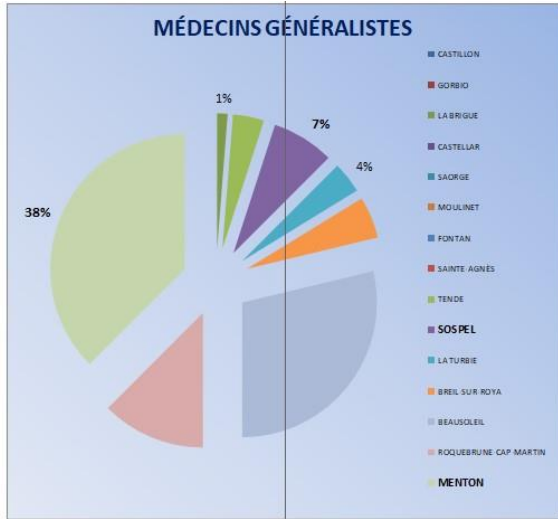


ANNEXE n°2 : offre de soins global par commune de la Carf

OFFRE DE SOINS GLOBAL - CARF

COMMUNES	CODE INSEE	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU RÉGIME GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ SOCIALE	MÉDECINS GÉNÉRALISTES	MÉDECINS SPÉCIALISTES	PHARMACIES	DENTISTES	INFIRMIERS	MASSEURS - KINÉSITHÉRAPEUTES	SOCIÉTÉS D'AMBULANCES	TAXIS	AUTRES TRANSPORTEURS	LABORATOIRES	SAGE-FEMMES	PÉDICURES-PODOLOGUES	ORTHOPTISTES	ORTHOPHONISTES	FOURNISSEURS LPP	TOTAL PAR COMMUNE TOUTES CATÉGORIES
CASTILLON	06036	324	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
GORBIO	06067	1 194	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3
LA BRIGUE	06162	486	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	3
CASTELLAR	06035	902	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
SAORGÈ	06132	333	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
MOULINET	06086	169	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
FONTAN	06062	253	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
SAINTE-AGNÈS	06113	1 072	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
TENDE	06163	1 407	3	0	0	3	3	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	12
SOSPEL	06136	3 438	6	9	1	1	6	13	0	1	0	0	0	1	0	15	2	55
LA TURBIE	06150	2 729	3	0	1	2	7	9	0	2	0	0	0	1	1	3	1	30
BREIL-SUR-ROYA	06023	2 054	4	2	1	1	8	3	1	2	0	0	1	0	0	0	0	23
BEAUSOLEIL	06012	12 309	23	31	5	42	21	49	0	1	0	3	2	6	9	0	7	199
ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	06104	13 457	10	11	5	16	35	23	1	8	0	1	0	5	3	0	6	124
MENTON	06083	34 294	30	39	17	36	66	57	7	14	1	3	1	11	11	7	15	315
<b>TOTAL PAR CATEGORIE</b>		<b>74 421</b>	<b>80</b>	<b>93</b>	<b>30</b>	<b>101</b>	<b>152</b>	<b>159</b>	<b>9</b>	<b>33</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	





(1) La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

**La Cpts** a pour mission d’initier des actions territoriales de prévention, de dépistage, de promotion de la santé en fonction des besoins du territoire. Et de contribuer au développement de la qualité et de la pertinence des soins pour favoriser l’échange de bonnes pratiques médicales et soignantes.

# CPTS

## Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de la Riviera Française

L’Association des professionnels de santé de la CARF

**Association** loi 1901 créée en octobre 2019, signataire de l’ACI en novembre 2021

### Territoire d’action

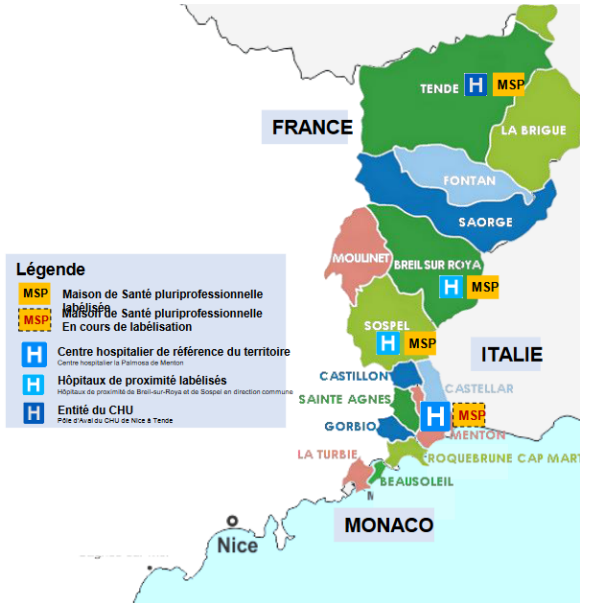
- Communauté d’Agglomération de la Riviera Française (CARF) + Cap d’Ail (dec 22)
- Population de 80 000 – 120 000 hab, territoire sous dense (11 ZIP- zonage ML)

### Une dynamique fédératrice

fédère plus de 160 professionnels de santé libéraux et leurs partenaires (hôpitaux, ESMS, DAC, collectivités...) du territoire autour d’un projet de santé commun

### Une action concertée avec le DAC Est Azur

- Couverture territoriale commune,
- Gouvernance partagée,
- Co-construction de parcours au bénéfice de patients en situation complexes,



L’action de la CPTS s’articule autour de 6 axes, qui structurent son **Projet de Santé** sur le territoire de la CARF :





**2 hôpitaux psychiatriques pour le territoire**

- CHS Ste Marie – Offre de soin auprès du public adulte
- Hôpital Universitaire Pédiatrique – Offre de soin pédopsychiatrie

**2 CMP**

- CMP Adulte
- CMP Pédo-psychologique

**2 Conseils Locaux de Santé Mentale**

- CLSM de la ville de Menton
- CLSM de la ville de Roquebrune Cap Martin

**Légende**

- Centre hospitalier Spécialisé – Psychiatrie adulte  
CHS Ste Marie de Nice
- Centre Médico-Psychologique – CMP Adulte  
CHS Ste Marie – Centre St Michel
- Consultation avancée en psychiatrie adulte  
CHS Ste Marie – Centre St Michel
- Hôpital Universitaire Pédiatrique – Pédopsychiatrie  
Fondation Lemaire de Nice
- Centre Médico-Psychologique Pédiatrique – CMP Enfant  
CMP de Menton



**Des missions complémentaires à l'échelle locale**

- **CPTS de la Riviera Française** : construction des parcours coordonnés (échelle populationnelle)
- **DAC Est Azur (ex PTA)** : accompagnement individualisé des patients en situation complexe, en s'inscrivant dans les parcours locaux – Service dédié aux professionnels : **04 93 85 11 25**



**L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT EN SANTÉ MENTALE SUR LE TERRITOIRE DE LA CPTS**

**Les points forts et les difficultés**



- **Présence de 2 CLSM sur le territoire**
- **Identification et mobilisation des acteurs** de l'accompagnement en santé mentale sur le territoire en lien avec **les différents parcours animés par la CPTS**
- **Construction d'une coordination des acteurs de santé au niveau territorial** qui s'est développée parallèlement du côté des collectivités (ASV, CLS, CLSM) et du côté des professionnels de santé libéraux autour de l'exercice coordonné (MSP, DAC et CPTS)
- **Sensibilisation inégale des acteurs locaux** à la thématique de la santé mentale
- **Offre de soin sous dimensionnée en santé mentale**
- **Multiplication des interlocuteurs** qui implique la mobilisation importante des professionnels et acteurs de la santé mentale au sein des différents groupes de travail et instance de coordination

c) *Les conseils locaux de santé mentale*

**La santé mentale est un état de bien-être** qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté

**Le Diagnostic National** sur la santé mentale est alarmant. La maladie mentale et les troubles psychiques touchent près d'1/5 de la population, soit 13 millions de Français (données Oms). Les Français sont les plus gros consommateurs de psychotropes du monde. Plus d'un quart des Français Consomme des anxiolytiques, des antidépresseurs, des somnifères et autres médicaments psychotropes (données EPI-PHARE). La dépression est l'un des troubles les plus répandus (15 à 20 % de la population générale, sur la vie entière (données Inserm). Le suicide est la première cause de mortalité entre 15 et 35 ans. Au total, avec plus 23 Mds € par an, les dépenses

remboursées au titre de la souffrance psychique et des maladies psychiatriques sont le premier poste de dépenses de l'Assurance Maladie

**Les villes de Menton et Roquebrune-Cap-Martin** se sont engagée depuis 2018 en faveur d'une politique de promotion et de prévention en santé, dans le cadre du Contrat Local de Santé Mentale (Clsm). Ce lieu de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, les services de psychiatrie publics, les usagers et les aidants, définit et met en œuvre les politiques locales et les actions pour améliorer la prévention et le parcours de soins en santé mentale.

**Sa mission :** améliorer la prévention et le parcours de soins en santé mentale

Ses objectifs stratégiques dont les points communs sont la prévention et la promotion de la santé mentale :

- Mettre en place une observation en santé mentale ;
- Permettre l'accès et la continuité des soins ;
- Favoriser l'inclusion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers ;
- Participer aux actions contre la stigmatisation et les discriminations ;
- Promouvoir la santé mentale.

**Ses objectifs opérationnels :**

- Prioriser des axes de travail en fonction des besoins ;
- Développer une stratégie locale qui réponde aux besoins tant sur le plan de la prévention, de l'accès et de la continuité des soins, que de l'inclusion sociale ;
- Mettre en œuvre des actions pour répondre aux besoins et favoriser la création de structures nécessaires
- Développer et conforter le partenariat nécessaire et efficace à la réalisation des actions.

(1) Les acteurs en faveur de la santé mentale et du bien-être

FESTIVAL PASSEUR D'HUMANITE

**POUR QUE VIVE LA ROYA**



Prendre soin de soi, des autres et de la planète dans un même mouvement : la 7<sup>ème</sup> édition du Festival est dédiée au bien Être. Celle-ci valorisera les initiatives, les projets de toutes celles et ceux qui contribuent à l'image et la réalité du bien Être dans la vallée : artisan-es et commerçant-es, artistes et agriculteur-ices, guides de montagne, militant-es du monde associatif... Forte de ses richesses naturelles, la Vallée a également besoin de toutes ses énergies et talents humains. Aucune bonne volonté n'est de trop pour ouvrir des chemins nouveaux et faire face à l'enclavement, aux problèmes de mobilité, aux conséquences du dérèglement climatique et des tensions internationales, qui touchent nos quotidiens. Le succès grandissant du Festival témoigne de la part qu'il prend dans l'attractivité du territoire, et nous espérons trouver un accord bienveillant pour qu'il s'y construise à l'avenir dans tous les villages.

## ASSOCIATION PASSERELLE - loi 1901

"Passerelle", un collectif de thérapeutes avec un objectif simple : Promouvoir et offrir par tous les moyens appropriés l'accès au bien-être à tout public. Massages, sophrologie, chi kong, danse, yoga...

## ASSOCIATION MENTONNAISE ICEPIRE – loi 1901



Association ICEPIRE : Cette association a pour objet de réunir des passionnés de bain en eau froide et de fédérer des gens autour des bienfaits de l'eau froide et des techniques de respiration. - Organiser des rencontres et des événements autour des techniques de respiration. - Proposer des séances de formation et des ateliers pratiques. - Diffuser des informations et des conseils sur les bienfaits de l'eau froide et des techniques de respiration. - Collaborer avec d'autres associations, organisations et professionnels œuvrant dans le domaine. - Promouvoir la recherche scientifique sur les effets de l'eau froide et des techniques de respiration. - Sensibiliser le public et les autorités aux avantages de ces pratiques."



Explorer les pouvoirs de la respiration.

1

Nous respirons plus de 25 000 fois par jour depuis notre naissance de façon automatique pour inspirer 10 000 litres d'air, et ceci tous les jours. Dans le même temps nous savons que 90% des gens ne savent pas respirer. Notre objectif est de permettre aux gens de se réapproprier les pouvoirs de la respiration.



Federer une communauté.

2

Icepire c'est plus de 35 membres de issus de toutes classes sociales.



Aider les citoyens et les collaborateurs.

3

Nous continuons à développer des formations et des stages pour aider les citoyens et les collaborateurs à mieux gérer le stress du quotidien par un outil accessible à tous, la respiration.



Explorer les pouvoirs du froid

4

Se confronter à l'inconfort pour in fine, obtenir plus de confort, notre communauté explore les pouvoirs de l'immersion en eau froide.

## (a) Les journées bien-être sur le littoral

Depuis deux ans, les villes de Beausoleil et Roquebrune-Cap-Martin organisent respectivement des journées Bien-être en janvier et en mars. Au programme, une vingtaine de stands, tous dédiés à la thématique du bien-être avec un accent porté autant sur les adultes que sur les enfants. Autour des équipes des Ccas, les praticiens ont pu échanger avec le public et bien souvent faire découvrir leurs différentes techniques de relaxation.

## 2. ACCES AUX DROITS ADMINISTRATIFS NUMERIQUES ET JURIDIQUES

## a) Maisons France-service

Trois Maisons France Services sont situées sur la Carf : Menton, Tende et Sospel.

Le conseiller numérique de la Maison France service de Menton propose des ateliers sur le Ccas de Roquebrune Cap Martin, la Mission locale de Menton et la bibliothèque de Menton.

C'est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé logement, énergie.

**Le socle commun de partenaires :** Agence nationale des titres sécurisés (Ants), Allocations familiales, Assurance Maladie, Assurance retraite, Chèque énergie, Finances publiques, France Rénov', France Travail, La Poste, Mutualité sociale agricole (Msa), Point-justice

**Missions :**

- Accompagner les habitants dans les principales démarches administratives quotidiennes, informer et aider dans les démarches en ligne,
- Résoudre les situations les plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires,
- Mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse email, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs).

## b) Le Département

La Maison du Département située à Menton, accueille et accompagne les citoyens sur l'ensemble du territoire de la Carf dans le cadre de ces 3 missions principales :

- **Maison des Solidarités Départementales :**
  - o Propose dans le cadre de la protection de l'enfance, un Conseil éducatif et soutien familial pour les parents ; prévention des risques de maltraitance à l'égard des mineurs, lutte contre l'absentéisme scolaire,
  - o Propose un accompagnement social personnalisé tout public, dans les communes où le Ccas ne dispose pas de travailleurs sociaux : aide et conseil auprès des personnes sans emploi, aide au maintien dans le logement, prévention des expulsions, soutien financier, instruction des droits et suivi des bénéficiaires du Rsa,
  - o Favorise le soutien dans la vie quotidienne : accès aux droits, parentalité, surendettement, logement, protection des majeurs,
  - o Met en place des interventions de professionnels spécialisés, au domicile pour soutenir les familles dans leur rôle de parent et/ou dans la gestion de leur budget.

- **Protection Maternelle et Infantile :**

La Pmi est un service dédié à la santé des jeunes enfants et a pour mission d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. Elle remplit le rôle d'un précieux auxiliaire familial et agit en matière de prévention dans les domaines de la santé, du développement et de l'éducation auprès des familles et des enfants.

Elle assure également le contrôle des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans, des nourrices agréées et des assistantes maternelles.

Les centres de P.M.I offrent une gamme complète de services :

- Le suivi pendant et après la grossesse
- Des consultations de puériculture
- Des séances de préparation à la naissance dans les centres ou en piscine
- Des activités d'éveil
- Des conseils sur la vie sexuelle et affective
- Des rencontres entre parents pour aborder les questions concernant le développement de l'enfant, l'allaitement maternel

- **Maison De l'Autonomie :**

C'est le « guichet unique » qui facilite les démarches des personnes handicapées et leurs familles. L'autonomie représente la capacité à prendre des décisions et à agir de manière indépendante, tout en restant en sécurité. Il existe quatre formes d'autonomie : l'autonomie physique, l'autonomie mentale, l'autonomie émotionnelle et l'autonomie sociale.

77

c) *Les Ccas*

Le Ccas est un établissement administratif public organisé de la façon suivante : Un président : Le maire de la commune. Un conseil d'administration : Celui-ci est formé à parité d'élus locaux (conseillers municipaux) et de personnes nommées par le maire, compétentes dans le domaine de l'action sociale

Ces établissements ont pour mission d'accompagner et de soutenir au quotidien les plus vulnérables (personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en difficulté ou en grande précarité) afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de réduire les inégalités et de faciliter l'accès aux droits. Ils proposent ses services dans plusieurs domaines : La lutte contre l'exclusion : aide alimentaire, secours d'urgence, etc. L'accès aux droits : instruction des dossiers d'aide sociale, de précarité énergétique, de surendettement

Le Ccas a des compétences obligatoires. Il doit constituer et tenir à jour un fichier des bénéficiaires de l'aide sociale qui résident dans la commune, analyser annuellement les besoins sociaux de l'ensemble de la population et animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Sur la Carf, on constate que faute de présence d'associations reconnue d'utilité publique, les Ccas du littoral ont dû développer en plus de leurs compétences obligatoires, des actions et dispositifs spécifiques pour répondre aux besoins de la population de leur commune

- Service logement sur les trois Ccas du littoral,
- Espaces ou ateliers numériques sur les trois Ccas du littoral

- Services animations et prévention seniors ~~sur les trois Ccas du littoral~~
- Service d'aide à domicile et de soins infirmiers à Menton et Roquebrune Cap Martin
- Epiceries sociales à Beausoleil et Roquebrune Cap Martin,
- Conseil local de Santé Mentale à Menton et Roquebrune,
- Pôle petite enfance sur Menton et Beausoleil
- Centre social composé d'un espace numérique, parentalité, solidaires et jeunesse à Beausoleil

d) *Les points relais Caf*

Les habitants peuvent être accompagné sur leurs problématiques Caf uniquement sur les points relais. Il y en a quatre sur le territoire : Au centre social de Beausoleil, dans les maisons France services de Tende, Sospel et Menton et au Ccas de Menton.

e) *La mission locale est 06*



Depuis sa création, la Mission Locale Est 06 accompagne les jeunes de 16 à 25 ans révolus résidant dans l'est des Alpes Maritimes, dans leurs démarches de recherche d'orientation, de projet professionnel, de qualification, et d'emploi

f) *La maison de justice et du droit*

Gérée par la Carf et située à Menton, la Mjd est **lieu d'accueil et d'information pour aider les habitants à faire respecter leurs droits**. Son objectif est de rapprocher la justice quotidienne des citoyens qui y ont difficilement accès. L'accueil est gratuit, anonyme et confidentiel. Des intervenants apportent un soutien juridique et un accompagnement à la médiation, la prévention et la citoyenneté. La Maison de Justice et du Droit est au service des citoyens et des victimes pour les orienter sur les procédures à suivre et pour résoudre à l'amiable des litiges. Des activités de conciliation sont menées par des médiateurs spécialisés dans le domaine familial et civil (litige commercial, professionnel, de voisinage ou de consommation, ...).

**Permanences mises en place du lundi au vendredi :**

- Avocats, Notaires, Conciliateur de Justice, Délégué du procureur de la République
- Centre d'informations sur le droit des femmes et des Familles (Cidff)
- Association Départemental pour l'Information sur le logement
- Associations tutélaires, Service Pénitentiaire d'insertion et de probation, Protection Judiciaire de la Jeunesse

**La MJD organise chaque année, la journée Nationale de l'accès aux droits :** Depuis 2018, la Journée nationale de l'accès au droit (Jnad) est organisée le 24 mai pour faire connaître les différents dispositifs permettant aux citoyens de bénéficier gratuitement d'information ou d'aide juridique.

## 3. CONSTAT : DONNEES QUANTITATIVES

a) *Enquêtes auprès des acteurs du territoire*

Afin d'enrichir les données statistiques du territoire, il paraissait essentiel de recueillir la vision et le ressenti des acteurs du territoire. Sur la vingtaine de professionnels participant à la thématique Accès aux droits, une quinzaine ont participé à l'enquête.

79

## (1) Points forts du secteur

- Travail de partenariat entre les institutions,
- Les ateliers numériques proposés sont très appréciés des publics,
- Les partenaires se connaissent et travaillent ensemble.

## (2) Points faibles et points d'amélioration

- Besoin de permanence d'écrivain public pour les démarches administratives en papier et en ligne,
- Besoin d'affirmer le travail en réseau pour lever les situations complexes,
- Augmentation des problématiques psychologiques, de santé mentale,
- Manque de médecins traitants, pédiatres, neuropsychologues, orthophonistes, psychologues, kinésithérapeutes à domicile,
- Besoin de développer l'accès aux droits sur les publics jeunes 16-25 ans,
- Besoin de formation « numérique » pour les agents accueils
- Les informations « d'accès aux droits » sont diffusées uniquement au sein des institutions ; Mettre en place des actions d'informations « allers vers » sur les lieux publics attractifs (type marché municipal).

## 4. PROBLEMATIQUE : ANALYSE GLOBALE DU TERRITOIRE

**L'analyse globale du territoire, laisse apparaître 5 axes importants :**

- 1/ Un accès aux soins inférieur à la moyenne Départementale et Nationale
- 2/ Une évolution des dépressions, troubles affectant la maladie mentale. ( Donnée de l'Oms)
- 3/ Des difficultés du public pour faire connaître et faire valoir ses droits et obligations, être aidé dans ses démarches juridiques et administratives.
- 4/ Une offre inégale d'accompagnement au numérique.
- 5/ Une Evolution des situations de violences familiales et un manque de coordination entre les professionnels du secteur.

## 5. LES PRECONISATIONS

a) *Les ambitions nationales*

Les  
ambitions  
de la  
Convention  
d'objectifs et  
de gestion  
2023-2027

➤ Favoriser l'**autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes**

Structurer et développer une offre d'accompagnement et d'information adaptée aux besoins des adolescents et des jeunes

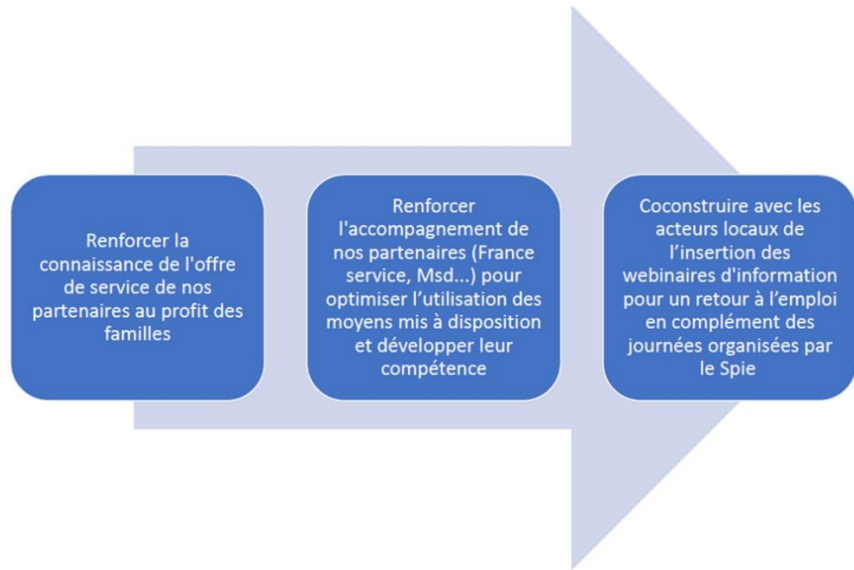
Renforcer et accompagner la prise d'autonomie des jeunes via l'accès au logement et l'engagement citoyen

Favoriser l'accès aux droits et aux services



b) *Les ambitions de la caf des Alpes-Maritimes*

Propositions  
pour la future  
Ctg  
Accès aux  
droits



81

c) *Les ambitions des professionnels du territoire en octobre 2023*

Actions  
proposées par  
les  
professionnels  
du territoire  
lors du  
dernier  
COTECH Ctg



ACCÈS AUX DROITS / INCLUSION NUMÉRIQUE

Faciliter l'accès au droit des personnes ou des familles en situation de handicap

Continuer à favoriser l'implantation de lieux permettant l'accompagnement numérique moyen et haut pays

## B. ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

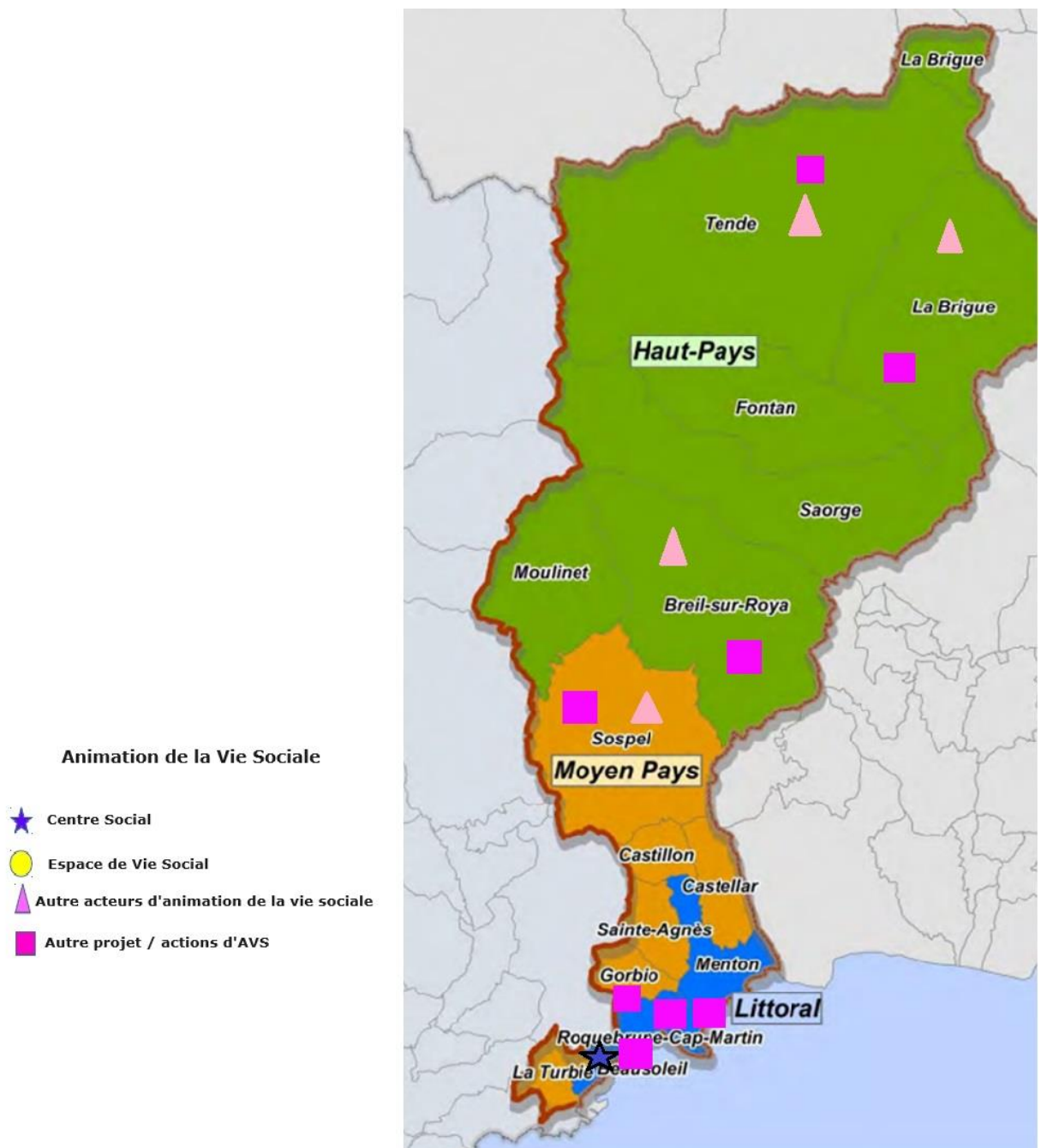
L'animation de la vie sociale est une thématique qui est au carrefour de tous les champs de l'action sociale d'un territoire. C'est un enjeu sociétal de cohésion des territoires prioritaire pour la branche famille.

## 1. ETAT DES LIEUX

a) *La cartographie de l'animation de la vie sociale*

L'unique structure d'Animation de la Vie Sociale est située sur la partie littorale de la Carf, pour autant dans le moyen et le haut pays d'autres acteurs mènent de nombreux projets et actions relevant de la thématique de l'animation de la vie sociale.

Ce dynamique s'appuie sur le tissu associatif très riche de la Vallée de la Roya, que ce soit du point de vue culturel, sportif ou sur d'autres secteurs. On dénombre plus d'une vingtaine d'associations essentiellement situées dans le haut de la vallée qui tentent par leurs actions de palier certaines carences du territoire.



## 2. CONSTATS : DONNEES QUALITATIVES

a) *Bilan de la Ctg 1*

Durant la première Ctg, le thème de l'animation de la vie sociale n'a pas été trop développé. Elle aura tout de même permis de commencer à rencontrer les acteurs du territoire, et de finaliser la création du centre social de Beausoleil, première structure agréée Animation de la Vie Sociale de la Carf.

Si sur l'Est du département il existe peu de structures d'animation de la vie sociale au sens défini par la Caf, pour autant les initiatives portées par des collectifs et des associations sont génératrices de temps d'échanges et de partages favorisant le lien social. Forcés de constater que Les actions citoyennes se développent de plus en plus sur le territoire. Ces Citoyens « engagés » jouent un rôle actif dans la définition des enjeux, l'examen des solutions possibles et les actions entreprises.

Nous pouvons noter que post tempête Alex, l'Etat a organisé une grande concertation citoyenne des habitants des vallées impactées (Roya / Vésubie / Tinée-Moyen Var) et qui en mars 2022 a pu éditer une « Concertation sur l'avenir des Vallées », recueil de 173 projets sur 13 thématiques différentes dont 113 ont été pensés par les habitants de la Roya. Cette concertation qui a été faite sous la forme d'ateliers thématiques a permis à la population de se rencontrer et de faire des projets « sans limites » ensemble. Quelques-uns d'entre eux ont d'ailleurs pu émerger depuis. (Création d'un tiers lieu à la Brigue et bientôt à Breil sur Roya, la remise en état de la culture de la vigne à La Brigue par l'association la Ciappéa...)

b) *Les acteurs de l'Avs*

Dans un premier temps, les chargés de coopération référents de la thématique animation de la vie sociale ont rencontré des difficultés pour mobiliser les acteurs concernés par la thématique de l'animation de la vie sociale et cela pour des raisons multiples et notamment par la définition même de terme « Animation de la Vie Sociale ». Les acteurs associatifs, les collectifs d'habitants mènent des actions relevant de cette thématique mais de façon naturelle sans y mettre une sémantique définie. Les différentes réunions, rencontres ont permis d'échanger, de partager avec les acteurs locaux sur leurs actions, leurs projets et d'expliquer de quelle manière elles relevaient pleinement de la thématique de l'animation de la vie sociale. La présentation des cahiers des charges des structures d'animation de la vie sociale avec les valeurs et engagement qu'elles portent ont permis de créer une véritable dynamique avec une forte mobilisation de ces acteurs dans le renouvellement de cette Ctg. Ce travail collaboratif a trouvé un appui solide grâce aux dispositifs transversaux portés par la Carf et l'Etat tels que « les Espaces Test agricoles », « Culture en Terrasse », « Les petites villes de Demain », « Opération revitalisation du Territoire », ; « Opération zéro Déchets », « les boutiques éphémères d'Initiative Menton Riviera ». Les prémisses d'un travail entre citoyens, associations, techniciens et institutions qui laissent présager d'un bel avenir de coopération sur le territoire.

c) *Les initiatives et projets du Haut-pays*

- Une Maison intergénérationnelle à **La Brigue**,
- Un Projet de recherche-action « Cultures en terrasses », qui se compose d'un groupement de 9 partenaires réunis autour :
  - D'une question commune : « Les espaces de terrasses, que peut-on en faire, que peut-on y faire ? »
  - D'une mission commune : documenter, accompagner et relier les projets liés à l'agroécologie de la vallée de la Roya,
  - D'une méthode commune : la recherche-action participative, où chaque acteur participe à la réflexion et à la réalisation du projet dans son ensemble.
- Un projet organisé en 3 pôles :
  - « **Recherche** » s'attachent à produire des connaissances permettant d'augmenter la capacité d'agir des acteurs du territoire. Ce pôle associe des chercheurs de l'Institut de recherche pour le Développement (Ird) et ses partenaires (notamment, le Laboratoire Population Environnement Développement – Lped et Permalab), avec des chercheurs et enseignants-chercheurs de l'université Côte d'Azur, regroupés au sein de l'Observatoire de la Transition Écologique et Citoyenne Côte d'Azur (Otecca).
  - « **Accompagnement & expérimentations** » : ces partenaires s'attachent à soutenir les acteurs.ices du territoire dans l'émergence et la mise en œuvre de leurs projets, notamment – mais non exclusivement – lorsque ceux-ci disposent d'une dimension agricole. Le pôle regroupe deux partenaires : Mosagri, l'établissement agricole de la Coopérative d'Activités et d'Entrepreneur.es (CAE) Mosaïque, et Az'Up, la filière niçoise de l'incubateur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) Intermade.
  - « **Citoyens & acteurs locaux** » rassemble une grande diversité d'acteurs du territoire, pour la plupart associatifs, engagés plus ou moins exclusivement en faveur du développement de l'agroécologie dans la Roya : Remontons la Roya, Les Jardins de la Roya, la Ciappea, le Conservatoire des Cépages de la Roya, la Coopérative d'utilisation du matériel agricole (CUMA) de Breil-sur-Roya, la Maison du Vivant et les Week-ends Solidaires.

Depuis le lancement du programme de recherche-action Cultures en Terrasses en janvier 2023, de nombreuses actions ont été initiées par les différents partenaires du groupement (Printemps du Climat le 25 mai 2024 à St Dalmas de Tende, Conférence cartographie sensible/participative le 24 avril 2024 à Saorge, Chantiers collectifs à la Brigue 9 mars 2024 à La Ciappea, les Ateliers de réflexion pour l'agroécologie dans la Roya le Vendredi 29 sept 2023 à 18h | A Ca d'Brei, Projection-débat : Histoire des terrasses Méditerranéennes le Mardi 13 juin à Monastère de Saorge....).

d) Projets de 3 tiers-lieux sur la Carf :

**Beausoleil : Village Charlot** sera composé d'une Médiathèque/centre social/ service social du Ccas/ 5 logements résidence d'artistes/musée numérique/restaurant participatif « Les Petites Cantine »/coworking...l'inauguration du lieu est prévu courant 2025.



**La Brigue : Lo Recampum** est un tiers lieu développant l'artisanat autour des matières locales de bois, pierre et laine. La transmission des savoir-faire anciens et le respect de la nature sont au cœur des activités de l'association.



**Breil sur Roya : Atelier Rural** - Bâtiment de plus de 800 m<sup>2</sup> des locaux artisanaux, associatifs, artistiques. Ouverture 2026.



(1) Un territoire marqué par l'engagement citoyen au service de la transition écologique et sociale

On observe avec un grand intérêt que les actions citoyennes se développent de plus en plus sur le territoire de la Carf. Ces Citoyens « engagés » qui agissent auprès des collectivités, jouent un rôle actif dans la définition des enjeux, l'examen des solutions possibles et la détermination des ressources. Il paraissait important dans le cadre de ce diagnostic de valoriser la raison d'être de leurs associations.

(2) Moyen pays et Haut Pays



**Remontons la Roya** a pour objet d'être un lieu de réflexion et d'action en vue :

- De favoriser le maintien des populations
- D'instaurer un dialogue constructif et ouvert entre les citoyens, les collectivités territoriales et l'État.
- De proposer des solutions de reconstruction, d'aménagement innovants, de développement cohérentes et durables, qui soient respectueuses de la nature et de la place de l'être l'humain dans celle-ci.

Pour atteindre ses objectifs l'association pourra mettre en œuvre, de manière non exclusive, les moyens suivants :

- Poursuivre sur le long terme le soutien aux populations sinistrées, notamment en leur apportant une assistance dans leurs relations avec les divers acteurs qu'elles peuvent solliciter.
- Faire connaître aux médias et à la population les problématiques liées à la reconstruction, à l'aménagement et au développement, qu'il soit économique, social ou culturel.
- Agir en relation avec les autres associations, les pouvoirs publics, les acteurs économiques, sociaux et culturels afin de satisfaire l'objet de l'Association.
- Faire remonter aux pouvoirs publics les besoins de toutes natures constatés sur le territoire de la Roya, notamment sur les volets environnementaux, économiques et ceux relatifs aux besoins d'aménagements et d'équipements.
- Développer et entretenir une cohérence territoriale transfrontalière entre les Alpes-Maritimes, les Provinces d'Imperia et de Cuneo.
- Toute autre action permettant de défendre son objet.



**L'association MAISON DU VIVANT** soutient l'agroécologie dans la vallée de la Roya en soutenant les porteurs de projet, en créant des événements de sensibilisation tous publics avec ses partenaires. Pour un monde de demain viable, coopératif, joyeux et respectueux des écosystèmes.



**L'association curieux de nature**, L'association a pour but de découvrir la nature et de proposer une éducation à l'environnement et au patrimoine ; elle favorise le tissage d'un lien social, l'animation de la vie sociale et l'épanouissement de chacun dans une position active, responsable et de plaisir. Elle propose des activités comme des balades, des ateliers créatifs, des chasses aux trésors, des mini-camps. Au programme : découverte de la faune et de la flore en s'amusant grâce à des jeux coopératifs, de la cuisine de plantes sauvages, l'observation et l'identification des espèces emblématiques du Parc national du Mercantour et de la vallée de la Roya. L'association est ouverte à tous ! Une attention toute particulière est apportée aux enfants et à leurs familles et les personnes en situation de handicap.



L'association physalis est une association de prévention et de soutien à la parentalité, créée en 2015 à l'origine sous l'égide de la Maison de Santé de Sospel, par trois professionnelles de santé (orthophoniste, sage-femme et psychomotricienne). Par la suite, l'association s'est étoffée par la volonté de proposer aux plus grands nombres de parents des activités autour de la parentalité.

Constituée de professionnelles de l'enfance, depuis la grossesse jusqu'à l'adolescence, ses objectifs sont en premier lieu le partage d'expériences, les rencontres conviviales, les échanges entre parents et enfants qui sont traversés par des questionnements, et elle vise à rompre avec le sentiment de solitude que peuvent ressentir les parents à toutes les périodes importantes de la vie de leur enfant.

L'Association Physalis s'adresse à tous les parents qui souhaitent partager des moments privilégiés avec leurs enfants autour d'ateliers divers.

En tant que centre de prévention, elle permet aussi la rencontre avec des professionnelles de santé qui, par leur écoute et leur regard extérieur, pourront rassurer ou orienter les parents inquiets vers les structures adéquates.

(3) Sur le littoral



**Stand Up for the Planet** a pour objet :

- encourager et mettre en place des actions de bon sens.
- encourager et soutenir les initiatives et les actions de personnes portant nos valeurs.
- fédérer des ambassadeurs autour de l'association pour transmettre l'envie d'entreprendre et trouver des solutions simples et concrètes aux problèmes de notre société.
- Promouvoir et réaliser des actions écocitoyennes afin de sensibiliser et de protéger la nature et la qualité des paysages français.
- Sensibiliser la population sur sa capacité à incarner les changements qu'elle souhaite voir dans le monde en lançant la première plateforme de location de paddle en l'échange de déchets ramassés.



Action de ramassage de déchets.

1

Depuis 2019, Plus de 80 actions citoyennes de ramassage de déchets sur les plages de la CARF pour sensibiliser. (Plus de 1200 participants au total.



Formation Climat.

2

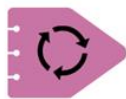
Plus de 700 personnes formés aux enjeux systémiques des causes et conséquences du changement climatique depuis 2019.



Cercle de Parole.

3

Animation de 22 cercle de parole à destination des citoyens de la CARF au club nautique de menton pour sensibiliser à la communication non violente.



Formation Circularité

4

Environ 50 personnes formés aux enjeux de l'économie circulaire depuis 2022 avec l'outil Fresque de l'économie circulaire.



Atelier 2030 Glorieuses

5

Animation de 8 ateliers "2030" glorieuses depuis 2021 au club de nautique pour imaginer nos vies avec un guide de conversation utopique.



**Terres en Partage** : Développer la permaculture, par la pratique, la formation, l'échange de connaissances théoriques et pratiques (méthodes de cultures, semences, récoltes) dans le domaine du jardinage biologique ; explorer les liens entre une agriculture biologique jardinée, la qualité de nutrition et la santé pour promouvoir une meilleure conscience environnementale ; répondre à une demande sociale en permettant l'accès à la terre aux familles qui n'en ont pas les moyens dans un esprit de convivialité et de partage.



**Terres en compost** vise à promouvoir les déchets organiques comme une ressource pour notre planète. Cette association développe des ateliers, Stand, Découverte de jardins, Rencontre avec des amateurs passionnés et des professionnels seront les maîtres mots.

e) *Des programmes portés par la Carf, porteurs d'une dynamique d'animations de la vie sociale*

(1) « Espaces Test Agricoles » : valorisation patrimoine - châtaigne, vigne, miel

14 ETA sont identifiés dans la Roya et 2 ETA sur le littoral (Beausoleil et Menton). Les ETA permettent à des porteurs de projet, pour la plupart non issus du monde agricole ou rural, d'expérimenter leur future installation dans un contexte sécurisant. En proposant un cadre juridique approprié, un conseil personnalisé et des moyens de production, ces espaces-tests viennent compléter la gamme des outils d'accompagnement à l'installation.

(2) « Petites Villes de demain » : Breil, Sospel et Tende

Un programme qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagés dans la transition écologique.

(3) « Opération Revitalisation du Territoire »

L'opération de revitalisation de territoire (ORT) est un outil majeur pour la revitalisation des territoires et de leurs centralités. Elle facilite l'adaptation et la modernisation des parcs de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain des territoires. Signée en octobre 2024 pour une animation de 5 ans.

(4) « Opération zéro déchet »

L'objectif est de **partager bonnes pratiques et astuces afin d'orienter les familles vers une consommation raisonnée**, réfléchie, plus soucieuse de notre environnement et accessible à tous ; refuser les produits à usage unique, trier et recycler, réutiliser ce qui peut l'être ou encore composter les déchets organiques. Depuis la mise en place, une cinquantaine de famille de La Turbie, Menton et Beausoleil se sont rencontrées sur le thème de la gestion et la prévention des déchets : atelier courses « zéro déchet », pique-nique « zéro déchet », fabrication de produits ménagers, visite d'un site de compostage, etc.

**L'ouverture d'une donnerie en centre-ville de Beausoleil** permettre de favoriser la seconde main, la récupération d'objets et le partage de connaissances. Derrière ce projet, on retrouve une façon de



concrétiser les ambitions écologiques du territoire. L'idée est de promouvoir le mouvement antigaspillage tout en créant un lieu de vie.

(5) Les boutiques éphémères d'Initiative Menton Riviera / Menton, Beausoleil

Les boutiques éphémères sur Menton et Beausoleil, permettent à des entrepreneurs, artistes, créateurs et artisans de consolider leur étude de marché en testant leurs produits et services sur de courtes périodes, en contact direct avec les clients et à moindre coût !



89

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES DU TERRITOIRE
Engagement citoyen très fort sur les domaines de la transition écologique et sociale	Difficulté à coordonner toutes les actions citoyennes
Début de travail initié entre l'Etat, les collectivités, les associations et citoyens	Les initiatives et actions ne sont pas assez valorisées sur la CARF et connues du grand public
Croisement et transversalités des enjeux des programmes portés par la CARF	Les actions AVS de la Roya du territoire ne sont pas financées.
Roya territoire de résilience	Les acteurs publics et associatifs ne se connaissent pas
Volonté de valoriser le patrimoine local	Fracture entre les acteurs du littoral et de la Roya

### 3. PROBLEMATIQUES : ANALYSE GLOBALE DU TERRITOIRE

Si nous analysons le territoire, nous pouvons dégager 3 points importants :

- Manque de structures d'animation de la vie sociale sur le territoire de la Carf (un seul centre social à Beausoleil).
- Un nombre important d'association et d'initiative mais peu de coordination entre elles.
- Une fracture entre les actions du littoral et de la Roya / Bevera.

4. PRECONISATIONS

a) Les ambitions nationales

Les ambitions de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027

➤ Contribuer à l'animation de la vie sociale dans les territoires

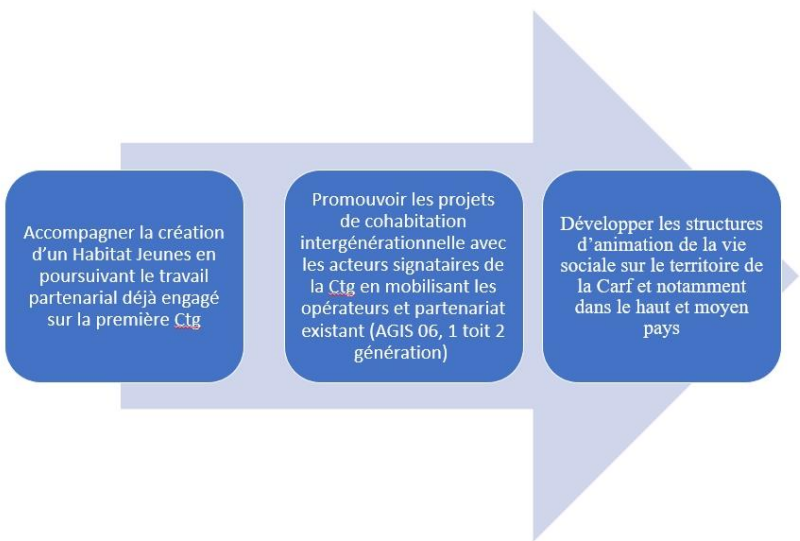
Développer le maillage des structures animations de la vie sociale en ciblant les territoires faiblement couverts (poursuivre le développement des structures d'AVS et dans les territoires sous couverts)

Renforcer l'impact des structures d'animation de la vie sociale (développer les initiatives innovantes, citoyennes et écologiques dans les structures d'animation de la vie sociale)

Pérenniser le fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale sur les territoires (prévenir et accompagner les difficultés économiques ou de gouvernance dans les structures, accompagner la transformation des Espaces de Vie sociale en Centres sociaux sur les territoires pertinents)

b) Les ambitions de la caf des Alpes maritimes

Propositions pour la future Ctg Logement et animation vie sociale



c) Les ambitions des professionnels / partenaires du territoire en octobre 2023

Actions  
proposées par  
les  
professionnels  
du territoire  
lors du  
dernier  
COTECH Ctg



#### ANIMATION DE LA VIE SOCIALE / IMPLICATION CITOYENNE

Mise en place de  
groupes de  
travail avec les  
habitants sur  
« la ville de  
demain »

Créer des  
conseils  
d'habitants

Recenser et  
communiquer les  
actions  
citoyennes du  
territoire sur site  
CARF

Soutenir le  
volontariat des  
jeunes

**C. LE LOGEMENT :****1. UNE COMPETENCE PARTAGEE**

L'habitat est une compétence partagée entre plusieurs acteurs.

*a) Pour les communautés d'agglomération,*

La compétence est obligatoire et dénommée sous le terme « équilibre social de l'habitat ». Son contenu qui comprend : « politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ».

*b) L'Etat*

Il demeure seul compétent pour définir les conditions de production et de gestion des logements (réglementation, système d'aides publiques au logement). L'essentiel des aides publiques au secteur, sous forme d'aides sociales ou fiscales reste entre les mains de l'Etat.

Par ailleurs, les responsabilités conférées aux départements (aide sociale) mais surtout aux communes (urbanisme) démontrent que les politiques publiques autour de l'habitat et du logement sont partagées.

*c) Le Département*

Les départements, sont ainsi devenus des acteurs importants du domaine du logement, principalement pour traiter de la situation des personnes défavorisées, soit dans le cadre de démarches partenariales avec l'Etat (plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées -PDALHPD-), soit en leur nom propre (fonds de solidarité logement -Fsl-).

*d) La branche famille de la Caf*

Elle contribue, dans une dynamique partenariale, à favoriser l'accès et le maintien dans le logement, notamment des allocataires les plus fragiles. Elle joue un rôle de soutien des politiques du logement en assurant le versement des aides personnelles au logement pour le compte de l'État. Elle développe également des actions d'accompagnement en faveur des ménages en situation d'impayés ou habitant dans un logement non décent et participe à la promotion des dispositifs innovants pouvant apporter des réponses en matière d'accès au logement.

En multipliant les acteurs et les lieux de décision, la décentralisation a accru la complexité de la répartition des compétences, notamment en matière d'habitat.

e) *Le conseil départemental 06 : acteur aux côtés des familles vulnérables*

Le CD06 apporte son soutien aux familles au travers notamment du fonds de solidarité (Fsl) pour le logement. Il vise à aider les populations en difficulté à accéder à un logement ou à s'y maintenir.

(1) Le Fsl peut intervenir pour :

- Les logements locatifs situés sur le territoire du Département hors Métropole Nice Côte d'Azur, en résidence principale
- Les logements occupés au moins 8 mois par an par leur propriétaire ou accédant à la propriété en résidence principale, situés sur le territoire du Département hors Métropole Nice Côte d'Azur
- Les ménages locataires, colocataires, propriétaires occupant et accédants à la propriété sous certaines conditions.

(2) Les différentes aides Fsl proposées sont :

☐ Lors de l'entrée dans un nouveau logement, différentes aides (sous forme de subvention ou de prêt) peuvent ainsi être sollicitées comme le dépôt de garantie, le premier mois de loyer, ou le cautionnement entre autres.

☐ L'aide au paiement d'une partie des factures d'eau et d'énergie, pour les locataires, propriétaires occupants ou accédant à la propriété.

☐ Pour les locataires, la prise en charge de la dette de loyer et/ou de charges locatives (sous forme de prêt et de subvention).

☐ Pour les propriétaires ou accédants à la propriété l'aide au paiement des échéances d'emprunt et/ou au paiement des charges collectives courantes, hors travaux (sous forme de prêt et de subvention).

(3) Actions d'aide au maintien ou à l'accès à un logement

Association de gestion immobilière et sociale des Alpes-Maritimes : AGIS 06

L'Association de Gestion Immobilière et Sociale des Alpes-Maritimes (A.G.I.S.06), agréée loi Besson, loue des logements à des bailleurs privés et publics qu'elle sous-loue à des ménages défavorisés.

Après une période allant de 12 à 24 mois maximum, en fonction des difficultés du ménage, l'association propose aux sous-locataires soit un relogement dans le parc public ou privé (notamment pour ce dernier, avec le concours de l'association A.L.A.M.) soit l'accès au statut de locataire par le principe du bail glissant.

(4) Accompagnement social lié au logement

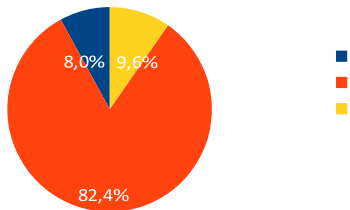
Afin de maintenir une famille dans un logement ou l'aider à accéder à un nouveau logement, des accompagnements spécifiques peuvent être mobilisés pour aider à régler des litiges avec un propriétaire, prévenir les expulsions, gérer un budget et des dettes, maîtriser des factures énergétiques...

## 2. DONNEES QUANTITATIVES : LE PORTRAIT DU PARC LOCATIF SOCIAL

a) *Statistiques 2022 : 9,1% du parc de résidences principales et 98 % d'appartements.*

**Un parc concentré sur les 3 principales communes soit 87% de l'offre, dont 50% à Menton.**  
Une offre insuffisamment développée, mais des efforts de production réguliers. 9 bailleurs présents mais près des 2/3 du parc géré par 3 bailleurs.

Le parc locatif existant en 2022 s'établit à 3 180 LLS, dont des lits médicalisés, un foyer pour travailleurs, et quelques logements étudiants. Le loyer très social (PLAI) représente 8 % du parc d'où une offre déséquilibrée. Renforcé par les arrêtés de carence des quatre communes et depuis 2008, le PLAИ doit atteindre une proportion de 30 % dans toutes les nouvelles opérations depuis l'adoption du PLH en 2020.



PLAI	249	8 %
PLUS	2 579	82 %
PLS	302	10 %
	3 180	

94

La demande de logement social s'élevait en 2022 à **2 487** ménages dont 493 mutations, en hausse depuis quatre ans, ce qui produit une tension de 12 demandeurs pour un logement attribué et un délai d'attente moyen supérieur à 27 mois. **80 %** des demandes sont issues des 15 communes.

L'origine géographique des demandeurs de la CARF est répartie comme suit : **2 487** au total en 1<sup>er</sup> vœux 1 commune de la Riviera dont :

**1713** sont de cette même commune soit **69 %**

**244** proviennent de la Riviera Française, mais hors commune demandée **10 %**

**257** ménages habitent dans le département **10 %**

**47** foyers seulement résident en PACA **2 %**

**226** nationaux, hors Paca **9 %** pour le département 06, ce taux est de 7 % relativement similaire au taux régional


## b) Répartition par communes des logements locatifs sociaux

Par commune	Hors hébergement	TOTAL LLS	Résidences principales 2023	Taux de LLS/résidences principales	Manquants 2023	Prélèvement BRUT 2023	Prélèvement BRUT 2024 Majoré à 100%
<b>BEAUSOLEIL</b>	583	855	6 585	12,98	791	151 893	316 906
BREIL-SUR-ROYA	82	67					
CASTILLON	16	16					
FONTAN	10	14					
GORBIO	15	15					
LA BRIGUE	25	70					
LA TURBIE	112	112		Non SRU			
<b>MENTON</b>	1 814	1 908	17 944	10,63	2 578	672 125	1 256 466
MOULINET	13	13					
<b>ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN</b>	498	504	7 814	6,45	1 449	694 315	889 425
SAINTE-AGNES	29	29					
SAORGE	2	16					
SOSPEL	42	82	1738	4,7	351	44 900	50291
TENDE	116	132					
<b>TOTAL</b>	<b>3 180</b>	<b>3 653</b>	<b>59100</b>	<b>9,1 %</b>	<b>5 176</b>	<b>1 563 200</b>	<b>2 462 797</b>

Quatre communes sont dans l'obligation de répondre à l'article 5 de la Loi SRU : Menton, Beausoleil, Roquebrune-Cap-Martin et Sospel. Cette commune a été exemptée de prélèvement jusqu'en 2025 par décret 2023-601 du 14 juillet dernier, mais reste carencée.

Lors des bilans triennaux intervenus au premier semestre 2023, les services de l'Etat ont soulevé au-delà du manque de PLAI, la faible diversité dans l'offre locative pour les travailleurs saisonniers et l'absence de structure d'hébergement.

Le constat de la Riviera selon les données régionales corroborées par les données fiscales, la dégradation du parc social et privé s'accroît pour les résidences des années 60 et 70 malgré les aides publiques Région et ANAH. Le parc potentiellement indigne PPI est estimé à 6 % des résidences principales, lors du diagnostic de l'OPAH (2021).

Hors insalubrité (mauvais entretien) est observé une hausse des signalements via  sur 37 dossiers en cours en 2024, 8 concernent des LLS avec 2 relogements nécessaires en lien avec les communes.



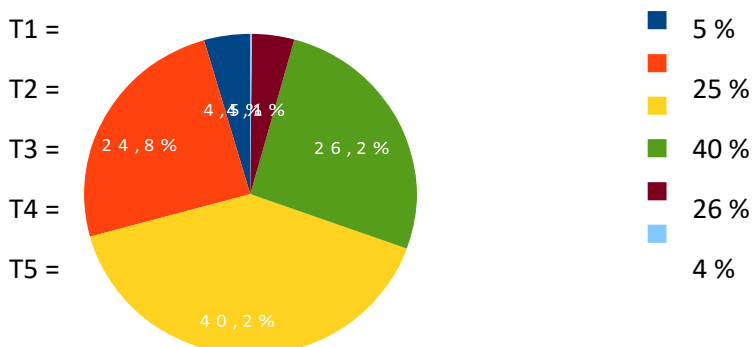
La Riviera Française met en œuvre son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat jusqu'au 31 décembre 2026 pour un volume de 290 logements du parc privé dont 80 à conventionner. Depuis son lancement, la CARF, (qui n'a pas la compétence police spéciale, mais celle de la Lutte Contre l'Habitat Indigne), a des obligations dans le suivi des dossiers et leur solution dans le parc du LLS.

96

c) *Les efforts de la collectivité dans la production :*

La Carf est garante pour moitié des emprunts des bailleurs sociaux par son « fonds d'intervention en faveur de la production de logements pour actifs ». Cette garantie d'emprunt est pesante pour la collectivité, sans assurance de réussite.

Le fonds d'intervention est à présent obsolète, car il subventionne toujours l'Usufruit Locatif Social ; (les fonds propres des bailleurs ne sont jamais mobilisés et ces appartements sortent de l'inventaire après 15 ans). Le règlement privilégie des grandes typologies, alors que les demandes se concentrent sur des T1bis et T2. L'offre en T3 étant quasi satisfaisante, une disponibilité sur grandes typologies sur le haut pays est notée.





La prise en compte du Bail Réel Solidaire, alors qu'il est pérennisé en PLS à l'inventaire est à intégrer. A noter : CA de la Riviera ne dispose pas de son propre Office Foncier Solidaire (OFS) agréé. Leur nombre est de 22 dans la région Sud, dont 5 sont déjà présents sur le territoire : CDC Habitat Social, Erilia, Côte d'Azur Habitat, Logirem et Unicil mais également d'autres offices comme : Altera Domus-Vilogia - Bassin Minier Méditerranéen - Procvivis Sud - FDI Foncier Solidaire- Famille et Provence- - Tou-lon Habitat- Méditerranée- Foncière Solucia - Territoires- OFS Méditerranée- - Faconeo – Var Habitat - Sud Accession - Foncière Cannes Lérins Méditerranée- SFHE - Foncière coopérative de la région Paca - Coop Foncière Méditerranée - Tous Propriétaires.

Les freins à l'emploi du dispositif sont connus, ils relèvent de la maîtrise foncière. Plusieurs OFS ont exprimé leurs difficultés à commercialiser des logements en BRS à moins de 3 000 euros par m<sup>2</sup> et à proposer des redevances < à 2 € par m<sup>2</sup> en l'absence de maîtrise foncière publique ou de portage du foncier de longue date par l'organisme.

L'intermédiation locative reste marginale, malgré les aides à l'acquisition-amélioration possibles au règlement.

### 3. CONSTATS DONNEES QUALITATIVES

#### a) *Rappel du Plan Local de l'Habitat : 4 orientations et 10 actions*

97

**PROGRAMMER : Engager un rythme de construction suffisant pour permettre une croissance équilibrée de la population.**

**Action 1. Organiser la production de 680 logements par an, s'appuyant sur la structuration par pôle du territoire**

**Action 2. Mettre en place une stratégie foncière permettant l'atteinte de ces objectifs**

👉 Convention EPF Paca Multisites n°3 conclue avec une dizaine de communes pour études de capacités, interventions foncières et préemptions.

**DIVERSIFIER : Assurer la fluidité des parcours résidentiels tout au long de la vie sur le territoire.**

**Action 3. Développer une offre locative sociale adaptée aux besoins locaux et permettant de tendre vers les objectifs fixés par la Loi SRU sur les communes concernées**

👉 La consultation de la Carf pour les collectifs de 800m<sup>2</sup> de SDP habitation et 12 logements créés n'est pas effective sauf pour Menton. (Ni en phase de dépôt d'agrèments (distorsion des PLAI) ni en phase permis de construire...)

#### Action 4. Adapter l'offre en accession nouvelle aux capacités financières de la demande locale

↳ Le marché locatif privé, selon l'observatoire de l'ADIL 06, présente un loyer moyen de 14 €/m<sup>2</sup>.

↳ Le marché locatif social, selon le bureau d'étude EOHS, présente un loyer moyen de 7 €/m<sup>2</sup> soit la moitié.

#### Action 5. Diversifier l'offre à destination de la population sénior ou en situation de handicap

↳ Manque de communication interne sur les projets spécifiques, comme par exemple à Sospel ( Esat ) et à Menton intergénérationnel (CAH) communiqués, alors que d'autres sont avancés ou à l'étude.

#### Action 6. Permettre le maintien des jeunes en proposant une offre locative abordable et en accompagnant l'accès au logement autonome

#### Action 7. Fluidifier les parcours résidentiels des ménages en grande fragilité sociale

↳ Création de la Conférence Intercommunale du Logement de la Riviera française le 12 juin 2023

**REHABILITER** : Améliorer la qualité du parc et mobiliser le parc vacant dans une logique de maîtrise de la consommation foncière et de redynamisation des centralités.

#### Action 8. Améliorer le confort de vie dans les logements et la performance énergétique du parc ancien

↳ Lancement de l'OPAH en 2022 pour rénover 290 logements privés. Bilan mitigé sur les propriétaires bailleurs et les travaux de rénovation 100% énergétique. Peu de propriétaires éligibles ou en capacité d'investir dans des travaux complets. Beaucoup d'adaptation et d'aide à l'autonomie. Un avenant en préparation pour les copropriétés PVD.

#### Action 9. Lutter contre les situations d'habitat indigne et développer une offre conventionnée dans le parc privé

↳ Absence d'outil et peu d'acteurs (Habitat&humanisme, Agis 06, Soliha) locaux répondent aux besoins, rares opportunités de la part de propriétaires privés, malgré le dispositif Loc'Avantage.

**PILOTER** : placer la Carf au cœur de la politique locale de l'Habitat.

#### Action 10. Positionner la CARF en tant que chef de file de la politique locale de l'habitat

Les informations prospectives et la conclusion de contrats de mixité sociale, ne permettent pas pour le moment de dresser le bilan intermédiaire du PLH 3.

b) *Les pistes d'évolution et de mise en œuvre du PLH 3 :*

*Depuis 2009, la compétence Habitat est confiée à la CA de la Riviera Française qui avait en moyens humains : 1,5 ETP dont 1 catégorie A. En 2023 et 2024, un seul poste est dédié à la politique du logement.*

☞ Lancement des études de la vacance à plusieurs échelles qui devront s'entreprendre avec la participation des communes concernées par la révision de leur document d'urbanisme. Le phasage et l'exploitation des données restent complexes et nécessitent une expertise externe ou une délégation. Le Scot et l'impact du « Zero Articialisation Nette » imposent une bonne connaissance et un suivi de la vacance du parc privé, même si les résidences principales croissent.

☞ Un observatoire du logement locatif social à mettre à jour et une ingénierie à renforcer pour pouvoir améliorer l'aide à la décision.

☞ Une montée en puissance indispensable à la réussite des outils que sont l'OPAH et les études sur la mobilité des parcs en lien avec une direction de la Cohésion Sociale nouvellement créée.

☞ Le remplacement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique SARE par le Pacte Territorial de la rénov' impliquera la collectivité sur son rôle de guichet d'information élargi au-delà de l'OPAH communautaire.

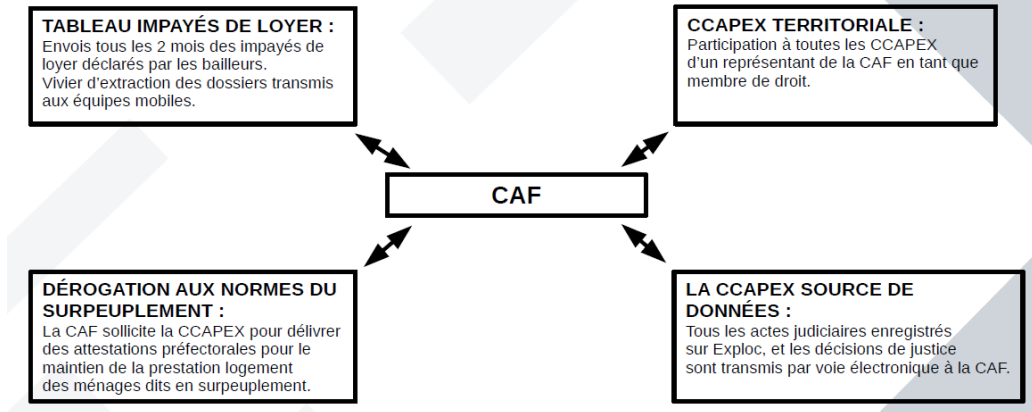
99

c) *L'accompagnement des familles vulnérables*

(1) La CCAPEX territoriale

La Caf est un acteur clé et de coordination dans le traitement des impayés de loyers. A cet égard elle travaille en étroite collaboration avec différents acteurs, dont la Carf en lien avec la La Commission de coordination des actions de prévention des expulsions dite « CCAPEX », dont l'animation est assurée par l'ADIL06. L'objectif est de coordonner le travail des acteurs de la prévention des expulsions en leur donnant la possibilité, sur un même dossier et de manière simultanée, de donner un avis partagé sur les solutions à mettre en œuvre pour éviter l'expulsion.

**II - LA CAF DES ALPES-MARITIMES FACTEUR DE COORDINATION  
DANS LE DÉPARTEMENT**

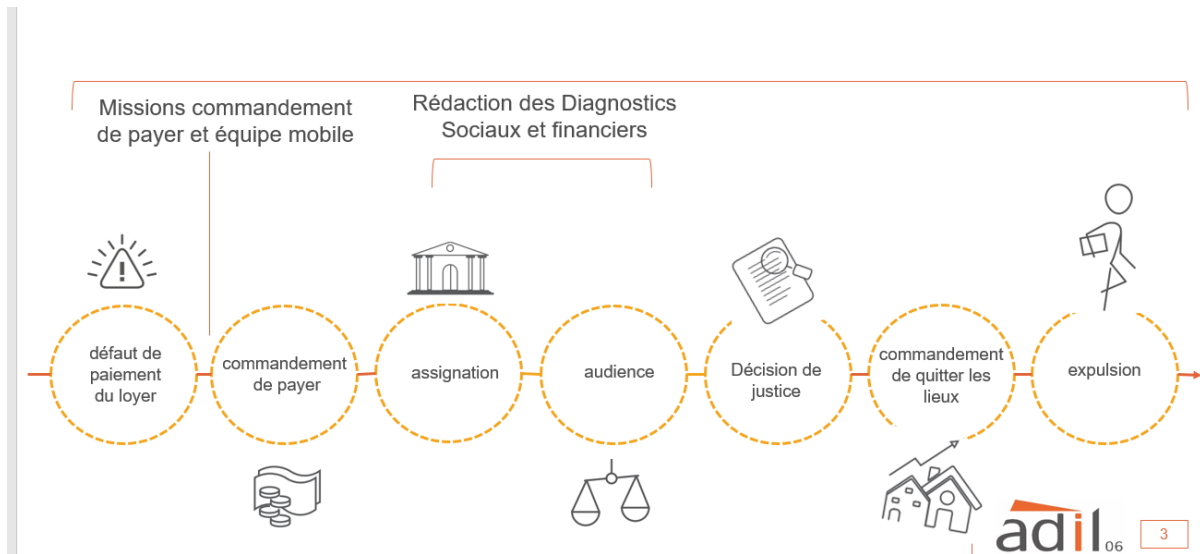


(2) L'Adil des Alpes-Maritimes est une antenne de prévention des expulsions.

Elle a des missions spécifiques en matière de prévention des impayés et des expulsions au stade du commandement de payer et de l'assignation. L'Adil des Alpes-Maritimes assure le secrétariat des Ccapex territoriale de la Carf.

Les missions et interventions de l'Adil 06 suivant le stade de la procédure d'expulsion :

100



Une double mission pour le secrétariat de la Ccapex :

1. Garantir et optimiser les dispositifs de prévention des expulsions en coordonnant, pilotant, évaluant, et orientant les politiques publiques de prévention des expulsions locatives sur le département
2. Examiner certaines situations de ménages concernés par une expulsion
  - Pour cause d'un impayé, d'un congé ou de troubles de jouissance.
  - Pour lesquelles la mise en œuvre de plusieurs dispositifs de prévention par un ou plusieurs partenaires, a été infructueuse.

Les motifs de saisine – Ccapex 2023



#### 4. PRECONISATIONS

##### a) *Les ambitions Nationales*

Les ambitions de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027

- Favoriser **l'accès et le maintien dans le logement**, notamment des allocataires les plus fragiles

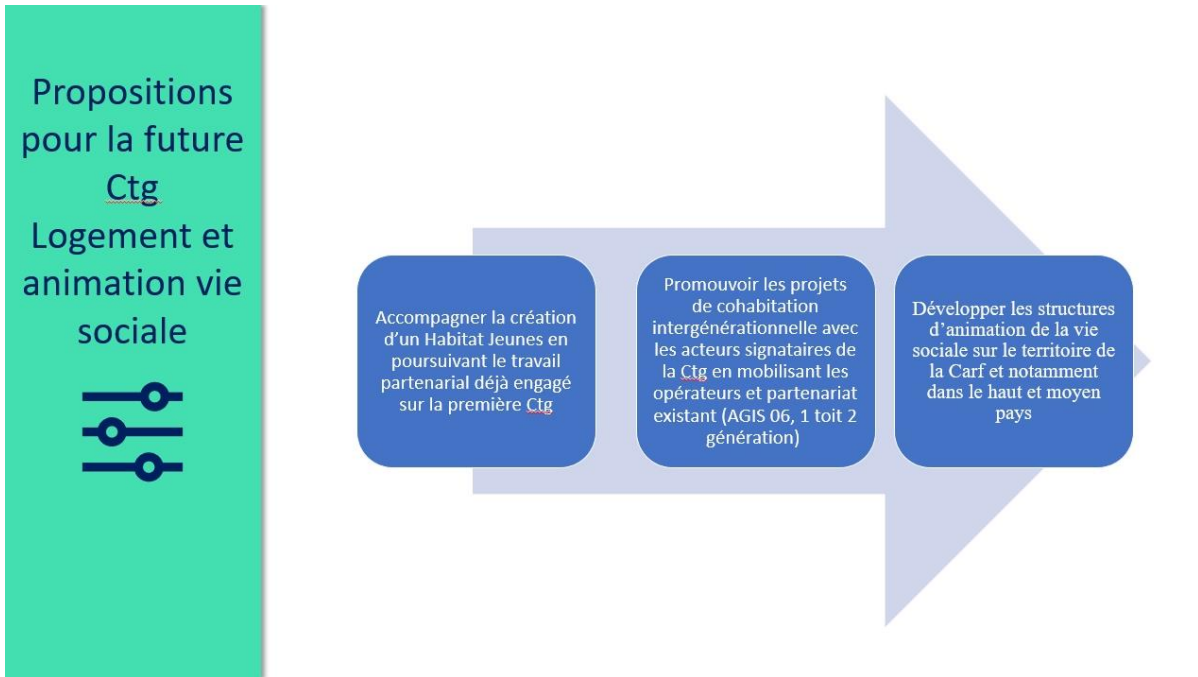
Prévenir les expulsions et impayés locatifs

Lutter activement contre la non-décence

Contribuer à l'accès et au maintien dans le logement

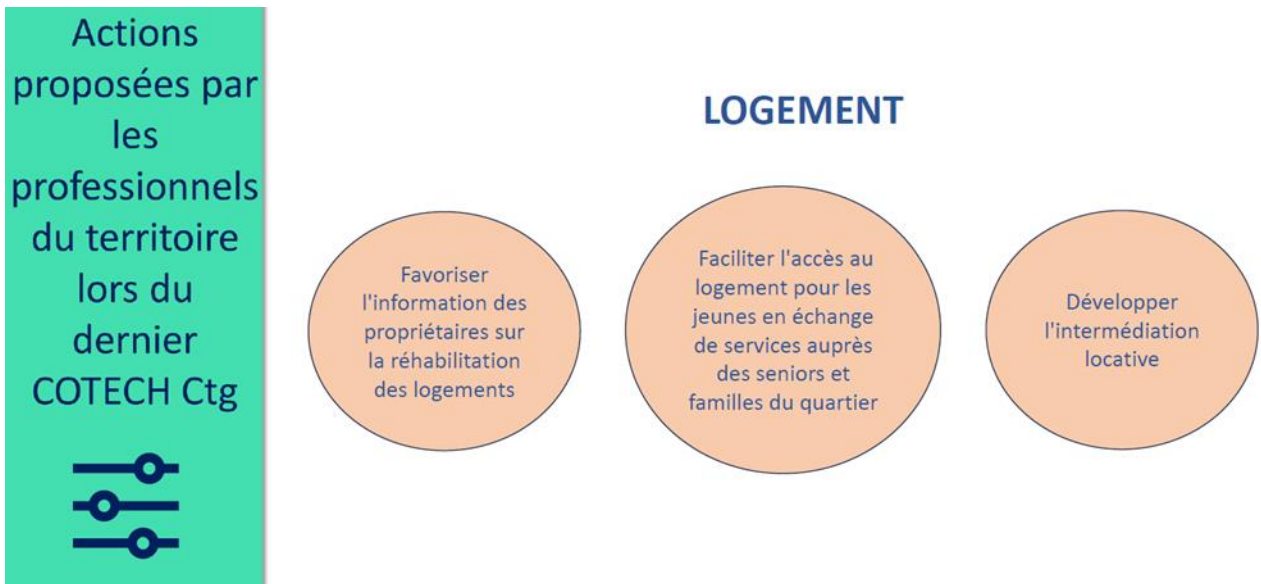
Renforcer la communication avec les bailleurs sociaux

b) *Les ambitions des Alpes-Maritimes*



c) *Les ambitions des acteurs locaux*

102



## V. Sigles

## GLOSSAIRE

**HANDICAP**

CMPP = Centres Médico-Psycho-Pédagogiques  
MDPH = Maison Départementale pour les Personnes Handicapées  
PCO = Plateforme de coordination et d'Orientation  
PRH06 = Pôle Ressources Handicap 06  
API END = Association Pour l'Inclusion des Enfants Différents  
MSD = Maison des Solidarités Départementales  
AESH = Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap  
AEEH = Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé  
PAP = Plan d'Accompagnement Personnalisé  
PPS = Projet Personnalisé de Scolarisation  
RQTH = Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé  
FPT = Fonds Publics et Territoires

**INSERTION - EMPLOI**

SPIE = Service Public de l'Insertion et de l'Emploi  
AVIP = Crèches À Vocation d'Insertion Professionnelle  
FJT = Foyer des Jeunes Travailleurs

**ENFANCE JEUNESSE**

PMI = Protection maternelle et Infantile  
EAJE = Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant  
MAM = Maison d'Assistantes Maternelles  
ACM = Accueil Collectif de Mineurs  
ALSH = Accueil de Loisirs sans Hébergement  
PAEJ = Point Accueil Ecoute Jeunes  
LAEP = Lieu d'Accueil Enfants - Parents  
RPE = Relais Petite Enfance  
PEdT = Projet Éducatif de Territoire  
SDJES = Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports  
DAJ = Dynamique Azurienne de la Jeunesse  
DDCS = Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
IFAC = Institut de Formation, d'Animation et de Conseil  
Promeneur du Net

**PARENTALITÉ**

AVF = Aide aux Vacances Familles  
AVE = Aide aux Vacances Enfants  
VACAF = Aides aux Départs en Vacances CAF pour les familles et les enfants  
Médiation familiale

Espace de rencontre parents-enfants

AAD = Aide à Domicile

TISF = [Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale](#)

AES = Accompagnant Éducatif et Social

Groupes de parole ou actions dans le cadre des subventions REAAP Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité)

### **SCOLARITÉ**

CLAS = Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

APC = Activités pédagogiques Complémentaires

Vacances apprenantes

### **LOGEMENT**

CLLAJ = Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

PLH : Programme Local de l'Habitat

FSL = Fonds de Solidarité Logement

IML = InterMédiation Locative

LDA = Logement D'Abord

CCAPEX = Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions

SIAO = Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SARE = Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique

ANAH = Agence Nationale de l'Habitat

AGIS 06 = Association de Gestion Immobilière à vocation Sociale

ADIL = Agence Départemental pour l'Information sur le Logement

FJT = Foyer des Jeunes Travailleurs

### **ACCÈS AUX DROITS**

CCAS = Centre Communal d'Action Sociale

MFS = Maison France Service